EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Cécile AUDET à Jérôme AUSLENDER, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Saïd Akim BARA**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat sur la question 2.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant la question 18 examinée en fin de séance à huis clos.

Rapport N° 2

RAPPORTS DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune d'au moins 3500 habitants adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

De même en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal pour lesquelles ce dernier exerce la compétence en matière d'élimination des déchets doivent être destinataires avant le 30 septembre du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en vue de sa prise de connaissance par les Conseils Municipaux respectifs.

Ces rapports, adressés en version dématérialisée sur CD-Rom, vous permettront de mieux appréhender l'action quotidienne menée par la Communauté, ainsi que le rôle exact de la structure intercommunale. Dans la même logique est également disponible, pour votre information, sur le CD-Rom le rapport d'activités 2013 du Réseau Très Haut Débit. Le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire a été intégré dans le rapport annuel eau et assainissement 2013.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ces rapports à savoir le rapport d'activité 2013 de Clermont Communauté et le Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

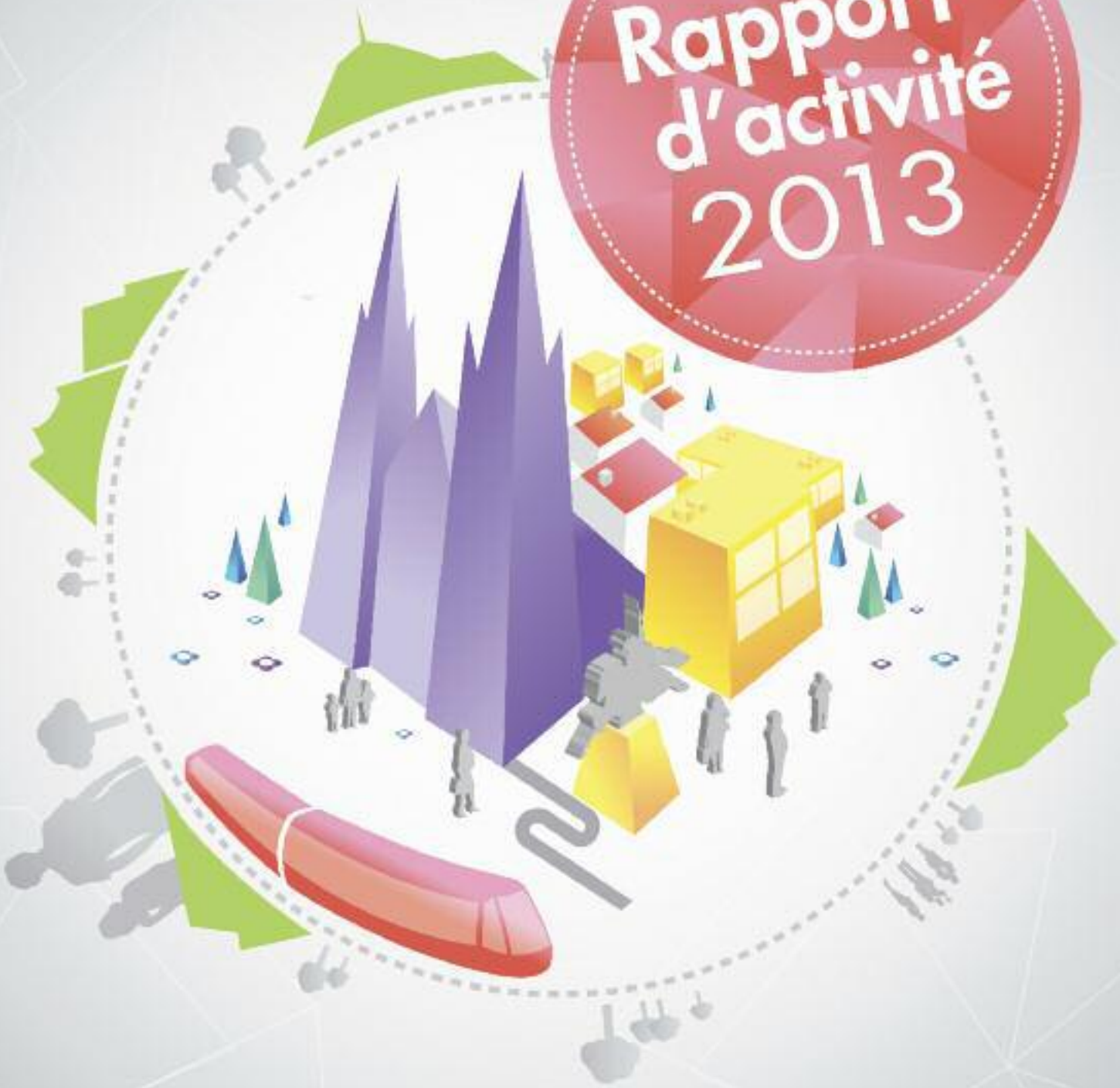
Fait à Clermont-Ferrand, le10 octobre 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Clermontcommunauté

Rapport d'activité 2013



AUVERGNE
NOUVEAU MONDE

CLERMONT
COMMUNAUTÉ

Édité par Clermont Communauté,
64/66 avenue de l'Union Soviétique,
BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication
Olivier Bianchi
Maquette
Service Communication
Photographies
Service Communication, Ludovic Combe, Joël Damase, Adeline Girard, Jodie Way, Valentin Uta, Christophe Camus, Logidôme, Ophis, Scic Habitat.
Cartographie et illustrations :
Service Communication, Archi 3A, Pierre du Besset-Dominique Lyon, cabinet Bourbonnais-Jacob, cabinet Hugo Franck.
Impression sur papier recyclé 100% : ColorTeam
Tirage : 1 300 exemplaires.

Article L. 5211-39 alinéa 1

"Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

Le présent rapport d'activité retrace l'activité de Clermont Communauté au titre de l'année 2013.

CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE **UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES**

Le syndicat mixte METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE a été créé le 31 octobre 2013, marquant l'aboutissement de la démarche de coopération initiée en 2012 par Clermont Communauté, Riom Communauté et Vichy Val d'Allier.

À travers un regroupement plus large de 10 intercommunalités et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Auvergne, le syndicat mixte ouvert va se structurer en s'appuyant sur l'armature urbaine de l'Auvergne autour de Clermont-Ferrand, Riom, Vichy, Thiers et Issoire représentant un bassin de vie de près de 500 000 habitants.

Le syndicat mixte a tenu son premier conseil syndical le 30 novembre 2013. Cette structure va animer, coordonner et piloter des réflexions stratégiques et des actions d'intérêt métropolitain qui seront ensuite mises en oeuvre par les membres du syndicat mixte ou par tout autre acteur concerné.



Le 7 décembre 2013, les 2ème Assises Métropolitaines ont réuni élus et acteurs socio-économiques auvergnats pour la présentation de cette dynamique dont la vocation est de construire et de développer la métropole autour de 6 enjeux majeurs :

1. *Renforcer la mobilité à travers l'accessibilité nationale et l'amélioration des liaisons internes*
2. *Développer une économie de la connaissance et de l'innovation*
3. *Développer les potentialités du tourisme d'affaires*
4. *Appuyer les innovations culturelles*
5. *Promouvoir le sport d'excellence*
6. *Préserver et valoriser la rivière Allier*



UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

4 / 11



LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

12 / 19



LA MOBILITÉ DURABLE

20 / 29



LA SOLIDARITÉ

30 / 37



L'EXCELLENCE SPORTIVE

38 / 45



L'INNOVATION CULTURELLE

46 / 57



L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

58 / 77



LES MOYENS DE L'ACTION

78 / 89

ANNEXES

90 / 91

UN **HABITAT** DE **QUALITÉ POUR TOUS**



80 logements sociaux en plein coeur de ville : la Résidence Girod à Clermont-Ferrand. Architecte : Franck Sabatier.



UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Depuis 2002, Clermont Communauté exerce sa compétence "équilibre social de l'habitat", en s'engageant en faveur du logement social, par le soutien aux bailleurs sociaux pour la construction et la réhabilitation du parc existant, par l'aide à la rénovation du parc privé indigne et par la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Agir en faveur du logement social

En 2013, le soutien aux opérations de production de logements représente la programmation de 869 logements locatifs sociaux aidés (dont 275 PLAI[1]) pour un montant de 6 631 233 € de subventions.

Ces subventions ont généré un montant d'opérations de plus de 116 millions d'euros.

En 2013, près de 67 % des logements financés sont prévus sur des communes déficitaires selon la loi SRU[2].

D'un PLH à l'autre : l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat, document de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement, traduit la volonté de la communauté d'agglomération de mettre en œuvre une dynamique de solidarité, de complémentarité et de cohésion sociale.

Le premier PLH 2006-2012 souhaitait faire de l'habitat un levier de développement durable de l'agglomération et une condition d'attractivité des familles par la garantie de l'égalité des droits au logement, à la ville et à la qualité de vie.

Le 2ème PLH 2014-2019 est construit sur la base du diagnostic réalisé en 2012 par l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. La phase d'élaboration des orientations et du programme d'actions territorialisées s'est poursuivie durant toute l'année 2013 avec le bureau d'études Sémaphore.

Ce 2ème PLH assure la poursuite des effets engagés durant le 1er PLH et précise la volonté de renforcer la solidarité communautaire et de développer la politique de l'habitat en transversalité avec les différentes composantes d'aménagement. Ceci afin de réduire les coûts de construction et de loyers et d'améliorer les conditions de vie des habitants : proximité des transports, cheminements doux, services et emplois.

Concernant le parc privé, Clermont Communauté a dé-

cidé d'engager une dynamique qui permette de résorber la vacance (615 logements) et d'agir sur le parc potentiellement indigne et énergivore (700 logements).

Ce 2ème PLH prend en compte les objectifs démographiques que le Grand Clermont s'est donnés dans le Scot(3) pour 2030 (augmenter la population de 50 000 habitants). Il représente un saut qualitatif et quantitatif pour répondre :

- aux besoins des ménages dans un contexte économique et social difficile

- aux nouvelles obligations réglementaires de production de logements sociaux

Clermont Communauté fixe ainsi un objectif de production de 15 254 logements qui correspond aux potentialités recensées dans les secteurs stratégiques de chaque commune et territorialisées par cartographies.

La nouvelle loi SRU exige un taux de 25% de logements sociaux d'ici 2025 pour les communes. 5 709 logements sont prévus sur les six ans du PLH permettant :

- le rattrapage pour les communes soumises à la loi SRU,

- la production de 25% de logements sur les projets territorialisés sur les autres communes, au titre de la solidarité communautaire et de la mixité sociale. Cet objectif comprend la production potentielle de logements sociaux en acquisition/amélioration et la remise sur le marché de logements privés (conventionnés, sortie de vacance, conventionnement ANAH(4), ...).

La territorialisation des actions sur une période de six ans a fait l'objet d'un travail spécifique dans chaque commune afin d'en formaliser le contenu.



Parmi les premiers logements de l'éco-quartier de Champratel à Clermont-Ferrand, la résidence Les Perce-neige destinée à la location. Architecte : CHM Architectes.

Par délibération du 13 décembre 2013, le Conseil de la Communauté a adopté le PLH 2014-2019, suite à l'avis des communes et du Grand Clermont. Le Comité Régional de l'Habitat a émis un avis favorable le 19 décembre, ainsi que le Préfet de la Région Auvergne, le 24 décembre 2013.

L'analyse de la demande sociale de logement : la mesure de l'urgence à trouver des solutions au mal logement sur le territoire

Ce rapport, publié tous les 2 ans, est construit à partir d'indicateurs clés relatifs aux composantes du mal logement. Sa 3ème édition a été présentée lors d'une rencontre-débat le 18 décembre 2013 en présence de la fondation Abbé-Pierre.



On notera que les catégories de ménages précarisés déjà repérées, ressortent en 2013 : le mal logement touche de façon de plus en plus im-

(1) **PLAI :** Le Prêt locatif aidé d'intégration permet de financer les opérations destinées aux ménages cumulant des difficultés d'adaptation sociale et de faibles ressources.

(2) **Loi SRU :** La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants doivent disposer d'un parc de logements sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales, sous peine de sanctions.

(3) **SCOT :** Schéma de COhérence Territoriale

(4) **ANAH :** L'Agence Nationale de l'Habitat a pour mission de mettre en oeuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

245 M€

pour le ***Programme de Rénovation Urbaine***
avec un financement de l'ANRU d'environ
60 M€ et une participation de Clermont
Communauté à hauteur de 15 M€

portante les jeunes mais aussi les familles avec enfants ainsi que les travailleurs à faibles ressources. De nombreux mal logés sont "invisibles" à savoir qu'ils ne figurent pas dans les statistiques, vivent dans des conditions au-delà de la précarité (cave, garage, squat, voiture...) et n'apparaissent qu'en période de grand froid.

En parallèle, l'offre de logements abordables tend à régresser. Enfin, le parcours résidentiel des ménages est sorti d'une logique rectiligne et ascendante au profit de parcours faits de décrochages et ruptures diverses.

Ce rapport doit servir à affiner la stratégie de lutte contre le mal logement avec les partenaires.

Lutter contre l'habitat insalubre et indigne du parc privé

Depuis 2011, l'ANAH et Clermont Communauté visent la réhabilitation et le conventionnement de 90 logements locatifs et 150 logements de propriétaires occupants sur une période de 3 ans.

Le prestataire missionné par Clermont Communauté, offre un accompagnement dans leurs démarches, aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leurs logements. Ce conseil gratuit permet aux propriétaires de bénéficier des crédits d'aides à la réhabilitation réservés par l'ANAH, majorés de l'aide financière de Clermont Communauté.

L'année 2013 voit une nette progression du dispositif avec plus de 151 logements ayant fait l'objet d'un dossier contre 110 l'an passé, et 63 en 2011. L 'accent doit être mis sur les propriétaires bailleurs et sur la lutte contre la précarité énergétique. Le résultat de l'année, s'il est positif en nombre de dossiers pour la précarité énergétique, est resté faible concernant les propriétaires bailleurs (9 logements locatifs seulement).

Impulser la Ville durable de demain

Affirmer des critères de "l'éco-aménagement" via un référentiel

Clermont Communauté a poursuivi son soutien financier à l'ingénierie, nécessaire à l'élaboration, par les communes, de projets urbains durables.

Un référentiel a été élaboré en 2012 permettant de cadrer les objectifs et les modalités d'accompagnement des communes qui envisagent de se lancer dans des dynamiques d'aménagement durable.

Ce référentiel recouvre des préoccupations environnementales, encore peu intégrées dans les projets, mais aborde plus largement les croisements entre aspects environnementaux, sociaux et économiques, et concerne tous les intervenants de l'aménagement.

Cette démarche avait pour objectif de fixer un socle commun de critères incontournables mais également de fédérer les expériences entreprises dans les différentes communes qui constitueront les futures "briques" de la métropole durable.

Sept communes se sont inscrites dans cette démarche.



La Résidence Barbier Daubrée, à Clermont-Ferrand, comporte 40 logements du T2 au T5. Architecte : Mouraire-Ressouche.

Innover avec le Pôle Eco Habitat

Le projet de Pôle Eco Habitat et Innovation a pour préoccupation le développement de nouvelles conceptions de l'habitat dans les pratiques des maîtres d'œuvres, des collectivités, des opérateurs, des usagers et des partenaires financiers.

En regroupant les différents intervenants du monde du bâtiment, les objectifs du Pôle Eco Habitat et Innovation sont d'apporter des réponses pour :

- une approche globale du bâti et de l'aménagement

- la mise en œuvre de systèmes constructifs et d'équipements innovants dans des équilibres économiques

- systématiser l'évaluation des opérations et de leurs résultats

- rendre accessible l'éco construction au plus grand nombre

- faire évoluer les pratiques de formation

- raisonner en filière courte

- s'engager pour une meilleure santé des habitants et des travailleurs.

Cette initiative doit permettre, à terme, de favoriser un changement de comportement chez les habitants, accompagner le développement de l'urbanisme durable et permettre une meilleure maîtrise des coûts de construction.

L'étude de préfiguration lancée en 2012, s'est poursuivie afin de définir les finalités et les hypothèses d'organisation d'un tel pôle dont la concrétisation est prévue pour 2014.

Inventer l'autonomie énergétique de demain

Dans la lignée de ces initiatives sur l'habitat de demain, une réflexion a également été engagée sur l'apport des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation énergétique.

Présentée en 2012 à l'appel à projets "Ville de demain", l'action innovante sur l'autonomie énergétique, portée par Clermont Communauté, a été sélectionnée.

L'étude lancée en 2012 avec le Bureau de Recherche en Géologie Minière (BRGM) sur le potentiel énergétique des eaux souterraines et des eaux usées ainsi que la faisabilité d'une solution mixte de chauffage/refroidissement par géothermie très basse énergie, a fait l'objet d'un rapport d'étape fin 2013 avec la présentation de premières perspectives et orientations, mais aussi des limites de la démarche. La présentation des conclusions définitives est prévue en milieu d'année 2014.



La Résidence "Georges Couthon" avec 51 appartements dans le prolongement de l'avenue de la République à Clermont-Ferrand. Architecte : Fabre et Speller.



Programme L'Orpin Blanc à Cournon-d'Auvergne : 44 logements individuels

Accompagner le projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise

Le Programme de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise, mené en partenariat avec les communes de Clermont-Ferrand et de Gerzat et les bailleurs sociaux, est en cours depuis 2006, sur les quartiers de Champratel, Croix-de-Neyrat, La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques à Clermont-Ferrand et le Patural à Gerzat.

Le montant global des travaux s'élève à plus de 245 millions d'euros avec un financement de l'ANRU[1] d'environ 60 millions d'euros. Clermont Communauté soutient ce projet à hauteur de 15 millions d'euros sur toute la durée du programme. En 2013, l'enveloppe budgétaire de l'agglomération, prévue en appui aux opérations des bailleurs sociaux, s'élève à 843 675 €. Les clauses d'insertion intégrées dans ce programme ont produit près de 250 000 heures de travail avec l'appui de la cellule Emploi Grands Chantiers du PLIE.

L'équipe projet de l'agglomération, mutualisée avec la ville de Clermont-Ferrand, assure la coordination globale de ce programme et veille à la cohérence et à la convergence d'action des maîtres d'ouvrage.

L'année 2013 a été marquée par des transformations importantes réalisées par les maîtres d'ouvrage.

Améliorer les logements

Les bailleurs ont mené plusieurs opérations avec le soutien de l'agglomération :

- la Gauthière, 126 logements ont été réhabilités et résidentialisés.

- Saint-Jacques, 654 logements ont bénéficié d'une résidentialisation. Celle-ci a permis de clarifier les domanialités et de recréer des îlots autonomes tout en assurant des perméabilités entre les espaces avec le chemin des écoliers.

- Gerzat, un nouveau centre commercial a été inauguré et 10 logements en locatif social ont été livrés.

(1) **ANRU:** l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine met en œuvre des programmes globaux et pluriannuels d'intervention, afin de transformer les quartiers classés en zones urbaines sensibles en quartiers ordinaires intégrés à la ville.

Projet de Rénovation Urbaine (PRU)
Chiffres clés au 31 décembre 2013

- 97% des opérations réalisées ou engagées.
- 151 actions livrées, 31 en travaux, 28 en phase d'étude de maîtrise d'œuvre et 7 à réaliser.
- 100 % des relogements et des démolitions achevés.
- Plus de 80% des nouveaux logements livrés : 583 livraisons sur les 688 logements programmés).
- 90% des logements réhabilités : 2 467 logements sur les 2 738 prévus.
- 2 580 logements résidentialisés.
- 248 124 heures d'insertion réalisées au 30 juin 2013 par 382 habitants des ZUS.

Des aménagements urbains structurants

La ville de Clermont-Ferrand a engagé des opérations importantes à :

- Croix-de-Neyrat : la démolition des passerelles rues Torpilleur-Sirocco et Hauts-de-Chanturgue, engagée à l'été, permet de marquer une entrée de quartier qualitative et d'améliorer le fonctionnement urbain du quartier.

- Champratel : la dynamique de renouvellement urbain est en marche avec la nouvelle école maternelle Daniel-Fousson et la mise en service de l'extension du tramway permettant de relier le quartier des Vergnes. L'agglomération a, pour sa part, lancé les études préalables à l'aménagement de la rue Robert-Lemoy.



La Résidence "André-Guinard" compte 14 appartements BBC à Romagnat. Architecte : Atelier Imagine.

Contribuer à l'accueil des gens du voyage

Sept aires d'accueil sont actuellement implantées sur l'agglomération, ce qui représente 66 emplacements. Ces aires sont gérées par la société SG2A Hacienda pour le compte de Clermont Communauté. L'aire de Clermont-Ferrand a du être fermée en 2013 en raison d'importantes dégradations.

En 2013, le coût de fonctionnement restant à la charge de Clermont Communauté, déduction faite des subventions, est de l'ordre de 435 000 euros.

Le taux d'occupation moyen des 6 aires d'accueil pour l'année 2013 est de 67,67 % (dont 3 aires présentant un taux d'occupation compris entre 83 et 100 %).

Soutenir les associations œuvrant pour l'amélioration de l'habitat

Clermont Communauté soutient financièrement différentes associations :

- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : 26 000 €
- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : 57 500 €
- Association Logement Social dans le Puy-de-Dôme : 18 000 €
- C.R.O.U.S. (dans le cadre d'une aide aux étudiants étrangers pour co-financer la caution de leur logement) : 3 000 €.
- Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme : 10 000 €

LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE



Une partie de l'équipe ATLAS-Clermont du laboratoire de Physique Corpusculaire de Clermont-Ferrand qui a contribué à la découverte du boson de Higg récompensé par le prix Nobel de Physique en 2013.



LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

La politique de développement économique conduite par Clermont Communauté structure l'offre de services à destination des entreprises, que ce soit avec l'aménagement foncier de zones d'activités ou la gestion d'immobilier d'entreprises, l'accompagnement des projets en phase de création ou de développement, la diffusion du Très Haut Débit et le soutien au transfert de technologie.

L'accueil des porteurs de projets

Clermont Communauté, à travers son accueil des porteurs de projets en recherche de foncier, s'attache à renseigner et accompagner les entreprises pour leur activité.

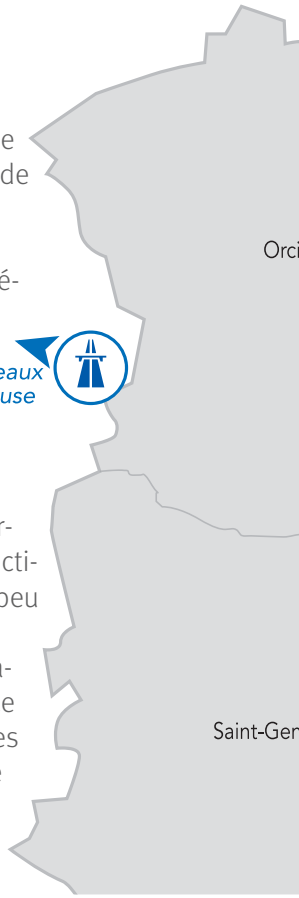
En 2013, la majeure partie des demandes de terrains concernent des entreprises déjà présentes sur le territoire de l'agglomération clermontoise. L'offre foncière de l'agglomération répond donc d'une manière prépondérante à des demandes endogènes.

À noter que 2/3 des demandes portent sur des lots de petite taille, de 1 000 à 3 000 m² de foncier émanant notamment d'activités artisanales ou de services.

1/5 des demandes enregistrées portent sur des lots de taille plus significative pour des demandes d'implantation commerciale, souvent sous forme de parcs commerciaux ou d'activité de restauration.

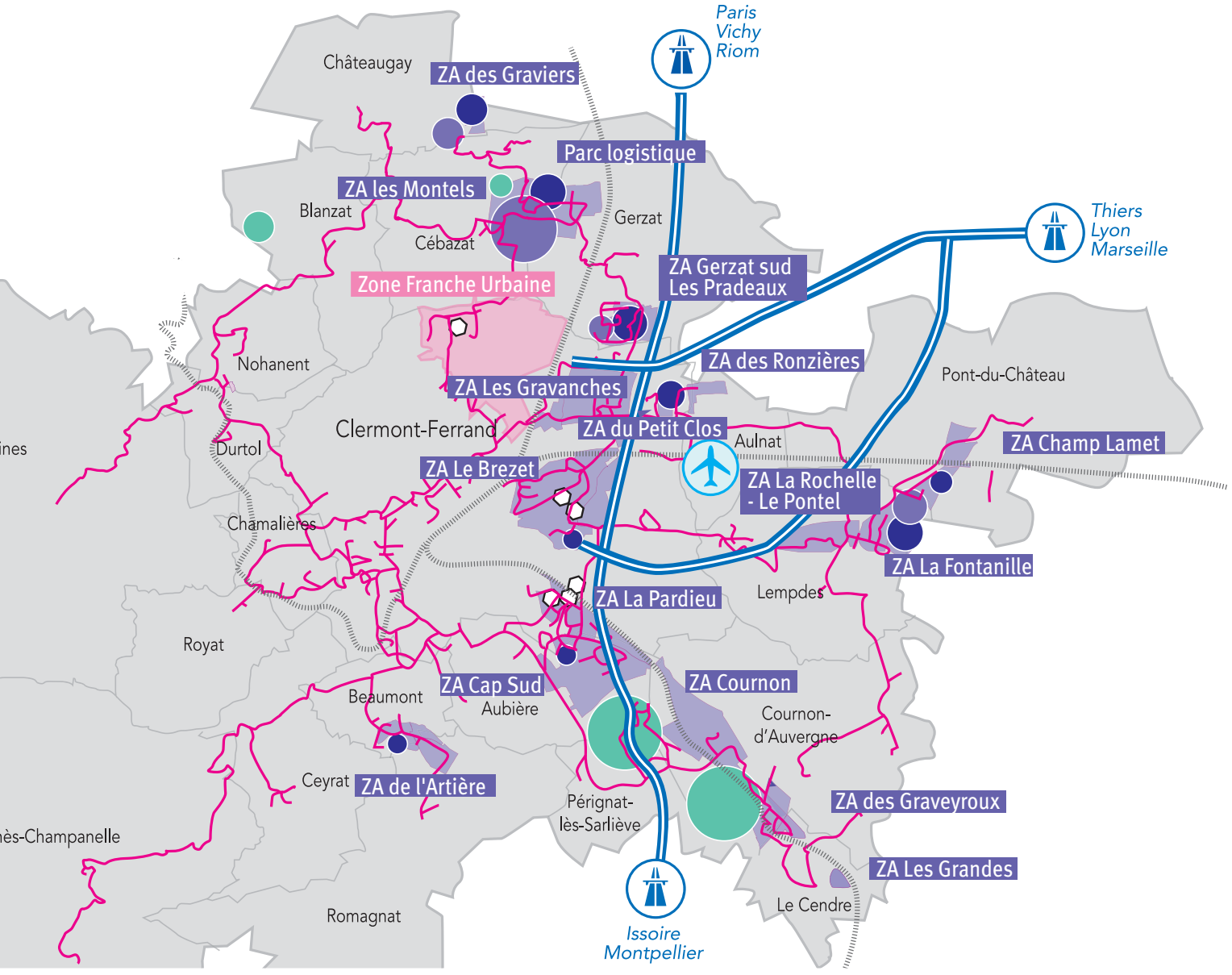
Notre agglomération a vu également se développer les demandes d'emplacement ou de recherche de locaux pour le nouveau concept de restauration rapide à emporter avec les food - trucks.

Durant 2013, 20 projets de cessions de terrains se sont concrétisés sur les zones d'activités de l'agglomération représentant un peu plus de 12 hectares de terrains aménagés ainsi cédés, dont 4,5 ha sur le site des Gravanches pour une partie du projet Ikéa. Ce foncier sera affecté à la réalisation de voies privées de desserte interne de l'ensemble commercial.



Ventes de terrains sur les zones d'activité

Zone d'activités	Surface totale cessible	Surfaces vendues en 2013	Nbre de projets
La Fontanille Lempdes	311 500 m²	22 051 m²	3
Les Graviers 2 Châteaugay	67 986 m²	2 000 m²	2
Les Cheix Romagnat	19 054 m²	2 551 m²	2
Claveloux Clermont-Ferrand	57 768 m²	16 414 m²	4
Le Petit Clos Clermont-Ferrand	86 028 m²	5 410 m²	2
Les Gravanches Clermont-Ferrand	375 588 m²	44 895 m²	1
Les Montels 3 Cébazat	211 294 m²	11 946 m²	3
Lotissement Rivassol Nohanent		6 302 m²	2
Parc logistique Clermont-Auvergne		10 476 m²	1
TOTAL		**122 045 m²**	**20**





Devant la recrudescence d'une certaine insécurité, le Conseil Communautaire a autorisé l'implantation de la vidéo-protection sur le parc logistique Clermont-Auvergne.
- Projet soutenu par l'État, à hauteur de 38% des dépenses d'installation,
- 22 cameras qui utilisent la fibre optique,
- Coût : 200 000€.

Étude d'aménagement du parc logistique

La Communauté d'Agglomération a engagé une étude d'aménagement global du parc logistique Clermont-Auvergne afin de définir les modalités de réalisation de la troisième tranche et de le rendre plus attractif.
Le projet final a été arrêté par délibération communautaire le 30 juin 2013.

Il repose sur :
- Une révision du périmètre de la ZA
- Un nouveau schéma viaire permettant une accessibilité du parc au sud
- La réalisation de voies cyclables sur le parc avec une connexion à la gare SNCF
- La création d'une aire dédiée aux chauffeurs sur le Parc Logistique Clermont Auvergne
- La possibilité d'implanter des services et une aire de détente
- La mise en place d'un véritable projet paysager.

La mise en œuvre de ce projet suppose la réalisation de nombreuses études préalables : étude hydraulique, dossier Loi sur l'eau, étude d'impact et étude de maîtrise d'œuvre. La phase opérationnelle ne pourra débuter qu'en 2015.

Un cahier des prescriptions architecturales et paysagères est en cours de rédaction et devra être validé en 2014.

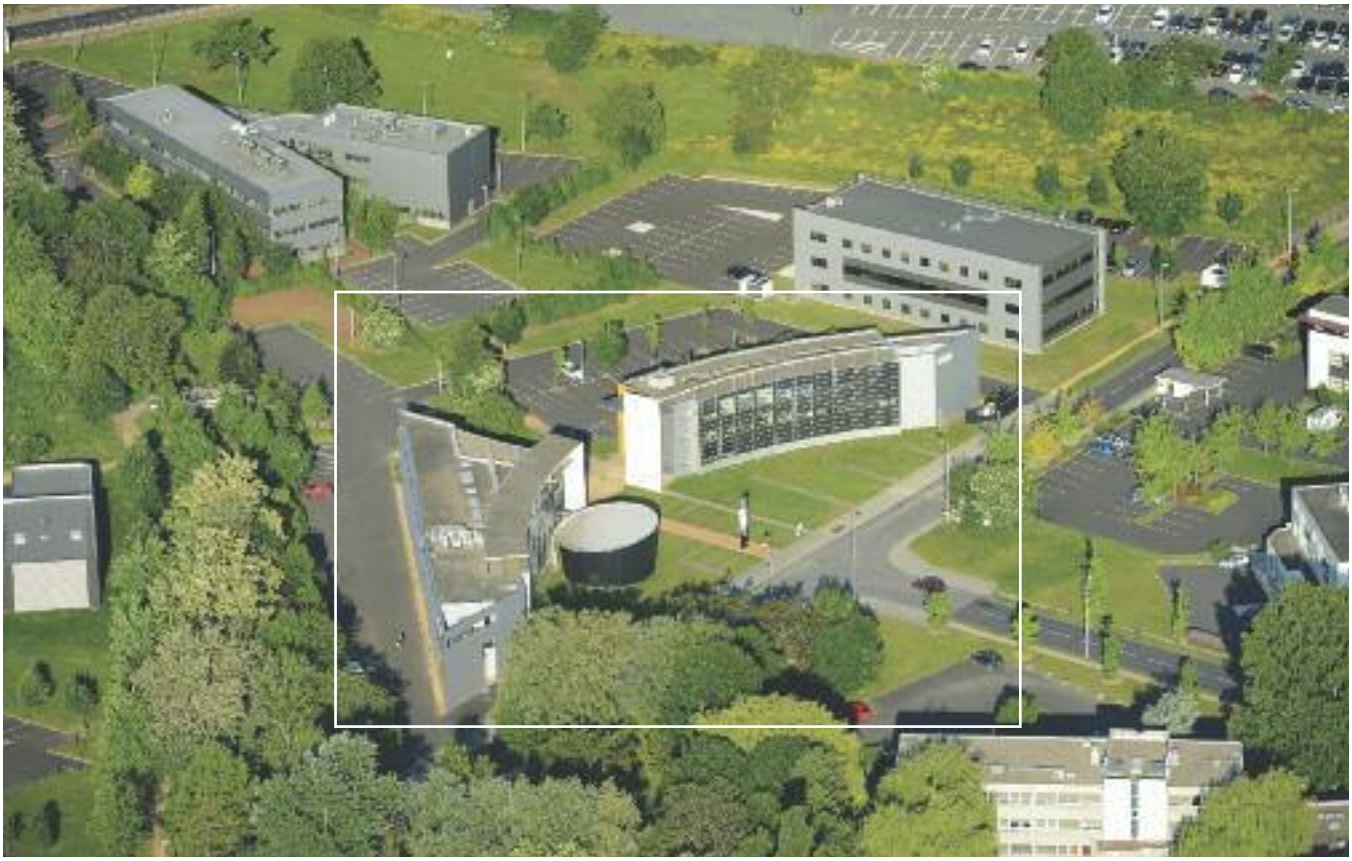
L'aménagement des zones d'activités

Quatre ventes ont été signées sur l'extension du Brézet/ZAC de Claveloux, secteur sur lequel les demandes sont régulières depuis sa mise sur le marché. Ainsi, plus de 30 % de la surface cessible du secteur de Claveloux a été commercialisé en 2013.

Le secteur Est de l'agglomération, ZAC de la Fontanille, confirme également sa vocation de zone mixte avec 3 ventes signées en 2013. Ce secteur propose, en effet,



Le parc d'activités de la Fontanille, à Lempdes, en cours d'aménagement.



La pépinière et l'hôtel d'entreprise Pascalis sur le parc technologique de La Pardieu à Clermont-Ferrand.

un foncier adapté à tous types d'activités se prêtant à la possibilité de tout découpage de parcelles, de taille modeste à plusieurs hectares.
Enfin, des acquisitions foncières et des travaux de désenclavement ont été lancés dans le secteur du Petit Sarlième afin d'accompagner le développement d'entreprises présentes sur ce site.

L'étude de faisabilité d'un nouveau concept de zone d'activités s'inscrivant réellement dans une démarche environnementale a été réalisée en 2013. Ce projet vise à permettre l'accueil d'entreprises recherchant un environnement très qualitatif. Cette réflexion a bénéficié de l'accompagnement financier du Conseil général du Puy de Dôme et du Conseil régional d'Auvergne.

Développer l'offre très haut débit

Convaincue que le développement du numérique constitue un facteur clé de l'efficacité des entreprises et des acteurs publics, Clermont Communauté a équipé dès 2005 ses zones d'activités en fibres optiques pour le très haut débit.

Exploitée par Clermont Communauté Networks, cette infrastructure de télécommunication est commercialisée auprès d'opérateurs et de gestionnaires de réseau indépendant dont le nombre croissant garantit aux clients professionnels des tarifs compétitifs.

Fin 2013, le réseau mesure 180 km, compte 26 clients opérateurs et dessert 252 sites grâce à 305 liens optiques : certains sites sont raccordés par deux liens distincts empruntant des chemins différents pour sécuriser la liaison.

Aider et accompagner la création d'entreprises

Clermont Communauté soutient activement la création d'entreprises en les accueillant au sein de pépinières ou en finançant différents opérateurs spécialisés.

L'hébergement d'entreprises en pépinières ou en hôtels d'entreprises

La Communauté d'Agglomération gère 6 structures immobilières d'accueil des entreprises, soit sous la forme de pépinières, réservées aux très jeunes entreprises, soit sous la forme d'hôtels d'entreprises, pour une durée limitée.

Site	Taux d'occupation	Nbre de salariés	Nbre d'entreprises
Pascalis 1	54 %	24	12
Pascalis 2	89 %	62	16
Pépinière La Pardieu	86 %	37	16
Hôtel du Brezet	91 %	61	5
Le Panoramic	74 %	15	9
La Chomette	33 %	6	1
Total		205	59

Au total, ce sont 59 entreprises qui sont hébergées, représentant 205 salariés dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans l'industrie, les services aux entreprises et les biotechnologies.
Au-delà des missions de gestion et d'accueil des pépinières et hôtels d'entreprises, Clermont Communauté assure des missions d'animation et de mise en relations avec des partenaires privés ou publics qui apportent des conseils personnalisés aux entreprises.

L'accompagnement des entreprises de la Zone Franche Urbaine

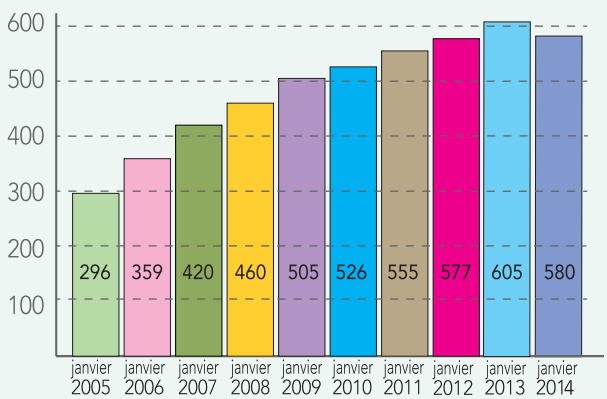
Un espace accueil et information géré par Clermont Communauté assure la promotion du dispositif d'exonération fiscale et sociale, en vigueur depuis 2004 sur la Zone Franche Urbaine.

En quelques chiffres

Au 31 décembre 2013 :

- 580 entreprises
- 74 % de Très Petites Entreprises (1 salarié)
- 1 400 emplois créés dont 20% issus des habitants des quartiers de la zone franche.

ZFU : évolution du nombre d'enteprises



Le soutien aux structures dédiées

Depuis 2005, Clermont Communauté apporte un soutien financier à plusieurs opérateurs de la création d'entreprises. En 2013, la contribution de la communauté d'agglomération a été de 273 000 € au bénéfice de 8 structures qui interviennent, sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création.
Le positionnement complémentaire de ces structures (aide au montage de projet, micro crédit, garantie d'emprunt, portage salarial...) permet de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs.

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le système du micro crédit pour les personnes exclues du système bancaire.



APPUY CRÉATEURS

Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), membre du réseau national Coopérer pour Entreprendre, cette structure s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé.



AUVERGNE ACTIVE est le relais en région du réseau national FRANCE ACTIVE. Cette association propose principalement des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65% du montant du prêt.



AUVERGNE ENTREPRENDRE

Membre du réseau national «ENTREPRENDRE», cet organisme accorde des prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont ensuite accompagnés par des parrains.



CLERMONT AGGLO INITIATIVE

Créé en 1998 par Clermont Communauté, la plate-forme d'initiative locale, Clermont Agglo Initiative, accompagne et finance la création de micro entreprises.

PEE Auvergne

Le Pôle Entrepreneuriat Étudiant Auvergne soutient la création d'entreprises auprès des étudiants.

BUSI incubateur d'entreprises

Créée en 1999, Busi intervient pour les projets de création d'entreprises innovantes qui s'inscrivent dans les Sciences de la Vie, les Sciences pour l'Ingénieur, les Technologies de l'Information et de la Communication et les Sciences Humaines.



LE DAMIER

Le Damier a vocation à développer, promouvoir et fédérer les acteurs des filières Musique et Image enAuvergne.

Soutenir l'innovation et le transfert de technologie

Clermont Communauté poursuit sa politique de soutien à l'innovation et au transfert de technologie au travers de quatre axes stratégiques :

- santé / agroalimentaire / nutrition,
- ingénierie de la mobilité,
- développement durable,
- technologies de l'information et de la communication.

Les soutiens programmés en 2013 à hauteur de 609 K€ ont concerné :

- la mise en place de plateformes scientifiques ouvertes au transfert de technologie,
- la maturation de technologies innovantes pouvant donner lieu à création d'entreprise ou à transfert au sein d'entreprises existantes. Clermont Communauté a souhaité intervenir à un moment clé des projets, à savoir la phase la plus risquée : lorsque le projet n'a pas encore fait la preuve de sa viabilité. Cette phase est souvent délaissée par les outils de financement privé justement en raison de son caractère risqué.
- la gouvernance et les projets issus des clusters d'excellence régionaux et des pôles de compétitivité, ainsi que du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA). Ces structures animent des réseaux d'entreprises, de laboratoires publics et d'organismes de formation, favorisant ainsi l'émergence d'une stratégie commune et de projets collaboratifs de recherche et développement.

Clermont Communauté est partenaire d'initiatives structurantes pour le territoire, telles que la Maison Innovergne et la plateforme mutualisée OSE Clermont qui vise à mieux connaître et comprendre la dynamique économique du territoire. OSE Clermont a notamment réalisé en 2013 une mission d'étude sur « les entreprises du vivant, un levier du développement métropolitain clermontois ». Clermont Communauté est également membre du syndicat mixte Biopole Clermont Limagne, qui propose une offre de 20 000 m² de laboratoires et d'espaces dédiés aux entreprises du domaine des biotechnologies, aux cotés de Riom Communauté, de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale.



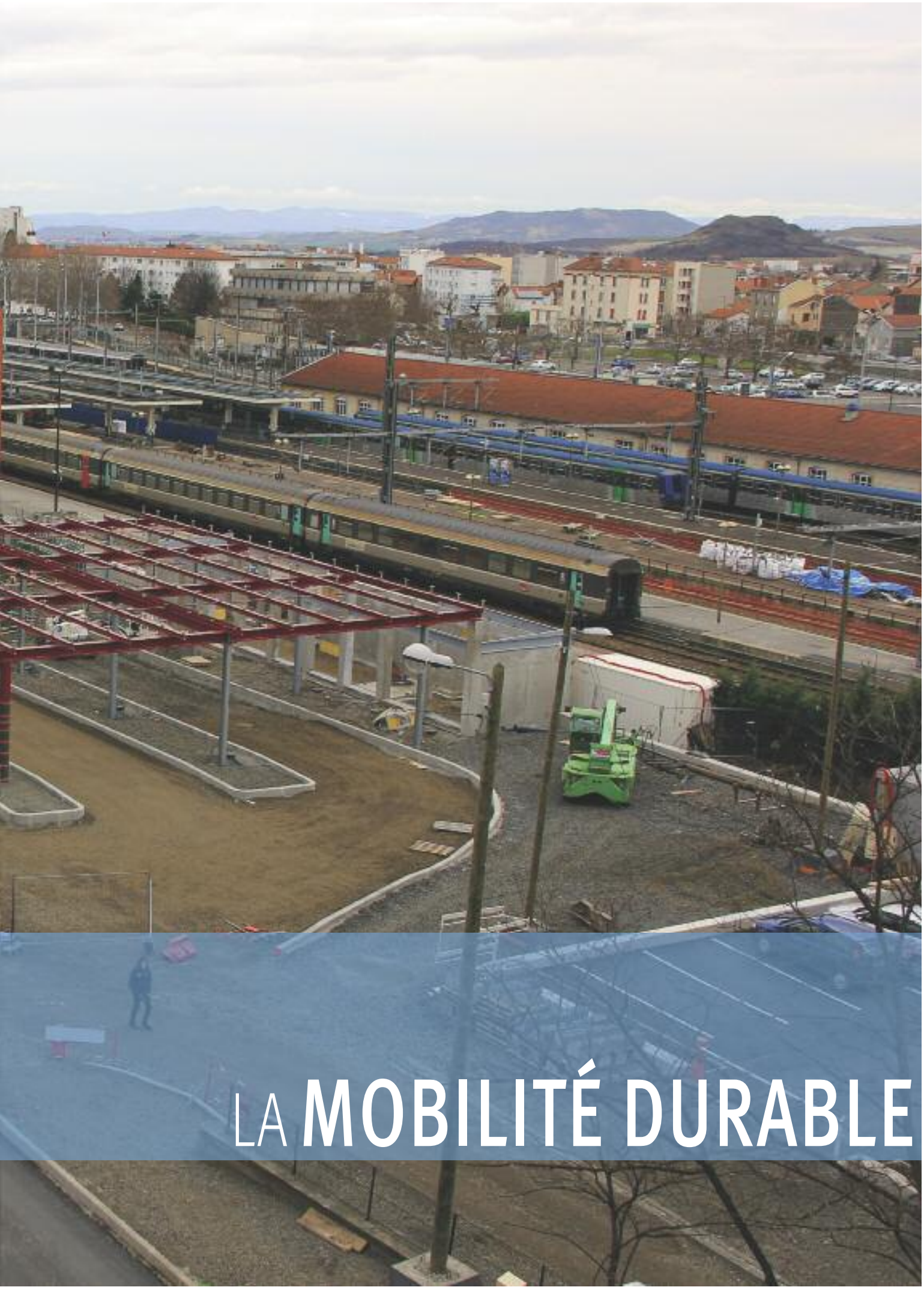
Clermont Communauté a soutenu financièrement dès 2005 les acteurs publics et privés du projet VIPA, nouveau concept de mobilité autonome, dans le cadre de son axe stratégique « ingénierie de la mobilité ». Véhicule électrique pouvant transporter jusqu'à six personnes, le VIPA se déplace de façon autonome (sans chauffeur) grâce à un système de localisation et de guidage visuel.

Septembre 2013, la première expérimentation de ce véhicule en situation réelle et à usage du grand public au CHU Estaing a débuté et vise plusieurs objectifs :

- proposer une solution innovante de mobilité pour parcourir les dernières centaines de mètres en complément des transports conventionnels
- tester en vraie grandeur le véhicule pilote et ses composants afin de disposer rapidement d'une solution industrialisable.
- apprécier l'acceptabilité auprès des usagers.



Les travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Intermodal (PEI) de la gare SNCF vont bon train à Clermont-Ferrand. La fin du chantier est prévue en 2014.



LA MOBILITÉ DURABLE

LA MOBILITÉ DURABLE

Les transports publics et plus globalement la mobilité durable représentent l'un des trois piliers du projet de l'agglomération clermontoise. À ce titre, Clermont Communauté intervient soit directement, soit en délégation de compétence ou de service public sur les domaines des transports en commun, de la voirie d'intérêt communautaire, du jalonnement routier et des parcs relais.
Soucieuse de l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération apporte également des financements au fonctionnement de l'aéroport.

Améliorer les transports en commun

Si Clermont Communauté a délégué sa compétence transport, elle contribue néanmoins au budget du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), à hauteur de 11,29 M€ en 2013.

Pour préparer les transports de demain, le SMTC conduit de grands projets structurants pour l'agglomération.

Fin 2013, le quartier des Vergnes a vu arriver le tramway. L'extension de la ligne de tramway jusqu'à la place des Droits de l'homme s'est concrétisée le 14 décembre. Avec 1,7 km de voies supplémentaires, la ligne de tramway dessert 10 000 personnes ou emplois avec 3 stations nouvelles au cœur même du quartier jusque là très enclavé. La ligne A du tramway permet désormais l'ouverture sur la ville et l'accessibilité en transport en commun du stade Gabriel-Montpied, équipement structurant essentiel pour l'agglomération.
L'extension de la ligne de tramway s'est doublée de la

11,29 M€

c'est le montant de ***la participation financière*** de Clermont Communauté au SMTC en 2013 (10,75 M€ en 2011)

réorganisation du réseau de bus autour de cette même ligne, au nord de l'agglomération afin d'optimiser l'intermodalité et la complémentarité bus/tramway.

Après 9 millions de kilomètres parcourus, signe de son succès, le tramway avait besoin de travaux d'entretien de sa voie. Le SMTC les a programmés durant l'été : reprises de chaussée ou d'étanchéité, renouvellement d'éléments d'usure, recharge d'usure du rail.

Le résultat est là : un meilleur cadencement (un tram toutes les 8 mn contre 12 avant les travaux), et une meilleure disponibilité des rames ont permis un bond de fréquentation significatif.

En complément, cet arrêt d'exploitation du tramway a permis d'engager des travaux lourds, sans lien direct avec le tramway mais sur son emprise, comme la suppression de la passerelle rue du Torpilleur-Sirocco ou la rénovation du pont de Neyrat, et le raccordement des voies nouvelles aux voies actuelles du prolongement de la ligne jusqu'au quartier des Vergnes.

Autre évènement majeur de l'année 2013, le déploiement de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la ligne C, troisième ligne structurante du réseau de transport de l'agglomération qui relie Cournon d'Auvergne et Clermont-Ferrand, dans la foulée de la refonte de la ligne B.

L'introduction sur ce réseau du concept de « Ligne à Haut Niveau de Service » place le bus au sein d'un véritable système de transport, intégrant infrastructures et conditions d'exploitation, en plus du matériel roulant au look séduisant. C'est un pas de plus dans la hiérarchisation du réseau, programme inscrit dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains voté en juillet 2011.

14 bus pour la ligne B et 11 pour la ligne C, c'est donc



La ligne A du tramway compte trois arrêts supplémentaires depuis le 14 décembre 2013, soit 1,7 km de voies nouvelles jusqu'au quartier des Vergnes.

6,8 ans
c'est l'âge moyen du ***parc de bus***
en 2013 (11 ans en 2011).

un parc de 25 bus « nouvelle génération » que le SMTC a acquis ces 2 dernières années pour la modernisation et l'attractivité du service proposé aux habitants de l'agglomération :

- design moderne, innovant et identitaire,
- mise en place de la montée à toutes les portes,
- accessibilité et confort optimisés,
- installation d'écrans d'information voyageurs de toute nouvelle génération dans les véhicules,
- priorité sur un grand nombre de carrefours à feux,
- modernisation des stations qui deviennent plus attractives et fonctionnelles,
- installation de distributeurs automatiques de titres de transport aux stations les plus fréquentées de la ligne et de bornes d'information voyageurs,
- plusieurs connexions avec le tram.

Ces investissements innovants ne doivent pas faire oublier les acquisitions de renouvellement et rajeunissement du parc de bus classiques qui se poursuivent régulièrement. L'âge moyen du parc de bus est passé de 11 ans en 2011 à 6,8 ans en 2013.

Afin de répondre aux nouveaux besoins de déplacement, améliorer la mobilité, promouvoir les modes de déplacements durables, proposer des systèmes alternatifs à la voiture individuelle, le SMTC initie depuis plusieurs années une stratégie qui vise à favoriser un développement attractif et harmonieux des transports et du territoire métropolitain.



Quand le tramway et le BHNS se croisent, place de Jaude.

Promouvoir les déplacements doux

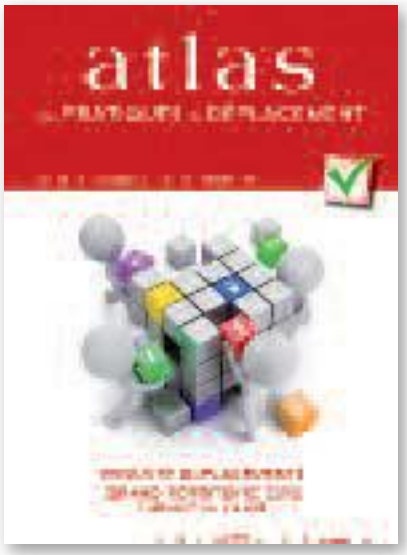
Dans le cadre de cette politique en faveur de la mobilité durable et dans le but de promouvoir les déplacements doux, le SMTC a ainsi fait le choix de diversifier l'offre et d'organiser la complémentarité entre les différents modes de déplacement par la création en 2013 d'un nouveau service de location de vélos : C.vélo.

Avec ses deux formules de location en libre service et longue durée, sa facilité d'utilisation, ses tarifs attractifs, sa flexibilité et ses couleurs dynamiques, C.vélo a eu toutes les cartes en main pour séduire les Clermontois. Challenge réussi puisque la création par anticipation de 10 stations supplémentaires pour 2014 a fait consensus.



Inauguration de C.vélo.

Répondre aux nouveaux besoins de déplacement



L'année 2013 a également vu l'aboutissement de « l'Enquête Déplacements Grand Territoire Clermont-Val d'Allier » et la préparation de « l'Atlas des pratiques de déplacements » qui en découle.

En dressant un état des lieux et une analyse de nos pratiques, cette enquête permettra de déterminer les choix qui vont marquer les futurs réseaux collectifs et aider à planifier les grandes infrastructures nécessaires pour répondre à nos besoins. Elle a permis ainsi d'avoir une photographie des habitudes de déplacements sur notre territoire à un moment précis.

Les résultats d'une telle démarche constituent un outil d'aide à la décision pour les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. C'est pourquoi le SMTC a décidé de les compiler dans l'Atlas des pratiques de déplacements décomposé en deux parties :

1) la description et l'analyse des résultats sur le bassin Clermont Val d'Allier,

2) des fiches par territoire, particulièrement intéressantes pour les élus locaux. Cet Atlas est consultable en ligne sur le site du SMTC :

www.smtc-clermont-agglo.fr

Favoriser un développement attractif et harmonieux des transports et du territoire métropolitain

Enfin, l'opération complexe d'aménagement d'un pôle d'échanges intermodal se poursuit sur le site de la gare SNCF de la Ville de Clermont-Ferrand.

Ce grand projet urbanistique concerne 5 maîtres d'ouvrage avec le SMTC, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, la SNCF et RFF et 4 partenaires financiers supplémentaires que sont le Conseil général, le Conseil régional d'Auvergne, l'État et l'Europe pour un montant de travaux de plus de 17 M€.

Avec 3,7 millions de voyageurs par an, soit environ 10 000 par jour, la gare est en effet l'un des centres névralgiques de l'agglomération. C'est donc une profonde mutation que le quartier s'apprête à vivre avec un aménagement de l'espace public conséquent constitué notamment d'une vaste partie couverte et piétonnière. Le pôle intermodal prévoit, quant à lui, la réalisation de 3 voies et de 7 quais destinés à accueillir les bus de la SNCF, les bus urbains et interurbains ainsi que le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Un réseau hiérarchisé

L'offre de transport couvre l'ensemble de la population du Périmètre des Transports Urbains (PTU).

Le réseau de transports urbains de l'agglomération clermontoise est exploité sous la marque commerciale T2C, sur la base d'une organisation hiérarchisée. En 2013, le réseau se présente comme suit :

- 2 lignes lourdes : la ligne A de tramway et la ligne B en BHNS, dont les fréquences et les tracés permettent l'accès à la quasi-totalité des équipements publics structurants de l'agglomération,
- 3 lignes structurantes 3, 4 et 6 en diagonale irriguant une grande part du territoire,
- 7 lignes secondaires et de cabotage 5, 7, 8, 9, 10, 13, 21 assurant la desserte de proximité ou de liaison,
- 2 lignes de rabattement 20 et 22 permettant une connexion facile au tramway,
- 7 lignes périurbaines 26, 27, 31, 32, 34, 35 et 36 permettant de relier les communes périphériques au réseau urbain,
- 7 zones de desserte en Transport À la Demande (TAD), soit en complément de ligne périurbaine régulière, soit en desserte unique d'heure de pointe,
- 1 ensemble de services à destination des usagers scolaires sur l'intégralité des communes du PTU.

Le réseau...



... en quelques chiffres

Le réseau

- 284 000 habitants dans le périmètre des transports urbains.
- 228 km de ligne du réseau urbain et périurbain.
- 483 arrêts pour 903 quais hors TAD.
- 5 300 000 km commerciaux sur le réseau T2C.

La fréquentation

- 28,65 millions de voyages annuels sur le réseau, en hausse de 0,9%, dont :
- 14,32 millions de voyages sur l'année 2013 pour le tramway,
- 14,33 millions de voyages pour le réseau bus,
- 13% de fréquentation de plus en novembre 2013 par rapport au même mois de l'année précédente.
- Moyenne journalière de voyages en 2013 (du lundi au vendredi) :
  - ligne A : 57 360, avec des pointes à plus de 64 000
  - ligne B : 10 128
  - ligne 6 : 7 301
  - total réseau urbain : 115 280
  - 6 lignes captent 80% du nombre de passagers.

Faciliter l'accès avec les parcs relais et parkings tram

Afin de limiter la circulation urbaine et d'assurer une bonne coordination entre la voirie et le réseau de transports en commun, Clermont Communauté réalise et gère des parcs relais (P+R) et parcs tramway (PTram), positionnés stratégiquement le long de la ligne du tramway.

La capacité de l'ensemble des parc relais et tramway de l'agglomération est d'environ 1 400 places.

En 2013, les dépenses d'exploitation de ces parcs représentent une somme d'environ 2,5 millions d'euros dont les 3/4 correspondent aux loyers d'un parking réalisé en partenariat public privé.

Les recettes en 2013

- en hausse de 2,8 % par rapport à 2012,
- presque en ligne (-0,3%) avec la prévision :
  - des ventes de tickets et carnets de tickets en recul de 2,6% par rapport à 2012.
  - des ventes d'abonnements en hausse de 3,1% par rapport à 2012, avec un nombre d'abonnés de 34 500 fin 2013, en progression de 4,3% par rapport à 2012.



Les abonnements

- Les abonnements annuels représentent + de 62,60 % de la clientèle abonnée contre 61,40 % en 2012.
- Les progressions les plus sensibles sont constatées pour :

les titres PDE (Plan de Déplacement d'Etablissement) avec +8,4% et près de 2 000 abonnés fin 2013,

les abonnements intermodaux « Tandem » avec +4,2% et plus de 1 000 abonnés fin 2013.

Les abonnements scolaires et jeunes-étudiants représentent toujours la majorité des abonnements avec respectivement 12 500 et 9 000 abonnés fin 2013.

L'accessibilité du réseau

- Plus de 59 % des arrêts sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les lignes A, B, C 3, 4 ,5 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le parc de véhicules

- 26 rames de tramway
- 128 bus « standards », 39 bus « articulés » (dont 25 Bus à Haut Niveau de Service [BHNS]) et 10 minibus.
- Âge moyen du parc des bus ramené à 7 ans en 3 ans.

Investir dans les voiries d'intérêt communautaire

Avec près de 100 km de voiries déclarées d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération a choisi de prendre principalement en charge la gestion des voies de desserte des zones d'activité économique ainsi que les axes structurants.

Entre les opérations d'aménagements et l'entretien des voiries, c'est un budget de près de 5,3 millions d'euros qui est investi sur les voiries et espaces publics communautaires.

L'année 2013 a vu :

- la poursuite de l'aménagement du boulevard Etienne-Clémentel à Clermont-Ferrand par la mise en place du carrefour à feux avec la rue du Solayer et la réalisation des espaces verts,
- le début de réalisation d'un pont-route afin d'envisager la suppression d'un passage à niveau avenue du Midi sur la ligne St-Germain-des-Fossés - Béziers entre Le Cendre et Cournon d'Auvergne,
- la requalification de la rue Elysée-Reclus à Clermont-Ferrand,
- la poursuite de la requalification rue des Sauzes / rue de l'Industrie à Aubière avec la recomposition du carrefour à feux avenue du Roussillon,



Signalé comme un point noir de l'agglomération en matière de sécurité, le passage à niveau n° 34 de l'avenue du Midi entre Cournon et Le Cendre ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir. Il sera remplacé par un pont-route qui enjambe la voie ferrée.
Coût total de l'opération : 5 M€.



Priorité au bus, avenue Ernest-Cristal à Clermont-Ferrand.

- le début des modifications d'accès de la rue Chantemerle à Clermont-Ferrand prévues dans le cadre de l'installation du magasin IKEA en août 2014.

L'entretien de la voirie fait intervenir différents partenaires dont les services techniques des communes par le biais d'une mutualisation, des entreprises privées ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Électricité Générale (SIEG) pour la gestion de l'éclairage public et de la signalisation tricolore.

Des correspondants communaux, financés par la Communauté dans le cadre de la mutualisation, font le lien avec les communes pour les interventions à réaliser localement sur la voirie communautaire.

Gérer la signalisation directionnelle de l'agglomération

Clermont Communauté gère également le schéma de signalisation routière et hôtelière de l'agglomération. À ce titre, elle assure le contrôle et le nettoyage de 2 000 ensembles de signalisation, la réparation des mâts accidentés ou endommagés et elle étudie et réalise les nécessaires modifications de jalonnement.

En 2013, cette compétence a représenté un coût global de plus de 290 000 €.

Favoriser les échanges avec le territoire : l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) réunit le Conseil régional d'Auvergne (40%), Clermont Communauté (32%), et le Conseil général du Puy-de-Dôme (28%) depuis 2008.

Le Syndicat Mixte est l'autorité responsable du service public aéroportuaire. Ses compétences recouvrent en particulier la définition de la stratégie de développement de l'infrastructure et de valorisation domaniale des emprises, l'organisation du financement de la plate-forme, dont la tarification des services aéroportuaires.

Le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage et finance les opérations neuves ou de gros entretien des installations du site aéroportuaire. En 2013, 4 M€ ont



L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

1,337 M€

c'est la contribution de Clermont Communauté au ***Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne*** en 2013.

été investis à ce titre, sur un budget total de 6,5 M€ (budget primitif, hors opérations d'ordre).

Il a délégué la gestion de la plateforme à un prestataire privé, la SEACFA (Société d'Exploitation de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne) par un contrat de délégation de service public d'une durée de 7 ans (jusqu'en 2014).

Concernant le trafic, 416 812 passagers ont été enregistrés en 2013, soit une augmentation de 10,9% par rapport à 2012.

Paris représente 69,4% du trafic total, l'international 9,8%, le reste concernant les destinations vers la province, les vols affaires et les charters.

En 2013, la liaison vers Amsterdam a été remise en service avec la compagnie Hop !, Clermont-Ferrand est ainsi reliée à Amsterdam Schiphol avec 4 vols par semaine.

La desserte de Southampton entre mai et septembre, avec 1 rotation par semaine a transporté 2 076 passagers. La destination sera à nouveau desservie en 2014 avec 2 rotations par semaine au printemps et une rotation supplémentaire durant le pic estival. Ryanair continuera à opérer à partir d'avril 2014 sur Porto et sur Bruxelles (Charleroi).

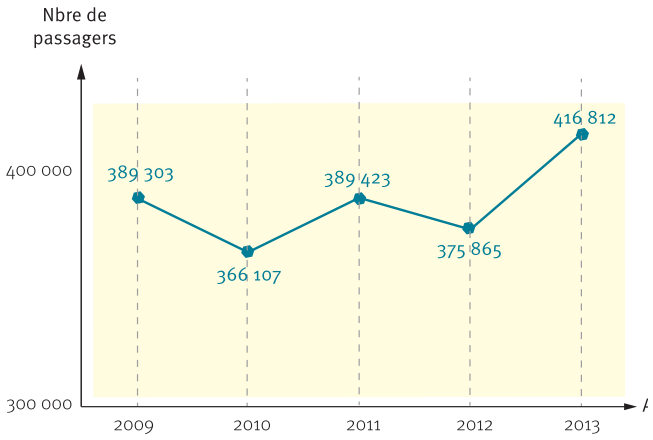
Concernant les vols estivaux vers la Corse, Clermont-Ferrand sera reliée à Bastia, Ajaccio et Figari.

Une offre de vols vacances de plus de 140 dates est proposée au départ de Clermont-Ferrand vers la Crète, la Grèce, Madère, l'Italie, les Canarie, Rhodes, la Sicile, les Baléares, Malte...

Le travail de développement du pôle aéronautique, activité qui génère un total de 2 500 emplois directs, se concrétise étape par étape. La plateforme se concentre essentiellement sur le domaine de la maintenance, avec des sous-traitants spécialisés dans des activités complémentaires.

Une étude urbanistique globale sur l'emprise aéroportuaire et son articulation avec son environnement proche a été réalisée en 2012. La mise en œuvre du plan d'actions qui en résulte est en cours.

Aéroport : évolution du nombre de passagers



Le hall rénové de l'aérogare a été inauguré en juin 2013. L'organisation centrale des commerces et des flux de passagers autour de ceux-ci permet de dynamiser l'aéroport.

Un important chantier de rénovation du balisage aéronautique a débuté en 2012, il se poursuivra jusqu'en 2015.

Le contrat de projet État-Région 2007-2013, volet ferroviaire

Le Contrat de Projet État Région d'Auvergne 2007-2013 constitue un cadre contractuel pour l'État et le Conseil régional d'Auvergne. Son volet ferroviaire œuvre pour l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne.

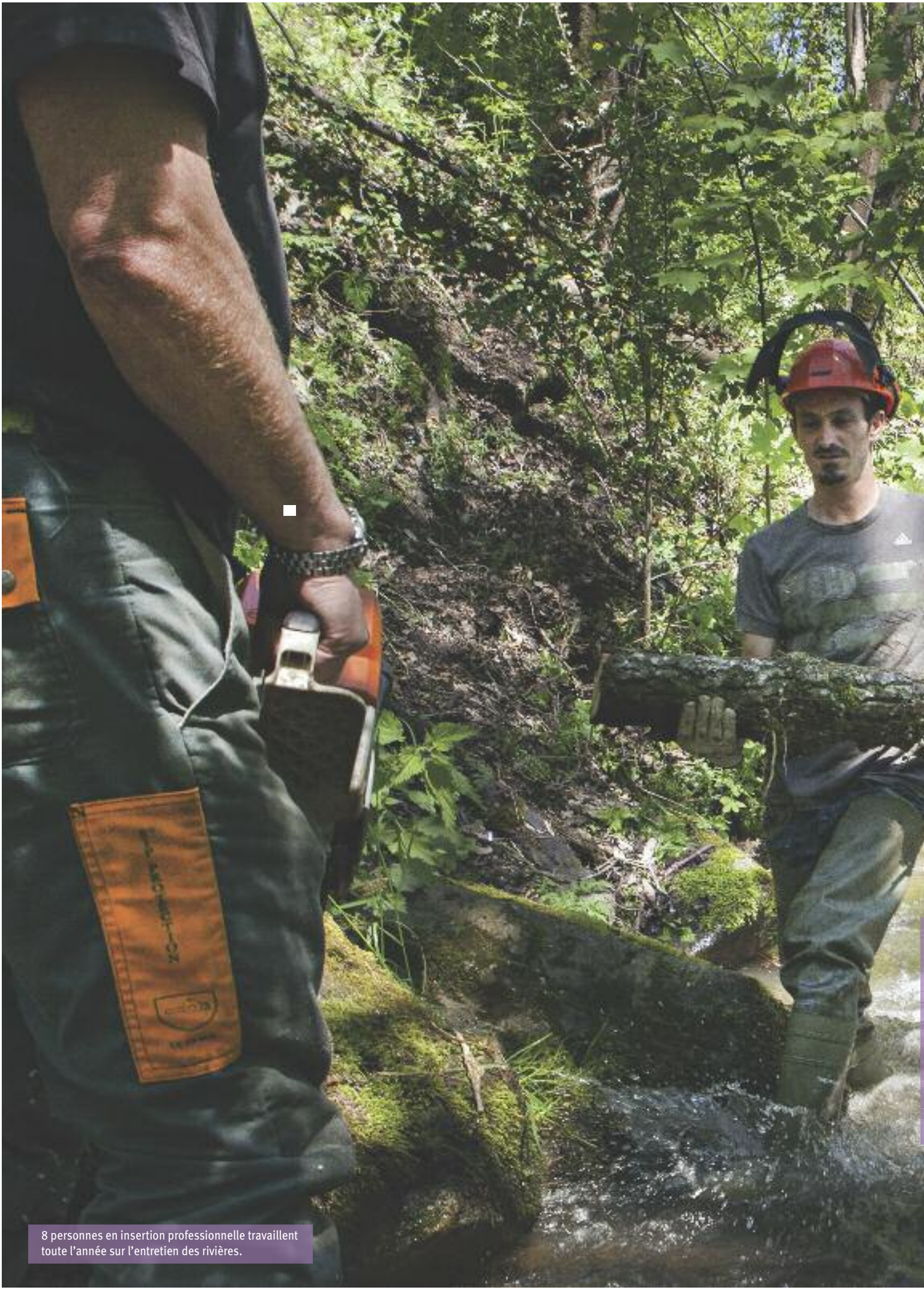
Parmi les opérations prévues au CPER 2007-2013, deux d'entre elles sont maintenant définies, avec des mises en service commercial :

- l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris:

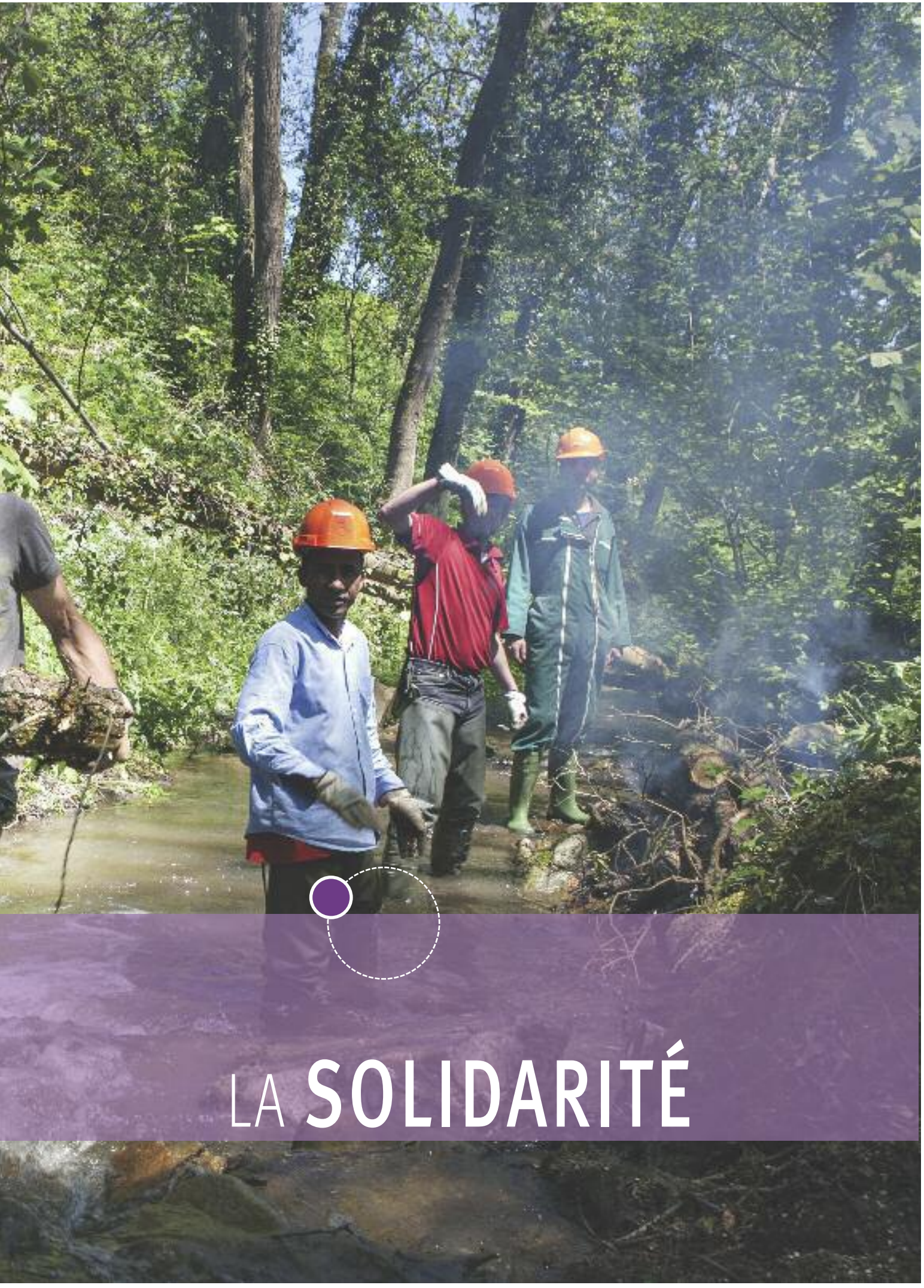
  Le coût s'élève à 28,50 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 800 000 € répartis sur les exercices 2010-2014 dont 80 000 € en 2013.

- la desserte périurbaine est/ouest de l'agglomération clermontoise

  Le coût s'élève à 15 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 750 000 € répartis sur les exercices 2010-2014.



8 personnes en insertion professionnelle travaillent toute l'année sur l'entretien des rivières.



LA **SOLIDARITÉ**

LA SOLIDARITÉ

Clermont Communauté a poursuivi son soutien financier en faveur de la solidarité que ce soit à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération clermontoise, prorogé jusqu'en 2014 ou le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
Ces dispositifs conditionnent une part importante de l'aide au fonctionnement d'associations œuvrant dans différents domaines de la solidarité et de l'insertion.

Maintenir la cohésion sociale du territoire

Le montant total de l'ensemble des subventions s'est élevé à 630 000 € en 2013.

La subvention de Clermont Communauté a été de 118 750 € pour assurer le fonctionnement d'actions ciblées dans le cadre du CUCS (insertion, intégration, appui aux publics en difficulté).

Clermont Communauté octroie également un volet de subventions plus orientées vers les jeunes :

- participation au fonctionnement des deux missions locales de l'agglomération clermontoise (Mission Locale de Clermont Communauté et de Cournon d'Auvergne), pour un montant de 347 500 €,
- soutien en faveur de l'Espace Info Jeunes, l'École de la Deuxième Chance Auvergne (E2C, plateforme du Puy-de-Dôme), et la Plateforme de vocation à Champratel, en partenariat avec Pôle Emploi, qui représente un montant de 163 750 €.

Clermont Communauté a engagé, depuis plusieurs années un travail de veille avec l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole et l'Observatoire des quartiers sensibles afin d'informer les élus et les partenaires des tendances constatées notamment dans les quartiers dits prioritaires que sont les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ainsi qu'à l'échelle du territoire communautaire.

Plusieurs indicateurs sont retenus tels que la précarité, le niveau de vie et l'emploi, mais l'analyse souhaite s'orienter également sur la santé et l'offre de soins ou la réussite éducative.

Un rendu actualisé de l'observatoire des quartiers a été présenté à l'ensemble des partenaires en octobre 2013.



Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Pôle emploi, ZFU... de nombreux acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi sont aujourd'hui, regroupés au 64 bd Léon-Jouhaux à Clermont-Ferrand.

Le réseau des Espaces Publics Numériques (EPN)

Les EPN remplissent une fonction de proximité qui est répartie sur plusieurs communes, en proposant un accès libre au multimédia et des ateliers thématiques dans un lieu de convivialité.

Le rôle et la qualité de l'animation conditionnent la réussite de ce dispositif. Les animateurs assurent le lien avec les publics : les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées.

Dix communes de l'agglomération sont aujourd'hui équipées d'espaces publics numériques : Blanzat, Cournon d'Auvergne, Gerzat, Ceyrat, Nohanent, Romagnat, Pont-du-Château, Aulnat, Le Cendre et Lempdes.

Accompagner vers l'emploi

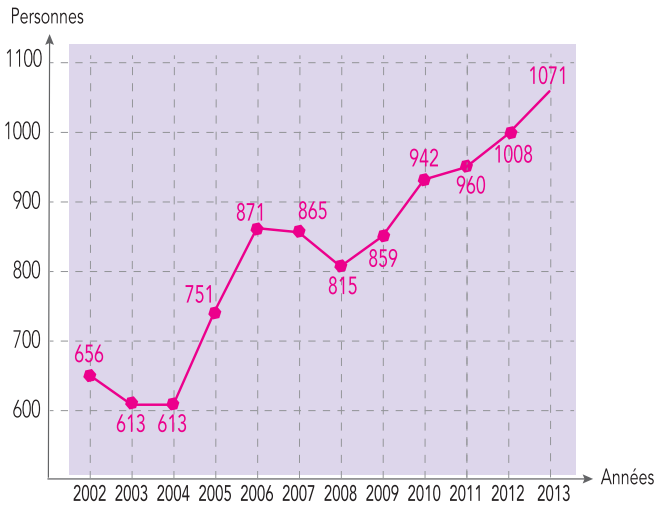
En s'appuyant sur une équipe de 13 référents dans différentes associations, le PLIE œuvre pour les personnes en situation d'exclusion professionnelle.

21 lieux d'accueil répartis sur toute l'agglomération permettent une prise en charge de proximité des demandeurs d'emplois.

En 2013, 1 071 personnes ont été accompagnées (+ 6 % par rapport à 2012).

- 1 776 contrats de travail ont été signés (CDD, intérim...).
- 716 formation ont été réalisées (mobilisation, qualification...)
- 202 personnes sont sorties du dispositif avec un emploi durable (185 en 2012).

Plie : évolution du nombre de personnes accompagnées





Le Plie de Clermont Communauté propose depuis quelques années des formations via des chantiers-écoles dans des domaines variés, tels que les métiers du bois.

Des actions de mobilisation et de professionnalisation

En 2013, le PLIE a réalisé 9 actions collectives et 26 actions individuelles, au profit de 250 personnes. Ces actions de professionnalisation ont été construites en étroite collaboration avec les entreprises du territoire afin de répondre à leurs besoins de recrutement, sur des métiers variés : aide à la personne, propreté, animation, commerce...

Ainsi un chantier école « Métiers du bois » a été conduit en lien avec les communes de Beaumont et Châteaugay.

D'autres actions ont été conduites par le biais d'ateliers recherche d'emploi numérique sur les différentes communes de l'agglomération ou des cours d'alphabétisation pour des salariés en insertion.



La “Mosaïque des métiers” réalisée par les demandeurs d’emploi habitant en Zone Urbaine Sensible, dans le cadre d’initiatives destinées à les rapprocher des entreprises et de l’emploi.



Des rencontres pour favoriser le rapprochement des seniors avec les entreprises

Une action Emploi et Diversité a aussi été mise en œuvre pour favoriser le rapprochement des demandeurs d'emploi habitant en ZUS. Tout au long de l'année grâce à l'organisation de rencontres conviviales (petits déjeuners, visite d'entreprises..), cette action a permis de mettre en relation 200 demandeurs d'emplois avec plus de 60 entreprises. Un forum pour l'emploi des seniors a également été organisé en novembre à la maison de quartier de Croix-de-Neyrat.

L'accès au marché du travail

546 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre de l'insertion par l'activité économique:

- 399 personnes au sein d'une entreprise d'insertion, d'une association intermédiaire, d'un chantier d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire d'insertion ou d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).
- 147 personnes en contrats aidés, au sein d'une association ou d'une commune.

Tissus, linge et chaussures, un réseau de collecte créateur d'emploi !

Plusieurs centaines de tonnes de textile arrivent en déchetterie chaque année. Trop petits, passés de mode ou tout simplement remplacés, vos vêtements et chaussures n'ont pourtant pas dit leur dernier mot ! Grâce à un partenariat local entre Clermont Communauté, Les Mains Ouvertes et Emmaüs 63, ils sont désormais collectés et réintégrés dans un circuit économique créateur d'emploi !

Des emplois qui consolident toute une filière

Avant, 80% des tissus, linges et chaussures (TLC) collectés étaient incinérés. Aujourd'hui, le partenariat mis en œuvre permet aux Mains Ouvertes de les collecter, d'en revendre une partie et de transmettre le reste de matières premières à Emmaüs 63 qui les revalorise à son tour. En finançant les deux emplois en insertion dédiés à cette collecte, les contenants spécifiques et les frais de transport, la communauté d'agglomération consolide un circuit économique à plus large échelle et participe activement à une démarche écologique !

Comment cela fonctionne ?

Lorsque vous déposez vos TLC dans les bennes dédiées de vos déchetteries, ils sont collectés quotidiennement par deux employés des Mains Ouvertes. Une fois triés, près de 20% de ce textile sont revendus. Cette vente finance en partie l'activité de l'association et consolide l'emploi d'un encadrant et des compagnons attachés à cette mission. Au lieu d'être incinérés, les 80% de textile restant sont ensuite transmis à l'association Emmaüs 63 pour un second travail de valorisation. Avec la création d'un chantier d'insertion spécifique à Puy-Guillaume, c'est un poste d'encadrant et huit emplois en insertion qui ont pu être créés !

Entreprises d'insertion	Lieu	postes en en insertion	Activités / métiers
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	Réparation appareils électro-ménagers
MO Entreprise	Gerzat	2	Récupération, revente matériel informatique
APIVALE	Gerzat	15	Démantèlement d'équipements électrique et électronique (D3E)
Blanc Plus	Clermont- Ferrand	5	Pressing, blanchisserie
Biau Jardin	Gerzat	9	Maraîchage biologique
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	Restauration traiteur
EJA	Clermont-Ferrand	32	Bâtiment second oeuvre - nettoyage - espaces verts - encombrants
Idées Travaux	Beaumont	12	Bâtiment - espaces verts élagage - propreté
HERSE	Romagnat	2	Sous-traitance électronique
Total		95	

Développemement de l'offre d'insertion professionnelle

Clermont Communauté apporte son soutien financier aux 9 entreprises d'insertion de l'agglomération. Des actions sont développées afin de permettre un retour à l'emploi pérenne des salariés en insertion.

Des partenariats spécifiques sont aussi mis en œuvre avec les communes de l'agglomération pour l'accompagnement et la professionnalisation des contrats aidés (Ceyrat, Cournon d'Auvergne et Aulnat).

2 chantiers d'insertion, l'un sur l'entretien des rivières et l'autre sur l'aménagement et l'entretien des chemins de randonnée du site des Côtes, ont été confiés à l'association Études et Chantiers, soit 16 postes en insertion. Chaque chantier se déroule sur une période de 12 mois.

La promotion de l'emploi dans les marchés publics

Le PLIE assure l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour l'inscription des clauses dans les marchés, un suivi des entreprises pour l'exécution de la clause d'insertion, ainsi que l'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi.
En 2013, plus de 20 maîtres d'ouvrages se sont appuyés sur le guichet unique de la clause sociale « Cellule Emploi Grands Chantiers » : les collectivités locales (communes de l'agglomération, Conseil régional d'Auvergne), les services de l'État (Université, 92ème régiment, SGAR, DDT63…), les bailleurs sociaux (Logidôme, OPHIS, Auvergne Habitat) et d'autres acheteurs publics et privés (SMTC, EPARECA, SNCF, APRR…)

Un partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne permet de former les demandeurs d'emploi pour favoriser leur placement dans les entreprises.

En 2013, plus de 150 000 heures ont été réalisées au profit de plus de 280 personnes. Quelques opérations phares : Hôtel de Région, extension de l'A71, construction de la nouvelle prison de Riom…

Ces résultats sont possibles grâce à la forte implication des entreprises et des partenaires : Pôle Emploi, entreprises de travail temporaire d'insertion.

Veiller au maintien du lien générationnel avec la téléalarme



Le service est ouvert aux personnes de plus de 65 ans (ou à partir de 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail).

Clermont Communauté gère le service du suivi des dossiers à la facturation aux usagers. Elle prend en charge la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une redevance mensuelle est payée par les usagers.

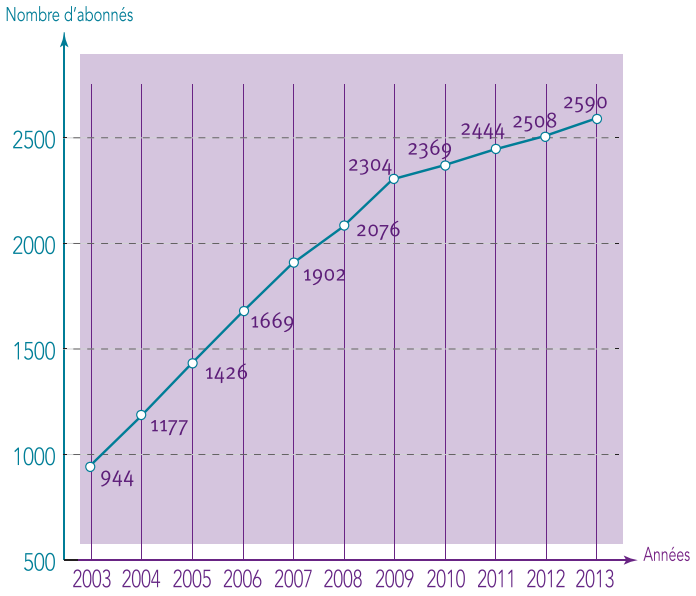
L'instruction des dossiers est assurée par les CCAS des communes.

Dans le cadre d'une convention avec le SDIS, les sapeurs-pompiers (opérateurs téléalarme) effectuent la pose et dépose des téléalarmes ainsi que les dépannages ; ils assurent également une moyenne d'environ 10 visites de contrôle par an et par abonnés.

Au 31 décembre 2013, on comptait 2 590 abonnés.

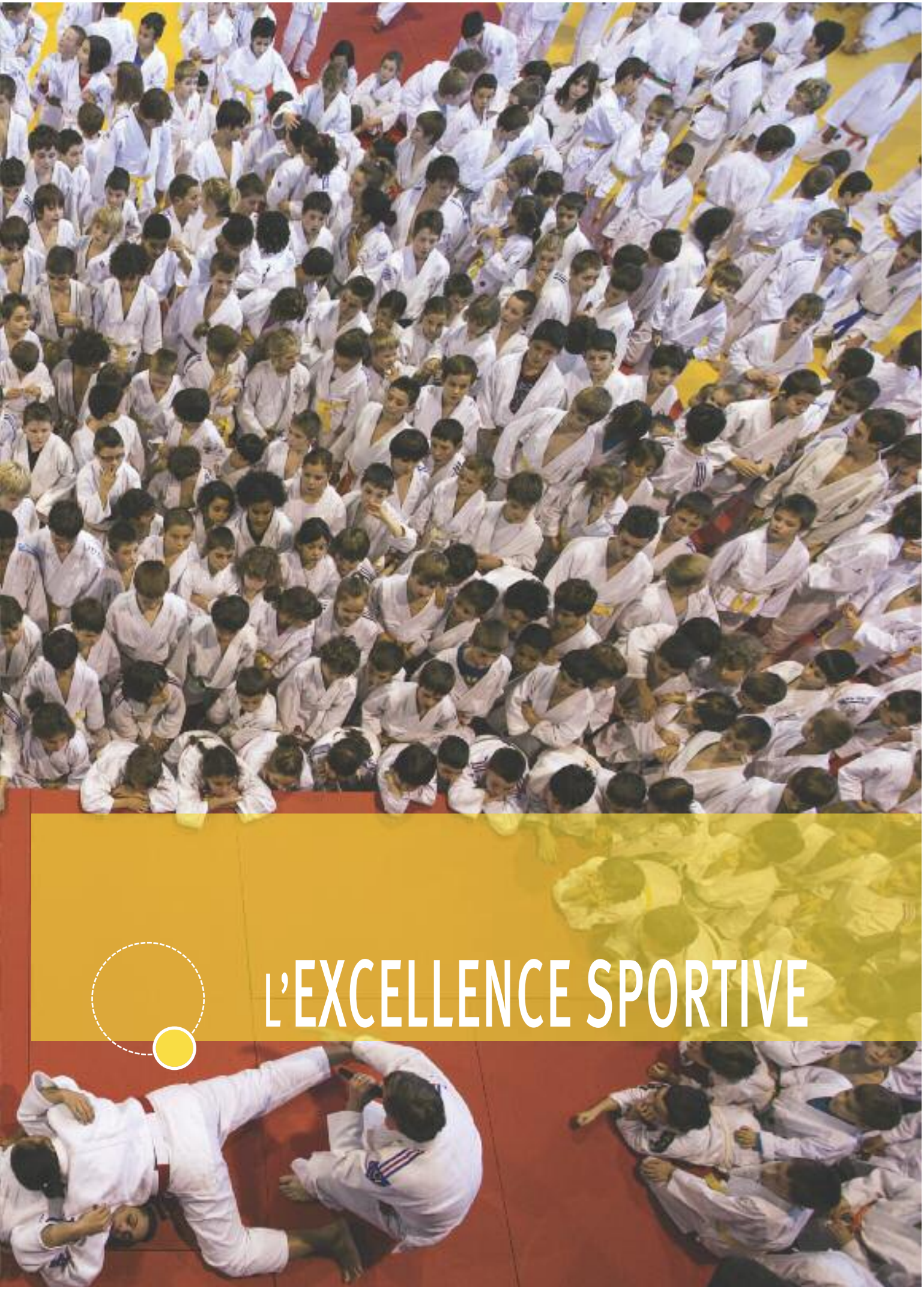
Par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil communautaire a validé l'adhésion de Clermont Communauté au dispositif départemental de téléassistance à compter du 1er janvier 2014.

Évolution du nombre de d'abonnés à la téléalarme





Quand Artenium fait le plein de champions dans le cadre des “Mercredi de l'Équipe de France” en Judo.



L'EXCELLENCE SPORTIVE

L'EXCELLENCE SPORTIVE

Patinoire, Stadium Jean-Pellez, centre d'arts martiaux et de tennis de table, stade Gabriel-Montpied, équipements nautiques... Clermont Communauté est sur tous les terrains. Avec plus de 60 000 licenciés en 2013 répartis dans 481 clubs, l'agglomération clermontoise a une forte identité sportive et regroupe des disciplines des plus populaires comme le rugby aux plus confidentielles comme le base-ball.

Au-delà de la performance, ce sont les valeurs du sport telles que l'esprit d'équipe, la solidarité, le dépassement de soi, le respect de l'autre et des règles que Clermont Communauté soutient au quotidien. L'objectif est triple : voir le plus grand nombre pratiquer une activité physique, favoriser l'accès de tous aux équipements sportifs et aux clubs, renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

Contribuer au rayonnement du territoire

L'année 2013 a été marquée par les prestations remarquables des clubs sportifs d'élite qui ont porté haut et fort les couleurs de la Communauté d'agglomération.

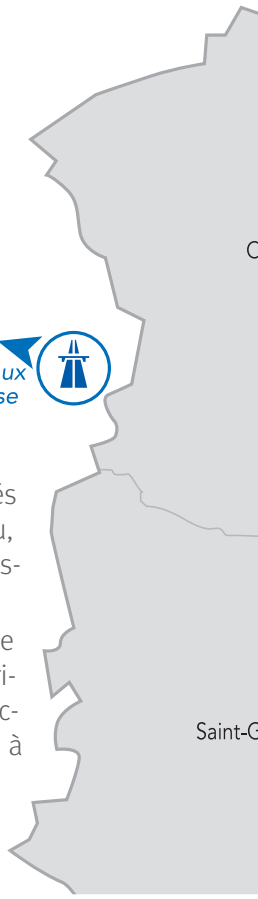
Le Clermont Athlétisme Auvergne s'est illustré par des résultats exceptionnels. Ainsi, Renaud Lavillenie, après avoir franchi la barre des 6,08 mètres à l'entrainement, en décembre a battu, le 15 février 2014, le mythique record du monde de saut à la perche en salle détenu par Sergueï Bubka, avec un saut à 6,16m.

De plus, il faut inclure le brillant parcours de l'ASM Clermont Auvergne en Top 14 et en finale de HCup. Il faut aussi faire état du bon début de championnat du Clermont Foot Auvergne 63 en ligue 2.

L'entretien et la rénovation des équipements

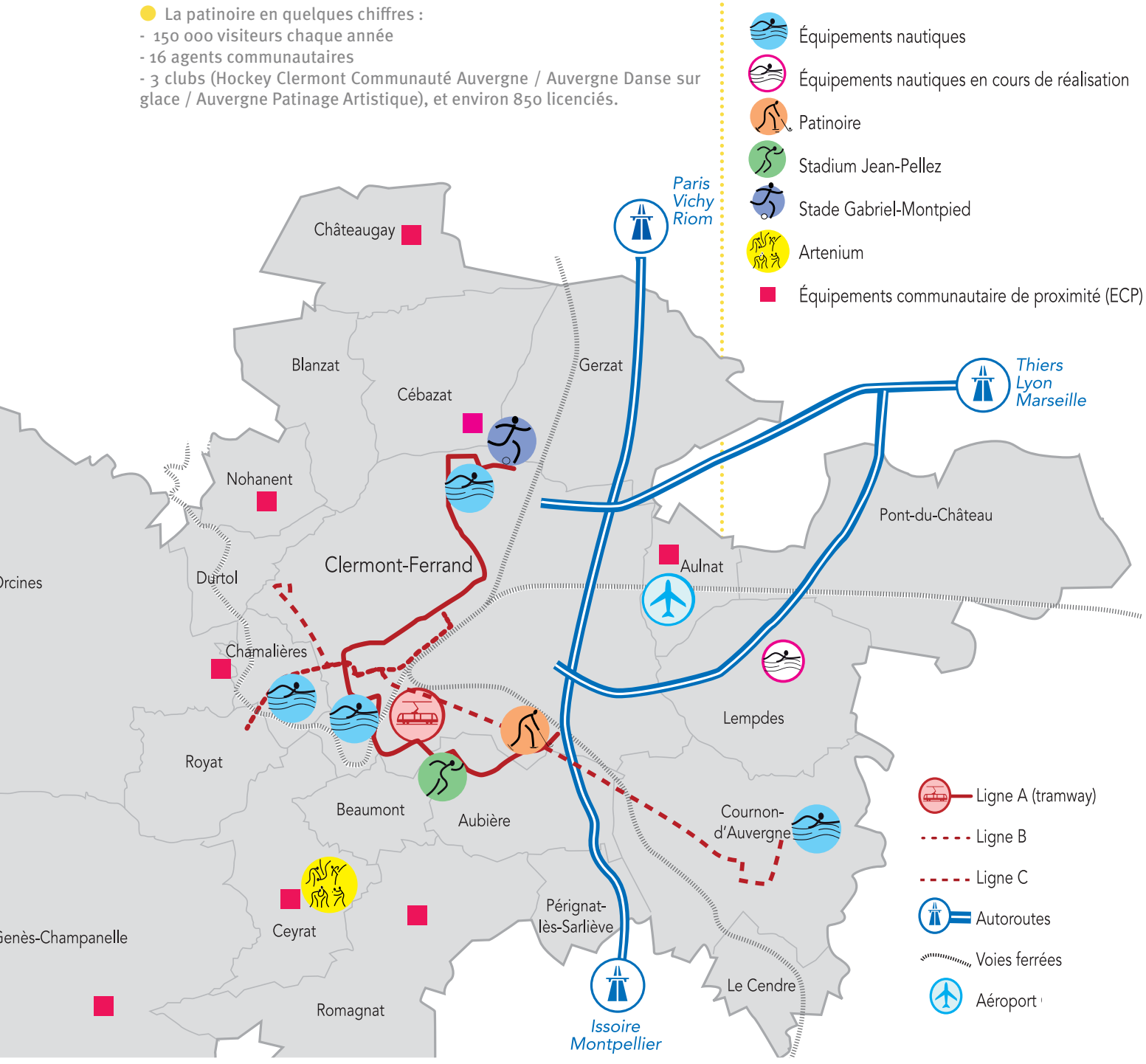
En 2013, trois millions d'euros ont été consacrés à l'entretien, la rénovation, la remise à niveau, l'amélioration de l'accessibilité, voire la reconstruction des équipements existants.

La patinoire a bénéficié d'une première phase de travaux de rénovation : un système de réfrigération de la glace plus écologique et un accueil amélioré avec la création d'un auvent à l'entrée et l'installation d'un ascenseur.





La patinoire en quelques chiffres :
- 150 000 visiteurs chaque année
- 16 agents communautaires
- 3 clubs (Hockey Clermont Communauté Auvergne / Auvergne Danse sur glace / Auvergne Patinage Artistique), et environ 850 licenciés.



178

établissements scolaire
utilisent les équipements sportifs
de Clermont Communauté..

Favoriser la pratique sportive pour tous

Afin de faciliter et d'encourager la pratique sportive, Clermont Communauté soutient les clubs sportifs de deux manières :

- elle attribue des subventions pour leur fonctionnement et pour l'organisation de manifestations sportives,
- elle octroie des avantages en nature sous forme de mise à disposition de ses équipements et de son personnel (éducateurs sportifs pour la natation), ce qui représente une aide indirecte de 2,5 M€ chaque année.

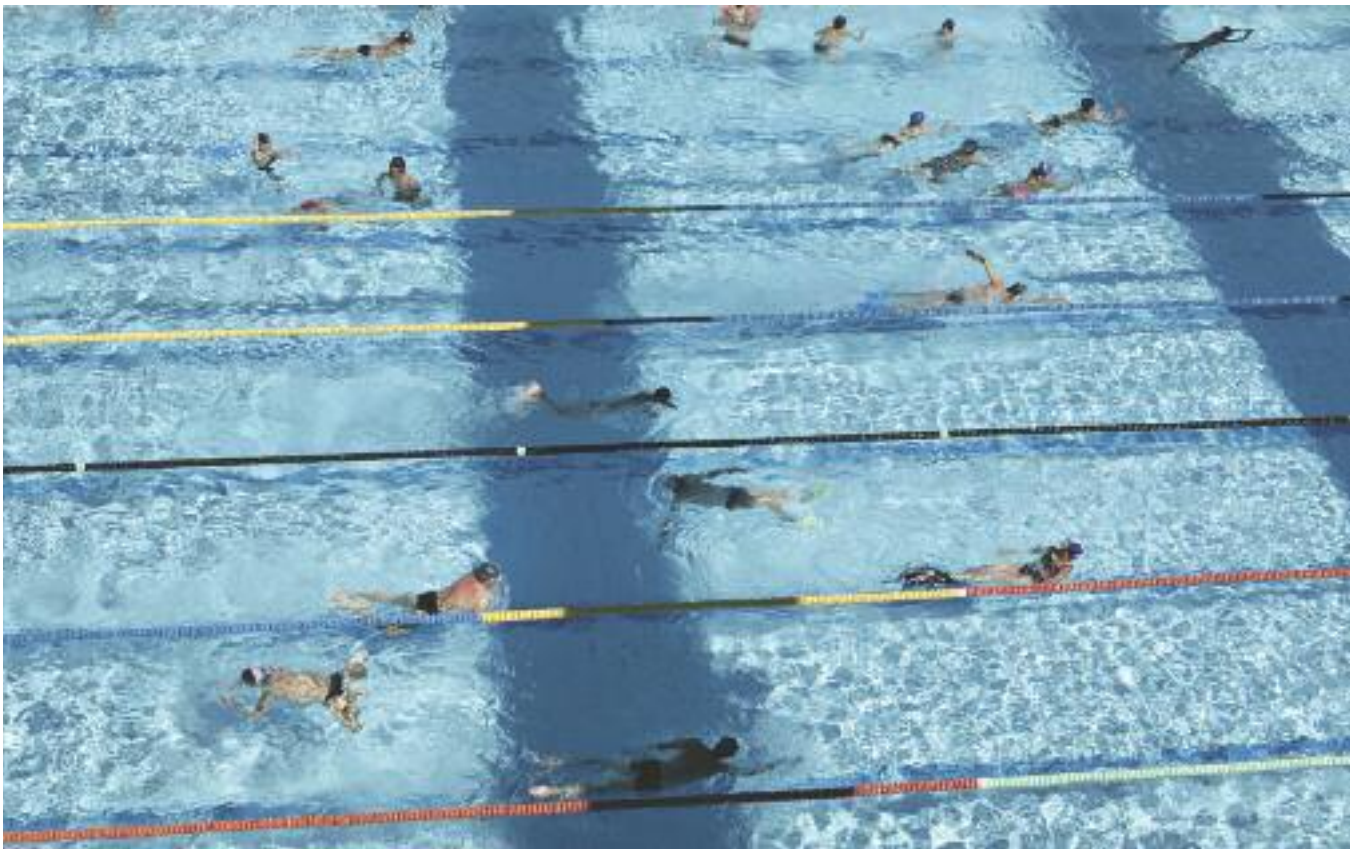
Au-delà du haut niveau, Clermont Communauté encourage la pratique sportive pour tous au quotidien au sein des 5 piscines communautaires, du Stadium Jean-Pellez (athlétisme), d'Artenium (tennis de table et sports de combat), de la patinoire et du stade Gabriel-Montpied. Ce qui représente plus de 160 agents et 34 230 heures d'ouverture par an.

Le réseau des piscines de l'agglomération clermontoise

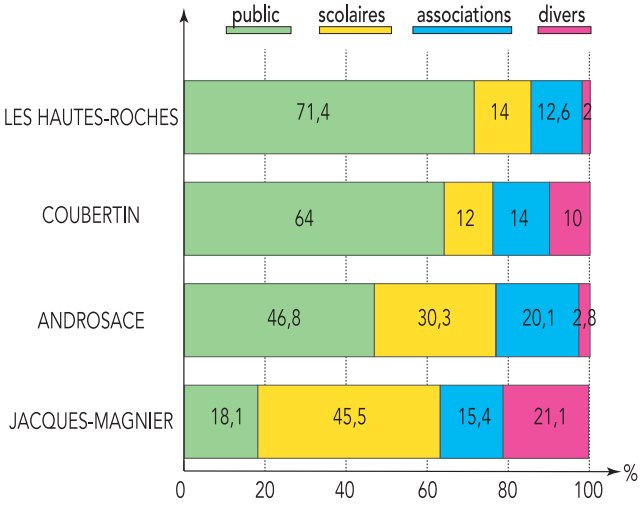
Les établissements nautiques de l'agglomération, totalisent chaque semaine plus de 200 heures d'ouverture (en période scolaire) et près de 300 heures (pendant les vacances scolaires).

Ils ont enregistré une fréquentation totale de 726 300 entrées en 2013 (malgré la fermeture de la piscine Est "Marcel-Boubat" à Lempdes en travaux depuis juillet 2012), contre 830 000 en 2012, ce qui représente une baisse de 13 %. Ces entrées ont généré 1 370 000 € de recettes contre 1 500 000 € en 2012.

Les piscines ont par ailleurs accueilli plus de 30 manifestations sportives au cours de l'année. Elles participent à la Fête des Étudiants, au Téléthon. Des animations gratuites et de nombreux cours collectifs sont organisés pendant les vacances scolaires : aquagym, aquajogging, aquaphobie et aquabike à la piscine Androsace.



Répartition de l'utilisation selon les équipements nautiques





Le haut niveau avec l'ASM Clermont Auvergne, ici en demi-finale de la HCup contre les irlandais du Munster.

L'apprentissage de la natation

L'objectif de la collectivité est de permettre à tous les élèves scolarisés dans les écoles primaires de l'agglomération de bénéficier, au cours de leurs études, de séances gratuites d'apprentissage de la natation organisées en collaboration avec leurs enseignants.

Chaque année, 360 classes sont concernées, à raison de 12 séances par classe pour lesquelles des maîtres-nageur sauveteur sont mis à disposition.



Le haut niveau avec le champion olympique Renaud Lavillenie en compagnie de Valérie Fourneyron, Ministre des sports et de la jeunesse, au Stadium Jean-Pellez.

Les équipements terrestres

Le Stadium Jean-Pellez

Cet équipement enregistre un record de fréquentation avec près de 82 000 entrées (79 000 en 2012) en scolaires, universitaires et clubs.

Le Stadium est occupé la journée par les scolaires, de la maternelle à l'université et le soir par les clubs, notamment le Clermont Athlétisme Auvergne, 3ème club national par le plus grand nombre de licenciés.

Le pôle France "Perche" est, en France, LA référence de la discipline. Des athlètes de haut niveau s'entraînent chaque jour au Stadium qui accueille régulièrement de nombreux stagiaires venus des quatres coins de l'Hexagone ou de l'étranger pour bénéficier de conditions d'entraînement optimales.

Fréquentation et recettes par équipements sportifs

Équipements	Fréquentation									Recettes 2013
	Scolaires			Athlètes et associations			Entrées autre public			
	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2010/2011	2011/2012	2012/2013	
Piscines	143 556	142 626	134 353	131 145	173 545	151 662	530 577	514 203	440 238	1 368 145,5 €
Patinoire	28 661	27 495	22 884	13 000	13 600	13 400	53 087	65 604	64 116	321 768,0 €
Artenium	5 505	7 213	6 232	34 395	36 325	26 931	39 900	39 400	39 500	14 650,0 €
Stadium Pellez	19 688	20 838	33 865	29 259	19 203	47 518	32 205	32 600	32 950	13 000,0 €



Championnat de France UNSS de tennis de table à Artenium.

En 2013, le Stadium Jean-Pellez a accueilli 48 manifestations sportives dont 46 d'athlétisme, rassemblements des écoles maternelles, primaires et secondaires compris.

Le temps fort a été le Championnat de France Élite avec la présence de plus de 3 300 personnes.

L'Artenium

Avec 125 manifestations, animations et stages, l'Artenium occupe une place importante dans le paysage sportif auvergnat. Pour sa 4ème année de fonctionnement, avec 5 championnats de France (judo, karaté et tennis de table), les demi-finales des championnats de France cadets et seniors de judo, plusieurs championnats régionaux ainsi que plusieurs stages nationaux (judo, lutte et karaté), l'Artenium répond aux besoins des différentes ligues (tennis de table, karaté, lutte et judo).

L'Artenium a réalisé plus de 33 000 entrées (dont 53% issues des manifestations organisées par les 4 ligues résidentes - judo, lutte, karaté et tennis de table) et a accueilli les publics scolaires et étudiants de l'agglomération, le mouvement associatif et de nombreux stages d'athlètes, de juges ou arbitres.

Le Stade Gabriel-Montpied

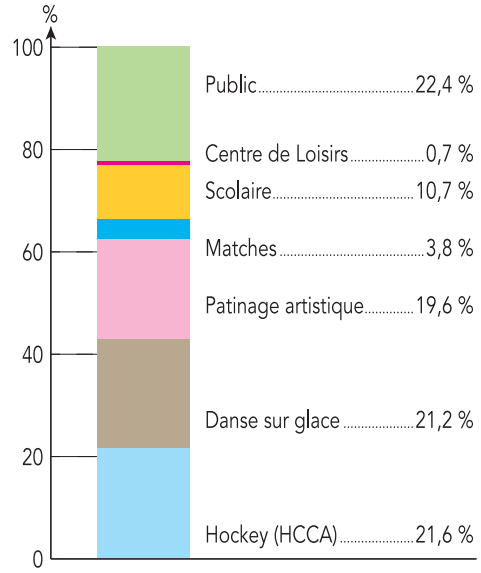
Le Stade Gabriel-Montpied reçoit le club de judo, de karaté, l'École Municipale des Sports, des scolaires de l'agglomération dans le dojo ainsi que des événements ponctuels tels que les rencontres nationales de handball pour les scolaires sur le terrain d'honneur ou la Finale de la Coupe de France féminine. Par ailleurs, plus de 145 matchs ont eu lieu sur les terrains annexes et près d'une cinquantaine d'animations ou de réunions se sont tenues dans les salles annexes.

Il est occupé entre autres par la SASP Clermont Foot Auvergne 63, équipe phare auvergnate qui évolue en Ligue 2. Près de 71 000 spectateurs ont suivi les 18 rencontres à domicile du CFA 63, en 2013.



Le haut niveau avec le Clermont Foot Auvergne 63, opposé au Racing Club de Lens, dans le cadre de la ligue 2, au stade Gabriel-Montpied.

Patinoire : répartition par utilisateur en %



La Patinoire

Lieu tout à la fois de loisirs et de pratique sportive, la patinoire comprend une piste olympique de 1 800 m² de glace et 1 200 places en gradins pour accueillir les spectateurs. Un effort a été fait sur la qualité du matériel scénique avec un investissement de près de 10 000 €.

Fermée du 6 mai au 31 août pour d'importants travaux de rénovation, la patinoire a ouvert ses portes durant 244 jours en 2013, ce qui représente un total de 3 630 heures ouvrables. Elle a maintenu son niveau de fréquentation.

Cet équipement héberge le club de patinage artistique de Clermont, le club de danse sur glace, et celui de hockey sur glace soit au total 813 licenciés.

Avec près de 23 000 entrées en scolaires dont 4 450 payantes et plus de 64 000 entrées public, la patinoire enregistre 321 768 € de recettes.

2013 aura vu le retour à la patinoire de l'entreprise Michelin pour réaliser des essais pneumatiques sur glace.



Une fresque artistique « Harengs secs dans l'eau lisse », constituée par la reproduction de feuilles d'automne figées sous la glace, a été réalisée par l'artiste Marion Robin lors de la mise en glace de la piste.

10 518

élèves du 1er degré ont bénéficié de 96 513 entrées gratuites dans le cadre de l'apprentissage de la natation en 2013.

Coût de l'apprentissage de la natation scolaire et du patinage en 2013

Équipement nautique	coût éducateurs et entrées
Stade nautique Pierre-de-Coubertin	48 576 €
Piscine Androsace	64 416 €
Piscine Jacques-Magnier	48 576 €
Centre aquatique Les Hautes-Roches	72 336 €
Piscine à Lempdes	Fermé pour travaux
Patinoire	49 147 €
TOTAL	283 051 €

Subventions au secteur associatif en 2013

Type de club	Discipline/club	Subvention
Clubs communautaires évoluant dans un équipement communautaire	*Athlétisme* Clermont Athlétisme Auvergne + Rio 2016	190 000 €
	Danse sur glace - Auvergne Clermont danse sur glace	6 000 €
	Hockey sur glace - Hockey Clermont Communauté Auvergne	70 000 €
	Judo - Clermont Auvergne Judo	20 000 €
	Patinage artistique - Auvergne patinage artistique	3 000 €
Clubs communautaires	*Canoë kayak* - Cournon canoë kayak club	20 000 €
Clubs uniques dans leur discipline	*Base ball* - Base ball softball les Arvernes	15 000 €
	Football américain - Clermont football américain Les Servals	23 000 €
	Rugby - Ovalie Romagnatoise	15 000 €
	Sport universitaire - Clermont université club	30 000 €
Clubs de niveau national	*Badminton* - Volant des Dômes	5 000 €
	Basket ball - US Beaumont basket	6 000 €
	Cyclisme - Lempdes BMX Auvergne - Vélo Club Cournon d'Auvergne	6 000 € 5 000 €
	Handball - AL d'Aubière - Handball Ceyrat-Pérignat	7 000 € 7 000 €
	Tennis de table - Espérance ceyratoise tennis de table	3 000 €
	Volley ball - Amicale laïque de Cébazat (M) - Volley ball club Chamalières	9 000 € 40 000 €
Autres	- La Rapière de Chamalières - Handball Club Cournon d 'Auvergne	10 000 € 5 000 €



En ouvrant ses portes au public l'année du centenaire de la naissance du poète, la Médiathèque Aimé-Césaire se devait de lui accorder une place centrale. Des rencontres, expositions, conférences, spectacles et projections ont été programmés du 19 avril au 27 juillet 2013



L'INNOVATION CULTURELLE

L'INNOVATION CULTURELLE

Les arts et la culture sont des moteurs de l'évolution des territoires et de leur valorisation ; aujourd'hui la notion de « créativité culturelle » mise en avant par toutes les études économiques fait ressortir la culture comme un des leviers de l'innovation par son influence sur le développement de nouveaux produits et services mais également son impact positif sur l'innovation technologique et la recherche.

Les technologies numériques jouent un rôle important dans cette économie de l'immatériel, en permettant de nouvelles formes d'échanges sociaux et en contribuant de manière décisive à l'éclosion de nouveaux modes d'expression de la créativité (par exemple la musique, les produits de l'édition, les films, les jeux vidéos).

Consciente de la nécessité d'une politique culturelle dynamique qui répond aux attentes des citoyens et participe à la valorisation et au développement économique de son territoire, Clermont Communauté est dotée d'un schéma de développement culturel qui s'appuie sur 4 pôles : archéologie, image, pratiques musicales et lecture publique, et qui s'attache à structurer les filières de la création culturelle et à construire le territoire de demain.

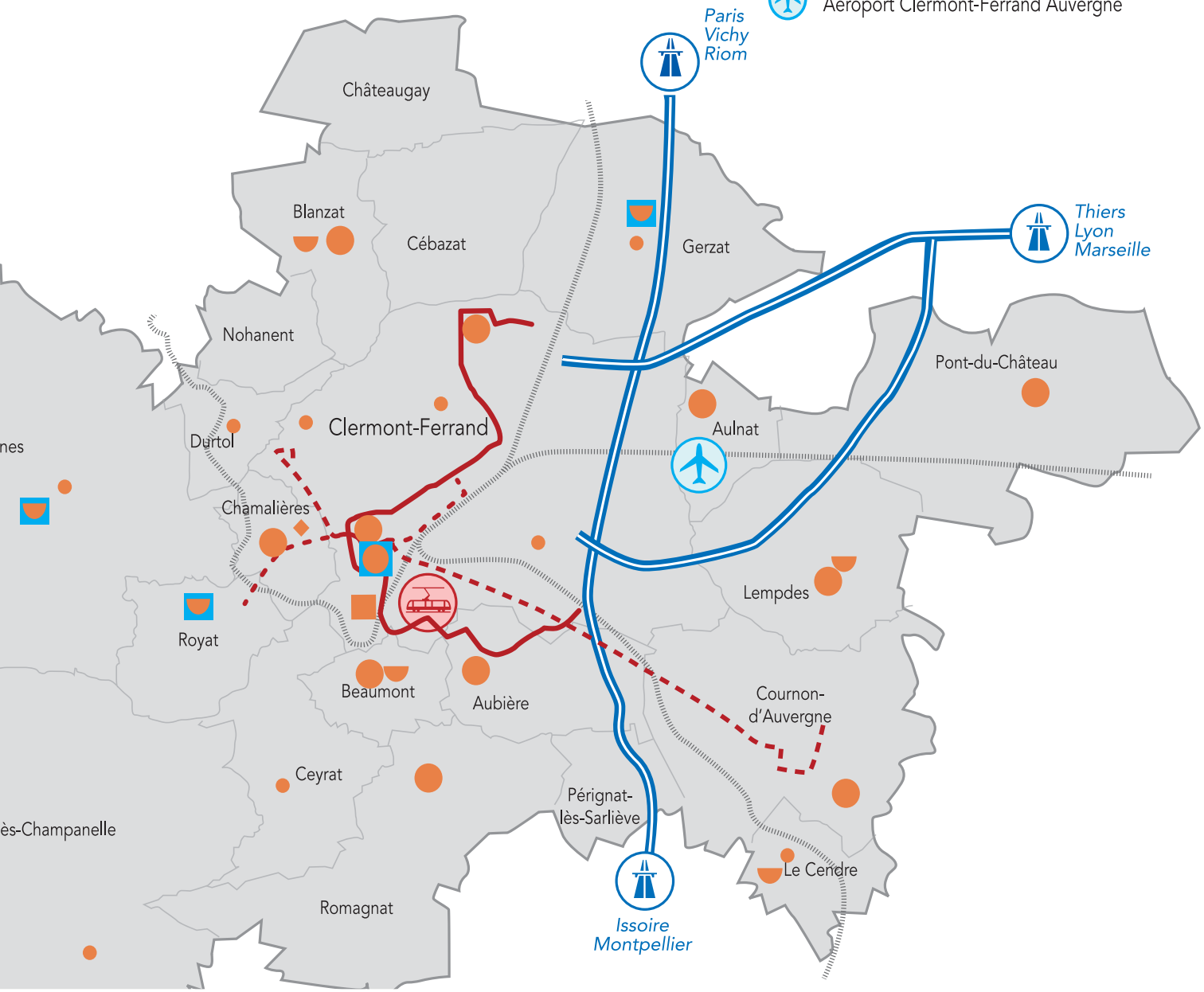




Soirée de clôture pour le festival internationnal Jazz en Tête avec le contrebassiste Essiet Okon Essiet.

- Médiathèques ou bibliothèques
- Bibliothèque Clermont Métropole en projet
- Antennes ou points-lecture
- Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole
- Musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation
- Equipements communautaires de proximité (ECP)
- ECP en cours ou en projet

- Ligne A (tramway)
- Ligne B
- Ligne C
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne



Nouveaux usages, nouvelles demandes, nouveaux services aux publics

Valoriser le territoire par l'Archéologie

Dans le cadre du pôle Archéologie & environnement, Clermont Communauté a soutenu en 2013 l'Alliance Universitaire d'Auvergne pour la réalisation du tome 3 et 4 de la revue d'Auvergne concernant "Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque Romaine" pour un montant de 10 000 €.

Soutenir et structurer le pôle image

Les Ateliers

Depuis novembre 2013, Clermont Communauté et le Conseil général du Puy-de-Dôme mettent à disposition une dizaine d'ateliers d'artistes, rue Jean-Mermoz à Clermont-Ferrand, à destination de plasticiens qui pour la plupart sont issus de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole. Ces ateliers de travail sont gérés par le collectif "Les Ateliers" et Clermont Communauté soutient cette initiative à hauteur de 14 000 € annuel.

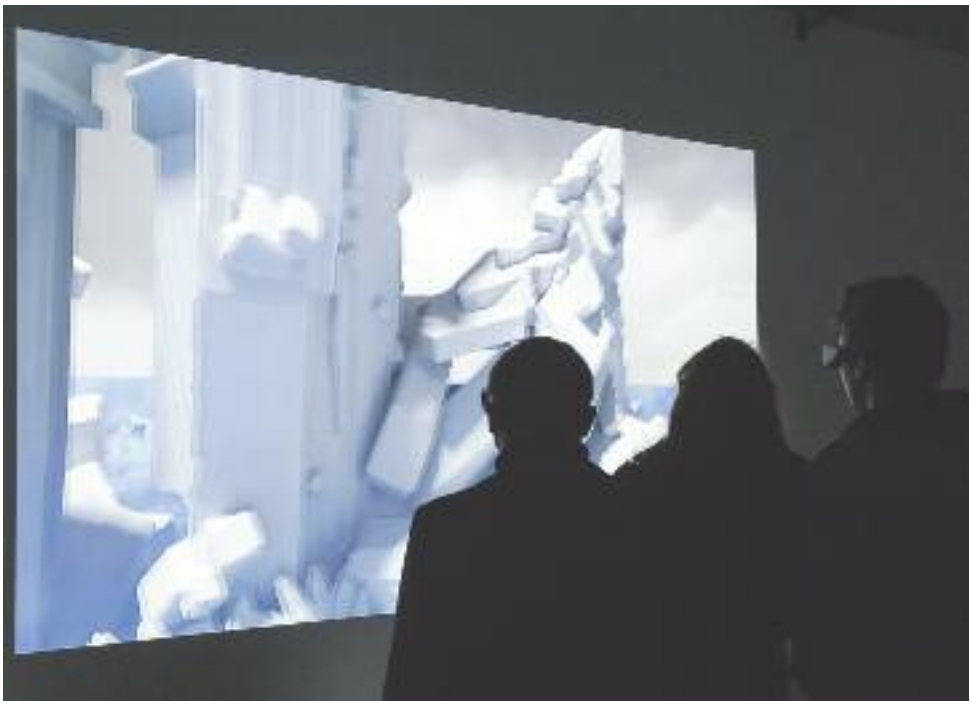
Artistes en résidences

Clermont Communauté apporte toujours son soutien à l'association Lilas-Artistes en résidence (32 000 €), qui expérimente l'accueil d'artistes plasticiens internationaux au sein de l'Hôtel d'entreprises économique du Brézet à Clermont-Ferrand. Cette initiative permet à l'association de développer un réseau international de résidences d'artistes et à des artistes de l'agglomération de travailler à l'étranger (résidence d'un artiste de l'agglomération à Gunma au Japon financée par Michelin Japan).

Dans ce cadre, Clermont Communauté a attribué cinq bourses à des plasticiens (Nicolas Tourre, Mathilde Du Sordet, Marie Lancelin, Estelle Deschamps et Anaëlle Pirat Taluy) pour un montant total de 14 000 €.

La Tôlerie

Clermont Communauté a labellisé la Tôlerie et est associée au choix d'un commissaire invité pour l'organisation d'une exposition. Pour l'année 2013, le partenariat concernait l'exposition « Brigadoon » qui a eu lieu du 13 septembre au 7 décembre 2013 et dont le commissariat était assuré par Céline Poulin.



Exposition Vidéoformes à l'Espace d'art contemporain La Tôlerie à Clermont-Ferrand.



Les diplômés 2013 de l'école d'art présentent leur exposition : "XV de France".

Art au Parvis

En 2013, Marion Robin a réalisé une installation à la Patinoire de Clermont-Ferrand en insérant sous la glace des feuilles faisant écho au tableau de Brueghel l'Ancien intitulé "les chasseurs dans la neige" '1565, qui est la première représentation d'une patinoire extérieure dans un tableau.

Convention de partenariat avec le Centre de Documentation de la Jetée

Une convention de partenariat a été signée entre l'association Sauve qui peut le court métrage et Clermont Communauté concernant les modalités de fonctionnement du Centre de documentation de la Jetée, bibliothèque spécialisée dans le cinéma faisant partie du réseau de lecture publique de l'agglomération.

Renforcer les pratiques musicales et valoriser l'innovation

Club Musique

Initié par Clermont Communauté et la DRAC Auvergne, le club musique rassemble les grands acteurs de la musique autour de projets communs et fédérateurs. Dans une logique collaborative, les membres du club musique composé de la Comédie, le Centre Lyrique, l'Orchestre d'Auvergne, Musiques Démesurées, le Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel Chabrier, la Coopérative de mai ont lancé un cycle de résidence dans le cadre du festival Musiques Démesurées en novembre en invitant Oscar Bianchi, compositeur de renommée internationale.

Le Damier

Le Damier, grappe d'entreprises musicales et audiovisuelles, soutenue par Clermont Communauté et installée à Pascalis, développe son activité et devient une structure reconnue au niveau national par l'obtention du label PTCE (Pôle territorial de coopération économique). Le Damier est un des acteurs majeurs du développement des industries créatives sur le territoire tout en favorisant le business collectif.

La Pépinière musicale

La pépinière musicale, outil de développement artistique et économique de la filière musicale, s'articule autour de trois pôles : répétition, résidence et industries musicales.



Les Musiques Démesurées à la médiathèque Hugo-Pratt.



Inauguration de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat, le 9 février 2013.

L'agence d'architecture CHM Architecte a été désignée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre du pôle « résidence » implanté à Cébazat. Les phases d'études APS et APD ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération ont été validés par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2013 pour un montant estimé de 2 577 557 € HT. Le permis de construire a également été déposé à l'issue du Conseil Communautaire.

Concernant le pôle "répétition", dont l'implantation est conjointe à la future médiathèque de Croix-de-Neyrat, une étude de programmation a été confiée à l'agence d'ingénierie culturelle Viaculture afin de proposer un projet et des synergies entre lecture publique et musique.

Le pôle « industries culturelles » s'articule autour de dispositifs de soutien aux porteurs de projets en lien notamment avec le champ de l'économie sociale et solidaire. Clermont Communauté est un acteur du développement du champ des industries créatives en favorisant l'émergence de projets collaboratifs (le Damier, le Transfo, la coopérative d'activité culture d'Appuy Créateur, Auvergne active).

Offrir des services de lecture publique innovants et valoriser le patrimoine

Retour universel

Complément de la carte unique mise en place en 2010, le retour universel permet aux usagers des bibliothèques de rendre leurs documents en tous points du réseau lecture indépendamment du lieu d'emprunt. Ce service est pleinement opérationnel depuis septembre 2013.

Ouverture de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat

La toute nouvelle médiathèque Aimé-Césaire, implantée sur la commune de Blanzat a ouvert ses portes le 22 janvier. Avec des conditions d'accueil optimales, cette médiathèque correspond au concept de « bibliothèque troisième lieu » qui propose des espaces d'accueil conviviaux, entre sphère privée et professionnelle. Le bâtiment de 1 520 m² sur 2 niveaux propose des col-



Du mobilier design aux couleurs vitaminées pour la dernière née des médiathèques communautaires.

lections de 40 000 documents tous supports et une offre numérique innovante à travers PC connectés à Internet, tablettes numériques et liseuses électroniques.

Poursuite de la mise aux normes du bassin de lecture Nord

L'étude de programmation de la reconstruction de la médiathèque Croix-de-Neyrat a été confiée au cabinet ViaCulture. Ce projet qui portera la surface de la médiathèque de 600 m² à 1 125 m² est conduit conjointement avec le projet de construction de studios de répétition.

Le programme de l'agrandissement de la Bibliothèque Alphonse-Daudet à Gerzat a été adopté par le Conseil de la Communauté en décembre 2012. La consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée.

Convention de portage de documents à domicile à Lempdes

Un service de portage de documents à domicile a été mis en place sur la commune de Lempdes dans le cadre d'une convention entre Clermont Communauté et le CCAS de la commune qui devient ainsi la quatrième de l'agglomération à proposer ce service aux usagers qui ne peuvent se déplacer à la bibliothèque.

Travaux de rénovation à la médiathèque de Jaude

La deuxième et dernière tranche de travaux d'amélioration de l'accueil à la médiathèque de Jaude s'est déroulée durant l'été 2013. Ces travaux ont été complétés par l'installation d'automates de prêt et de mobilier de convivialité.

Bibliobus à Durtol

En janvier 2013, une desserte de la commune de Durtol par bibliobus a été mise en place. Un premier arrêt hebdomadaire se tient devant l'école en attendant l'aménagement de la place du village pour accueillir un deuxième arrêt.



Une succession de travaux d'aménagements ont considérablement amélioré l'accueil du public et les conditions de travail du personnel à la médiathèque de Jaude à Clermont-Ferrand.

1 665 000

documents ont été prêtés en 2013, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2012.

39 870

personnes sont inscrites dans les bibliothèques communautaires dont 9 440 nouveaux inscrits soit une augmentation de 2 % par rapport à 2012.

1 090

cartes ont été délivrées à des collectivités dont 424 pour les écoles, collèges et lycées.

Plus de 80

artistes et structures culturelles sont intervenus dans les bibliothèques en 2013.

843 755 €

c'est le montant des ***acquisitions de documents*** (hors constitution des collections) pour la lecture publique. À cette somme, il faut ajouter 15 690 € pour les collections patrimoniales.



Un million de pages à numériser en 5 ans. C'est le défi de la bibliothèque du Patrimoine. L'opération a démarré fin 2011 et va bon train. Vérification des documents après leur retour de numérisation avant d'être mis en ligne.

Offre de prêt de liseuses

Initiée au sein de la nouvelle médiathèque Aimé-Césaire, le prêt de liseuses électroniques a été généralisé à l'ensemble des bibliothèques du réseau lecture. Désormais, 300 liseuses sont proposées au public en prêt à domicile.

Le patrimoine écrit en ligne

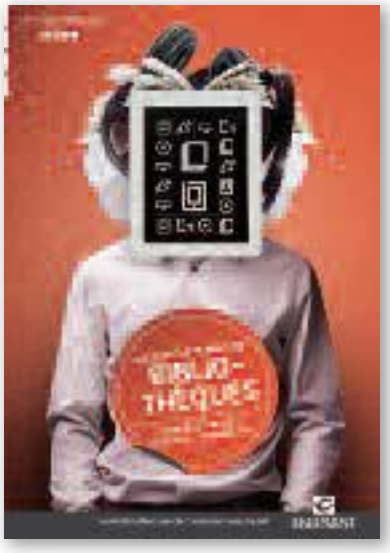
Près de 300 000 pages de documents patrimoniaux ont été numérisées et mises en ligne sur la Bibliothèque numérique d'agglomération. Sous l'appellation "Overnia", cette bibliothèque en ligne propose plusieurs corpus thématiques (sources juridiques, culture populaire, cartographie, portrait, presse quotidienne, affiches, bibliothèque médiévale...), et des expositions virtuelles, véritables parcours didactiques (factums : Justice des villes et justice des champs ; Quatre siècles de cartographie en Auvergne ; L'atelier de l'écrivain).

Grande collecte 14/18

Dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, la bibliothèque du patrimoine s'est associée à la grande collecte organisée par la Bibliothèque nationale de France. 2 230 documents ayant traits à la guerre de 14/18 ont été déposés à la bibliothèque par des particuliers afin d'être numérisés puis mis en ligne.

Programme d'action culturelle des bibliothèques

Un agenda trimestriel a été lancé en janvier 2013. Chaque livret permet au public de s'informer du programme d'action culturelle et d'activité des bibliothèques.



Une action structurante pour soutenir les projets et renforcer le territoire

Le soutien à l'émergence de projets artistiques

Clermont Communauté pratique depuis 2006 le soutien aux projets artistiques en sélectionnant les candidats à travers le lancement de différents appels à projets thématiques dans le cadre de sa compétence facultative « accompagnement du développement culturel ».

Les conventions de labellisation

Clermont Communauté a labellisé 16 structures par la mise en place de conventions pluriannuelles de partenariat. Le montant alloué au titre du Label s'élève à 613 500 € en 2013. On retrouve parmi les labellisés, l'Orchestre d'Auvergne, la Comédie, La Triennale de l'Estampe, la Baie des Singes, le Centre lyrique Clermont Auvergne, In Extenso, Traces de vies, Musiques Démesurées, Le Centre d'art contemporain le Creux de l'Enfer, Le Petit Vélo, La Coopérative de mai, Les Trans'urbaines, Sauve qui peut le court métrage, Vidéoformes, Le Sémaphore et le festival Puy de Mômes.

Développement culturel Métropole

Cet appel à projets constitue l'un des temps forts de l'année permettant aux associations culturelles du territoire de proposer et de défendre leurs projets.

Pour Clermont Communauté, il s'agit d'encourager et d'accompagner les structures portant des projets :

- qui contribuent au rayonnement culturel de l'agglomération clermontoise,
- qui s'intègrent à des circuits de production et de diffusion d'envergure internationale,
- qui portent des projets de parrainage artistique

Cet appel à projets se décline, lui même, sous quatre thématiques qui sont "territoire d'accueil", "territoire de co-productions", "territoire de talents" et "territoire d'innovation".

Sur les 30 dossiers déposés, 23 projets ont été retenus pour un montant de 417 000 €.

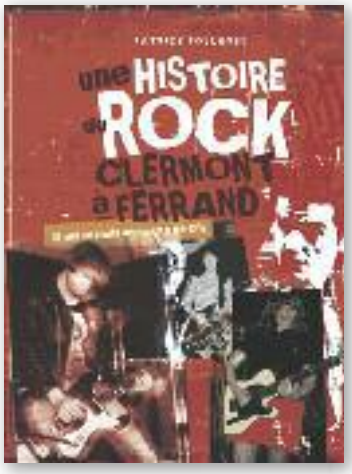
Parmi ces projets qui se sont déroulés en 2013, on peut citer la performance intitulée "Fantômes" associant Jean-Charles de Castelbajac et Mr Nô, artiste clermontois, dans le cadre d'Europavox. Cette même performance ayant été reprise le 31 juillet dernier, au Festival de la mode et du Design à Montréal devant plusieurs dizaines de milliers de personnes.



Au festival Europavox, le son de l'électro de Mr No et l'art du couturier, Jean-Charles de Castelbajac, associés dans une ambiance survoltée.

On peut également citer le partenariat liant Clermont Communauté au Rendez-vous du carnet de voyage par le biais du marché du Carnet de Voyage. Cela a donné lieu en 2013, au soutien de deux projets qui sont Les fées de Zanzibar, de Sonia Privat publié par les éditions Magellan & Cie et Andrea's book et les carnets de voyages immobiles, d'Andrea Joseph (artiste anglaise) par les éditions Elytis.

Enfin, grâce au soutien de Clermont Communauté, en lien avec Vidéoformes, plusieurs artistes Clermontois (David Blasco, Justine Emard, Nelly Girardeau) ont pu exposer au Brésil dans le cadre d'un échange d'artistes.



Le livre Histoire du rock, soutenu dans le cadre de l'appel à projets 2012 est paru en novembre 2013. Ce projet permet de faire un retour sur 50 années de rock à Clermont et d'étudier l'évolution des mœurs et la ville à travers le prisme du rock. Clermont Communauté est le principal partenaire de ce livre qui a été édité et imprimé à Clermont-Ferrand.

Les appels à projets thématiques

Pôle Pratiques Musicales

Dans le champ musical, six projets ont été retenus parmi les 42 dossiers déposés pour un soutien global à hauteur de 25 000 €. Les projets retenus recouvrent des esthétiques variées de musique (Stalk – musique électronique, Ultrazook – post rock, Hypnotic Wheels – blues trad, Monsieur Martin - hip hop, Lilit'up – chanson, Thomas Dupré – pop, François Arbon – musique contemporaine).

Les aides à la création

Clermont Communauté a soutenu la création artistique en attribuant des bourses et subventions d'aides à la création.

Les enfants du Sabbat

Six jeunes diplômés de l'ESACM (Alex Chevalier, Marcia Figueiredo, Alexandre Lavet, Golnaz Payani, Josselin Vidalenc, Daniela Zuniga Arancibia) sélectionnés par le Directeur du Centre d'art contemporain Le Creux de l'Enfer bénéficient d'une bourse de 550 € pour leur première exposition en dehors du cursus pédagogique.

Aides à la création via les structures labellisées

En 2013, Thomas Merret a bénéficié d'une bourse d'aide à la création par le biais d'In Extenso, ainsi que Jacques Perconte dans le cadre de la labellisation avec Vidéoformes.

En musique, Gilles Dumoulin a bénéficié d'une aide à la création pour le festival Musiques Démesurées 2014.

Bâtir le territoire culturel de demain

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la Communauté d'Agglomération a souhaité doter chaque commune d'un "équipement communautaire de proximité" (ECP), librement choisi par la commune parmi les compétences de l'agglomération.

À ce titre, plusieurs communes ont souhaité se doter d'équipements de pratiques et de diffusions culturelles.

Équipement Communautaire de Proximité - Gerzat



Le projet d'ECP à Gerzat.

Les travaux pour la construction de l'équipement communautaire de proximité de Gerzat ont débuté au mois de septembre 2013. Cet équipement est dédié aux pratiques musicales amateurs (2 studios de répétitions en accès libre) en lien avec une radio associative et le service culturel de la commune. Le bâtiment sera chauffé par géothermie.

Équipement Communautaire de Proximité - Orcines



Le projet d'ECP à Orcines.

Cet équipement sera dédié à la pratique d'activités artistique telles que la danse, le théâtre, la musique et les arts plastiques. L'Avant Projet Définitif a été approuvé lors du conseil communautaire du 15 février 2013. L'instruction du permis de construire a nécessité une modification du Plan Local d'Urbanisme. De ce fait, le projet a été retardé et les travaux débuteront en mai 2014.

Équipement Communautaire de Proximité - Royat

Le projet comprend une salle culturelle de 150 places ainsi que la réhabilitation, par la commune de Royat, du site de l'ancien skate parc en théâtre de verdure. De ce fait, une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune était nécessaire et a été présentée au conseil communautaire du 20 juin dernier désignant Clermont Communauté comme chef de file. La consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée.

Équipement Communautaire de Proximité - Pont-du-Château



Le projet d'ECP à Pont-du-Château.

Cet équipement fait l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Pont-du-Château comme chef de file. La convention a été approuvée au Conseil de la Communauté du 20 juin dernier en même temps que l'Avant Projet Définitif, produit par l'architecte Rudy RICCIOTTI. La consultation des marchés de travaux est en cours.

Résidences d'artistes sur le Grand Clermont

Participation de Clermont Communauté au Conseil Culturel du Grand Clermont, pour la mise en œuvre d'un projet de résidence artistique sur le pays du Grand Clermont en lien avec la Région.





L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À peine entamé, le XXIème siècle se présente déjà pour l'Humanité comme celui de tous les défis notamment démographiques et environnementaux. Sur une planète aux ressources limitées et aux équilibres fragiles, le développement durable vise à concilier des problématiques locales et globales. Clermont Communauté n'échappe pas à cette contrainte. Elle doit mener de front développement économique et lutte contre les nuisances générées par les activités humaines.

Répondre au défi du climat et de l'énergie

Lutter contre le changement climatique

EPCI de plus de 50 000 habitants, Clermont Communauté fait partie des structures contraintes par les lois Grenelle à mettre en place un dispositif spécifique de lutte contre le changement climatique : les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET). Anticipant sur cette obligation, Clermont Communauté a initié dès 2009 un dispositif intégrant la problématique de la qualité de l'air via un Plan Air-Energie-Climat-Territorial (PAECT).

Le plan d'action du PAECT a été finalisé courant 2013 et adopté en Conseil Communautaire en décembre. Il s'articule autour de six priorités :

1. Faire de Clermont Communauté une collectivité exemplaire en termes d'efficacité et de sobriété énergétique ;
2. Renforcer la dimension énergétique de la politique de l'habitat ;
3. Améliorer la qualité de l'air ;
4. Réduire la dépendance énergétique du territoire pour accroître son attractivité et sa compétitivité ;
5. Adapter le territoire au changement climatique ;
6. Diffuser une culture de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

Mobiliser les acteurs : le Club Énergie-Climat

Dans le cadre du PAECT et en lien avec la Ville de Clermont également engagée dans un PCET, un Club Energie Climat rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, sociaux et universitaires de l'agglomération a été mis en place en 2013. Installé le 4 avril en présence de Pierre Radanne, expert international des questions énergétiques et climatiques, ce Club a pour objet de faire émerger des pistes communes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Trois ateliers thématiques se sont déroulés dans l'année réunissant de 40 à 60 personnes par session.

Sensibiliser les habitants dans les communes

Le combat contre le dérèglement climatique ne saurait être gagné sans une mobilisation forte des habitants de l'agglomération. Il a été proposé dans ce sens aux communes membres d'organiser sur leur ressort des réunions de sensibilisation des habitants aux enjeux énergie-climat. Des rencontres se sont ainsi déroulées avec le concours de l'Aduhme[1] et de l'Agence Départemental d'Information sur le Logement (ADIL) à Pont-du-Château, Le Cendre et Aulnat. Clermont Communauté était également représentée à un débat public organisé dans le cadre de la manifestation Cébaz'air à Cébazat.

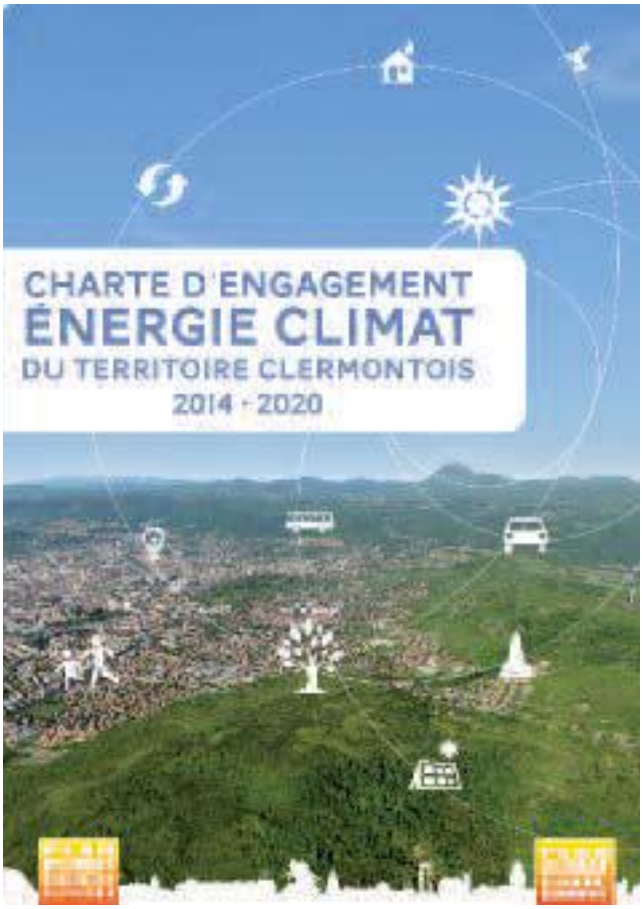
Préparer le territoire au changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité avérée. L'Etat demande aux collectivités qui ont l'obligation de mettre en place un PCET d'intégrer un volet "adaptation au changement climatique" afin de préparer les territoires à des évolutions scientifiquement considérées comme inéluctables. À cet effet, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont conjointement fait réaliser une étude de vulnérabilité du territoire clermontois par un groupement constitué du bureau d'études Mosaïque et de Météo France.

La première partie est constituée d'un diagnostic qui confirme la hausse des températures moyennes au cours des 50 dernières années. Ainsi, les températures minimales et maximales ont augmenté entre 1,5 et 2°C sur ce laps de temps. Si cette trajectoire se confirme, Clermont-Ferrand jouirait à horizon 2050, de températures semblables à celles de Pau aujourd'hui et à celles de Madrid à l'horizon 2080.

L'étude fait essentiellement ressortir que l'agglomération est particulièrement exposée au risque caniculaire (renforcé par l'effet de dôme de chaleur urbain) et au risque inondation en raison de modification des épisodes de précipitations qui devraient être plus intenses.

Au regard de ces éléments, Clermont Communauté a choisi de retenir des actions composées de mesures dites "sans regrets" c'est-à-dire apportant une plus-value quelle que soit l'évolution climatique au final.



La ratification de la Charte d'engagement Energie Climat est un premier point d'étape pour le Club Energie Climat.

(1) **Adhume :** Agence locale de l'énergie et du climat

Être exemplaire dans son mode de fonctionnement interne

Passer d'une société du jetable peu soucieuse de son impact sur l'environnement à des modes de production et de consommation "durables" est un défi conséquent. Cette transition douce dans les comportements ne peut se faire que si les collectivités adoptent des modes de fonctionnement incitatifs et donc exemplaires.Cela se traduit pour Clermont Communauté par une démarche d'amélioration continue dans ses pratiques et la consolidation d'une culture interne autour du développement durable à la fois dans la gestion des ressources internes et dans les services opérationnels.

Le Plan de Déplacement d'Établissement (PDE)

En 2012, Clermont Communauté s'est engagée dans le déploiement d'un Plan de Déplacement d'Établissement. Une convention a été signée avec le SMTC, la SAEM, T2C, MooviCité et Covoiturage Auvergne pour développer l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.



Parmi les nouveaux véhicules à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, un véhicule hybride, trois voitures électriques dont un Twizy et un vélo électrique.

L'année 2013 a été consacrée au développement de ces actions autour de quatre axes : les transports en commun, le covoiturage, les modes doux et les déplacements professionnels.

Ainsi, les agents bénéficiant de la prime transports et utilisant la T2C se sont vus accorder, grâce au PDE, une réduction supplémentaire de 15%.

Concernant le covoiturage, Clermont Communauté a adhéré à la plateforme dédiée de l'association Covoiturage Auvergne ce qui a donné lieu à l'introduction d'un onglet "covoiturage" sur l'intranet.

Une journée d'information à la pratique du vélo en milieu urbain a également été mise en place à destination des agents en présence de l'agence Cvélo. Des vélos électriques ont également été mis à disposition des agents pendant une semaine dans une optique "découverte" pour leurs déplacements professionnels ou domicile-travail.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Clermont Communauté est dotée d'un patrimoine hétéroclite d'environ 70 bâtiments abritant des services administratifs mais aussi des activités culturelles, sportives, économiques ou environnementales. En 2012, un audit énergétique des bâtiments les plus énergivores a été conduit afin de déterminer les pistes d'amélioration de la performance énergétique et de programmer rapidement les travaux à mener dès 2013.

Ainsi, en 2013 ont été conduits et achevés les travaux de la première phase de réhabilitation de la patinoire portant principalement sur le remplacement du groupe froid. Une attention particulière a également été portée sur les éclairages dans les équipements sportifs qui a débouché sur le remplacement des systèmes en place par des ampoules LED.

Clermont Communauté a également souhaité, après 10 années de fonctionnement, avoir un bilan précis du



Dans le cadre du Contrat territorial Rivière 2012/2016, Clermont Communauté a aménagé une zone humide à Saint-Genès-Champanelle pour favoriser le développement des écosystèmes et pour sensibiliser les jeunes générations à la biodiversité. Cette zone a été inaugurée en juin 2013.

fonctionnement de la station d'épuration et une perspective pour la décennie à venir. En 2013, une importante étude a été lancée sur le thème de l'obsolescence des installations, l'amélioration des procédés et traitements et, un audit énergétique incluant un bilan carbone. Le marché a été attribué en 2013 et l'étude sera menée en 2014. L'objectif est d'atteindre l'autonomie énergétique de la station d'épuration.

Parallèlement, le suivi des consommations de l'ensemble des bâtiments a continué à être déployé avec l'aide de l'Aduhme. Une attention particulière a été portée sur les contrats d'approvisionnement en énergie.

Préserver les ressources et la biodiversité

Le plan biodiversité

Dès 2010, Clermont Communauté a souhaité développer des actions en faveur de la protection de la biodiversité dans un cadre spécifique : le plan biodiversité.

Ce dispositif a été bâti grâce à l'appui de l'Institut des Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, lié à Clermont Communauté par une convention de partenariat pluri-annuelle.

Un lourd travail de recueil de données a été engagé dès le départ et s'est poursuivi chaque année avec des inventaires complémentaires. En 2013, ont également été mises en place des parcelles témoins.

En complément au volet floristique, 2013 a été marquée par l'adjonction d'un volet faunistique confié à la LPO pour la période 2013-2014. Celui-ci intègre la réalisation d'inventaires faunistiques mais également le fait de faire bénéficier Clermont Communauté et ses communes membres de l'expertise et des conseils de la LPO ainsi que des actions de communication à destination du public.

Dans une optique de sensibilisation du public, Clermont Communauté a procédé à la restauration et l'aménagement d'une zone humide pédagogique à Saint-Genès-Champanelle, inaugurée en juin 2013. Cette action complète les animations proposées aux écoles primaires de l'agglomération sur le thème de la biodiversité et des rivières. Dans le même sens, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur le site du bassin de Crouël afin d'offrir une zone de halte et de repos aux oiseaux migrateurs, à portée de vue d'observateurs potentiels.

Enfin, au titre de la vulgarisation de la connaissance scientifique, Clermont Communauté a apporté en 2013 un soutien financier à la Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne pour la réalisation et l'édition d'un ouvrage sur le patrimoine naturel de l'agglomération Clermontoise.



Une allée ou un trottoir désherbée chimiquement sont-ils réellement plus propres que quelques herbes et fleurs favorisant la biodiversité ? Près de 300 personnes ont participé à la soirée-débat organisée sur le thème “Mauvaises herbes, on vous aime !” avec Gilles Clément, paysagiste de notoriété nationale.

Entretenir et restaurer les rivières de l'agglomération

La Région Auvergne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Clermont Communauté ont signé en janvier 2012 un Contrat Territorial d'une durée de cinq années portant sur la gestion des 86 kilomètres de cours d'eau à ciel ouvert de l'agglomération. Cette démarche est complémentaire de l'entretien par les propriétaires riverains tel que prévu par le Code Rural.

Entretien de la végétation : Clermont Communauté participe à l'entretien de la végétation sur les berges afin de maintenir ses fonctions positives (tenue des berges, écologie, paysage…) et d’éviter les désordres induits par son mauvais entretien (gène à l'écoulement des eaux, « fermeture » du milieu…). Ces actions ont été confiées à un chantier d'insertion piloté par l'association Etudes et Chantiers. Chaque année, un encadrant et 8 personnes en difficultés socio-professionnelles réalisent ces travaux, manuels pour l'essentiel.

Aménagement des berges : Il s'agit de la réalisation de travaux plus conséquents et très ponctuels. La mécanisation est ici systématique. La majorité des opérations concerne des interventions visant à conforter les berges au droit d'enjeux d'intérêts généraux. Dans la mesure du possible, Clermont Communauté emploie des techniques dites de “génie végétal” qui utilisent des plantes vivantes comme matériaux de construction.

Ont notamment été réalisés en 2013 :

- L'entretien de 8,4 km de rivière par le chantier d'insertion ;
- La renaturation de 250 m de berge de la rivière Artière sur le domaine de l'INRA de Clermont-Ferrand en partenariat avec l'institut de recherche et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- La consultation des entreprises dans le cadre du projet de renaturation de l'Artière à Aulnat sur un linéaire de 430 m ;
- Le suivi des procédures DUP et loi sur l'eau dans le cadre des projets de renaturation de l'Artière sur les communes d'Aulnat, Aubière et Beaumont.



Renaturation de l'Artière sur le domaine de l'INRA de Clermont-Ferrand pour un montant de 90 000€/HT.

Entretenir et aménager des circuits de randonnée

Par délibération en date du 20 juin 2011, le Conseil Communautaire a acté le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un schéma d'itinéraires de promenades à forte connotation intercommunale sur les 13 communes formant la "Couronne Sud" de l'agglomération. L'étude a été lancée en 2012. En 2013, le schéma d'itinéraires a été validé. Il prévoit le balisage de 175 km de sentiers depuis la chaîne des Puys jusqu'à la rivière Allier. Une consultation a été lancée afin d'identifier les entreprises qui auront en charge les travaux de réalisation, d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée communautaire pour les 4 prochaines années.

Parallèlement, 42 km d'itinéraires de randonnée du “site des Côtes” ont été entretenus via un Chantier d'Insertion.

Clermont Communauté, agglomération porte des volcans

L'agglomération clermontoise a la particularité de se situer entre deux parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez). Quatre communes sur 21 font partie du Parc Naturel des Volcans d’Auvergne (PNRVA) : Ceyrat, Nohanent, Orcines et Saint-Genès-Champanelle. En 2011, Clermont Communauté a signé une convention "agglo porte" avec le PNRVA afin de préserver ces espaces à haute valeur environnementale de la fréquentation croissante des habitants de l'agglomération. En 2012, Clermont Communauté a approuvé la nouvelle Charte du Parc 2013-2025 et est allée plus loin en 2013, en adhérant directement au Syndicat Mixte qui gère le Parc.

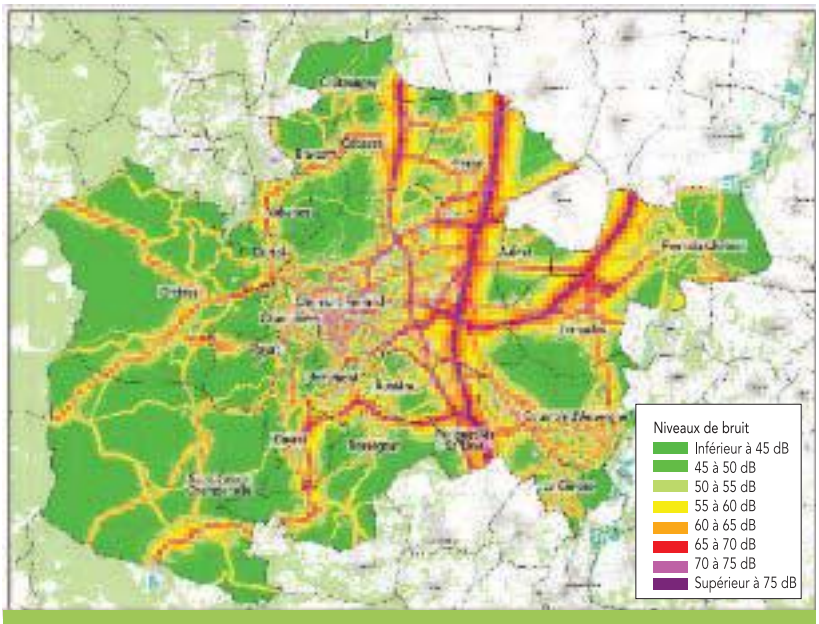
Réduire les nuisances

Bruit : la réalisation du Plan de prévention du bruit dans l’environnement (PPBE)

Clermont Communauté dispose de la compétence "lutte contre les nuisances sonores". En application de la directive européenne du 25 juin 2002, il lui appartenait, après avoir dressé des cartes bruit faisant apparaître les dépassements de valeurs limites sur l'agglomération, d'élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Le PBBE a pour objectif de résorber les points noirs de bruit préalablement identifiés et de préserver les zones calmes par la réalisation d'actions sur les sources émettrices et/ou les bâtiments impactés. Après une période de consultation publique, il a été adopté par le conseil communautaire du 18 octobre 2013 et comprend :

- un diagnostic acoustique du territoire
- une synthèse des actions en faveur de l’environnement sonore réalisées depuis 10 ans et en projet pour les 5 ans à venir
- les méthodes à développer pour identifier et protéger les zones calmes



Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement : 21 zones à enjeux ont été identifiées, dont 20 concernent le bruit routier et une le bruit aérien.

Le plan bruit et les cartes de bruit stratégiques du territoire sont consultables dans la rubrique « Lutte contre les nuisances sonores » du site internet de Clermont Communauté.



Clermont Communauté compte 10 bassins d'orage. Leur vocation est avant tout d'absorber et de stocker le trop-plein de précipitations afin d'éviter les inondations, en cas de crues des rivières de l'agglomération. Le bassin de Crouël, situé entre la gare de La Pardieu et l'A75, représente une superficie de 12 hectares, capable d'engranger 260 000 m³. Il accueillera prochainement une zone humide.

Qualité de l'air : intégration des préconisations de l'étude ZAPA dans le plan d'actions du PAECT

Lancée fin 2011 suite à un appel à projet de l'ADEME, l'étude ZAPA (Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air) s'est achevée au printemps 2013. Les conclusions sont venues nourrir le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) en phase de révision. Les PPA concernent les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées avec pour objectif de prescrire des mesures adaptées pour respecter les seuils réglementaires.

Les préconisations de l'étude ZAPA ont pour leur part été reprises pour alimenter le volet "air" du Plan Air-Energie-Climat Territorial.

La participation de Clermont Communauté à l'appel à projet ZAPA a permis à l'agglomération de figurer parmi les collectivités en pointe dans le combat pour l'amélioration de la qualité de l'air et d'être associée à ce titre à l'élaboration par l'État en 2012-2013 du Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air (PUQUA) via les Comités Interministériels sur la Qualité de l'Air (CIQUA).

Limiter le risque inondation

Depuis plusieurs mandats, Clermont Communauté met en œuvre un programme ambitieux de lutte contre les crues décennales. De nombreux bassins d'orages ont déjà été réalisés. Trois supplémentaires sont programmés :

- Le bassin d'orage "Les terrasses de Romagnat" sur la Gazelle. L'année 2013 a été marquée par la poursuite des acquisitions foncières.
- Le bassin d'orage de "La pradelle" (Clermont-Ferrand). Au stade de l'avant-projet, des études

Le zonage d'assainissement pluvial

L'étude de zonage et de prescription pour les eaux pluviales menée en 2007 a conclu à la mise en place d'une zone unique pour toute l'agglomération avec différentes mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des eaux pluviales (rétention à la parcelle pour les nouvelles constructions) :

- Un volume de stockage de 450 m³ par hectare imperméabilisé (dimensionnement retenu sur la base d'une pluie décennale) ;
- Un débit de rejet limité à 3 litres/seconde par hectare (prise en compte de la totalité de la surface de la parcelle) ;
- Des mesures de rétention des eaux de ruissellement pour tout permis de construire de plus de 600 m² (reconstruction en zone déjà urbanisée ou nouveaux aménagements).

Le conseil communautaire a approuvé ces mesures en 2011, chaque commune doit désormais les intégrer dans les documents d'urbanisme, afin de respecter la cohérence des prescriptions au niveau de l'agglomération.

géotechniques complémentaires ont été réalisées en 2013.

- Le bassin d'orage sur l'Auzon (commune de Le Cendre). La réalisation de l'avant-projet a été relancée

Une étude hydrologique a également été réalisée en 2013 à Durtol sur Le Rivassoux suite à des inondations enregistrées sur la commune de Nohanent.

Les inondations constituent l'un des risques majeurs du territoire clermontois. Afin de diminuer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable, Clermont Communauté a co-financé en 2013 la réalisation de 11 diagnostics, qui s'ajoutent aux 35 réalisés en 2012.

Le suivi de la qualité des masses d'eau / cours d'eau

Dans le cadre du contrat pour la gestion des rivières précédemment cité, un réseau de suivi a été mis en place dès 2006 afin de mieux connaître la qualité des cours d'eau et son évolution. Ainsi, chaque trimestre, des prélèvements ponctuels sont effectués sur 24 sites répartis sur les différents cours d'eau. Au total, en 2013, le service de contrôle des eaux a effectué 99 analyses et 2 inventaires macro-invertébrés (indice IBGN).

De nombreux travaux sont engagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Afin d'en évaluer les résultats, 2 types de suivi sont mis en œuvre :

- 4 points supplémentaires sont suivis mensuellement avec des bilans complets sur 24h (Amont Gerzat, station d'alerte du Bédat, Tiretaine sud depuis 2012, et la station d'alerte de l'Artière depuis 2013).

- 2 stations d'alerte, situées sur le Bédat et l'Artière, permettent de détecter des pollutions éventuelles (fonction d'alerte), mais également de suivre l'efficacité de l'ensemble des travaux d'amélioration de l'assainissement sur l'agglomération et d'avoir un suivi de la qualité des cours d'eau. Afin de garantir la cohérence des mesures effectuées, le laboratoire de contrôle des eaux du service Assainissement de Compétence Communautaire effectue chaque semaine des analyses comparatives.

Enfin, depuis 2013, un point de suivi des produits phyto sanitaires a été mis en place sur la Tiretaine Nord avec l'association Fredon Auvergne.



Les stations d'alerte sur les rivières permettent de détecter des pollutions éventuelles et de suivre l'efficacité de l'ensemble des travaux d'amélioration de l'assainissement sur l'agglomération. Notre photo : station d'alerte sur le Bédat.

Veiller à la qualité des eaux rejetées

L'assainissement dans l'agglomération

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération sont pour la plupart entretenus et exploités par les communes elle-mêmes.
Ces réseaux se rejettent ensuite dans 3 collecteurs intercommunaux principaux Nord, Centre et Sud.

Sont gérés par Clermont Communauté :

• Les collecteurs pré-cités,

• La station d'épuration des Trois Rivières traitant l'ensemble des eaux collectées sur ce réseau,

• Trois postes de refoulement importants : Aulnat, Aubière et Gerzat,

• Des exutoires pluviaux (bassin et rivières couvertes ou non),

• Un important système de réseau de mesures.

L'articulation avec les communes

En raison de l'exercice partagé de la compétence assainissement, les communes et Clermont Communauté travaillent en étroite collaboration.

Des conventions ont été signées entre Clermont Communauté et les communes faisant partie du territoire d'assainissement de l'agglomération pour préciser les relations entre les collectivités concernées et pour contractualiser les engagements permettant de respecter la conformité du système d'assainissement dans sa globalité. Fin 2013, toutes les collectivités concernées ont engagé ou réalisé un diagnostic de leur réseau d'assainissement communal. Par ailleurs, la réglementation impose la rédaction d'un bilan annuel des "contrôles de fonctionnement du système d'assainissement", pour lequel les communes sont également sollicitées.

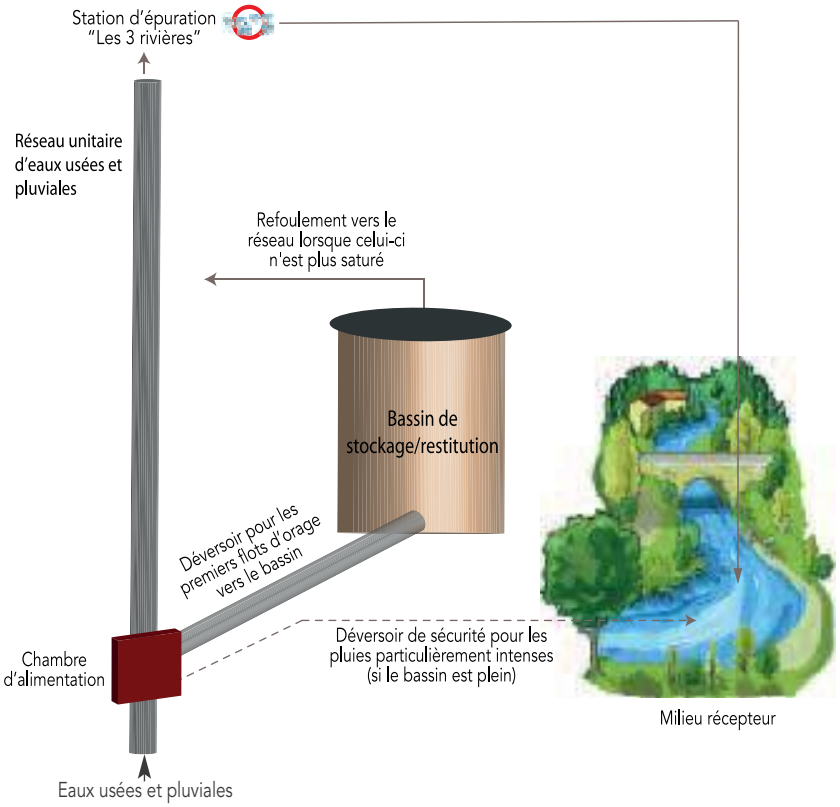
Le schéma directeur d'assainissement

Dès 2008, des études et démarches ont été engagées afin d'élaborer un schéma directeur d'assainissement de l'agglomération, qui doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000) en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » d'ici 2015 et 2021.

Ce schéma directeur a été approuvé en 2011 par le Conseil de la Communauté ainsi que la 1ère tranche du programme de travaux correspondants pour la période 2011/2015. D'un montant de 50 millions d'euros (l'ensemble des travaux nécessaires s'étalera jusqu'en 2021 pour une enveloppe de 100 millions d'euros), ce programme de travaux fait l'objet d'un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, prévoyant notamment l'aide financière de celle-ci.

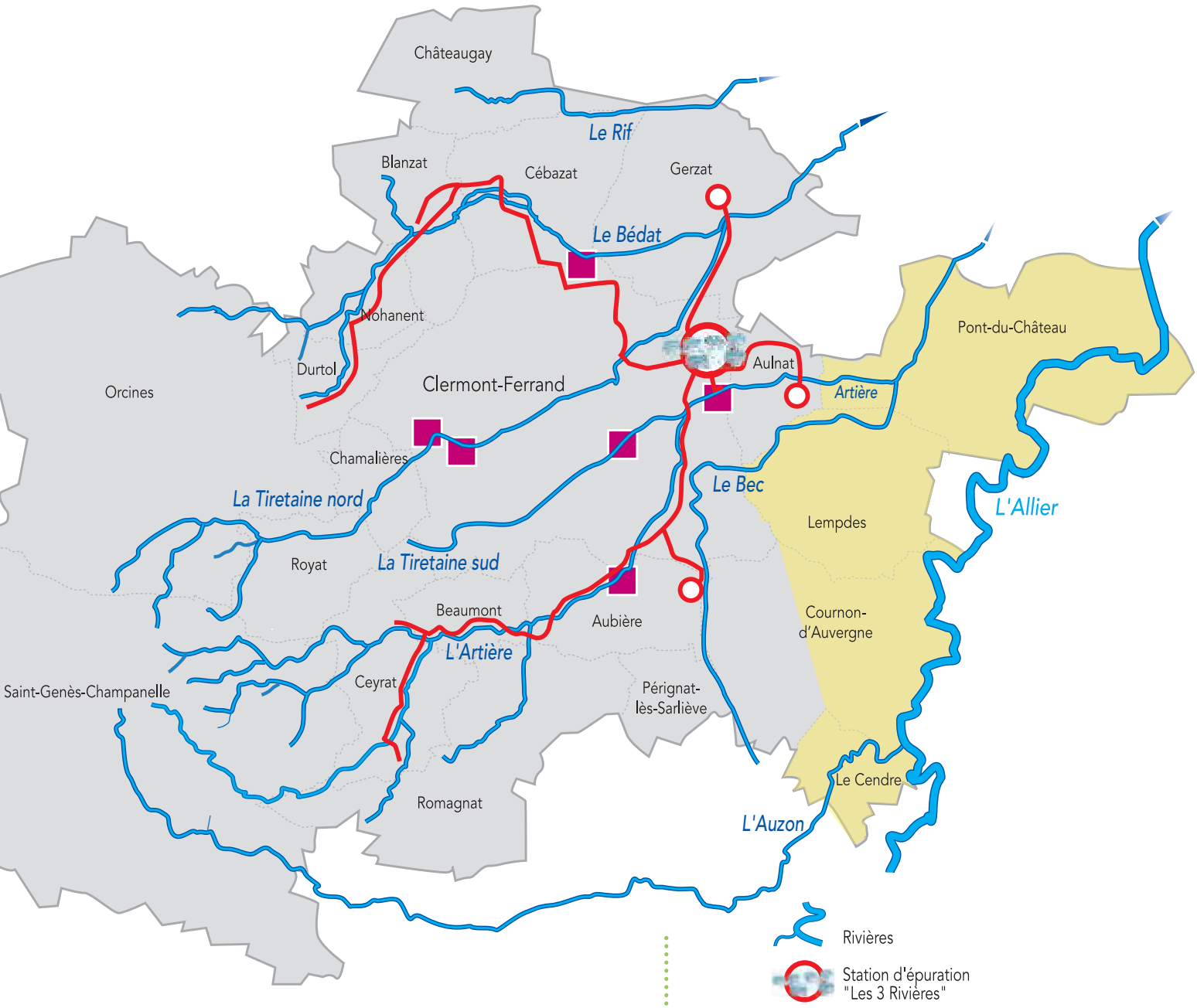
Principalement, deux types d'opérations sont prévues dans le schéma directeur :

La réalisation de bassins de stockage restitution : L'objectif est de réduire significativement les rejets d'eaux polluées au milieu naturel à l'occasion d'événements pluvieux. Les bassins de stockage-restitution ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de pluie, les eaux de réseaux unitaires en vue d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et de les restituer ensuite vers le réseau pour un traitement différé



Le Bassin de stockage/restitution : Comment ça marche ?

En cas de fortes pluies, afin d'éviter que le réseau d'eaux usées et pluviales soit saturé, celles-ci sont redirigées vers le bassin de stockage/restitution. Une fois le réseau désengorgé, le bassin restitue les eaux dans le réseau pour qu'elles soient traitées à la station d'épuration.



au niveau de la station d'épuration intercommunale. Au total, 6 bassins seront construits d'ici 2021, soit un volume de stockage de près de 80 000 m³ pour un montant global de 46,4 millions d'euros.

L'étude d'optimisation des bassins de rétention et du transfert des eaux usées à la station d'épuration lancée fin 2011, a permis de définir l'implantation des bassins en fonction de différentes contraintes (techniques, foncières, économiques...). En 2013, elle s'est poursuivie



Le Bassin de stockage/restitution des Vergnes, qui sera le premier construit, fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre séparé notifié fin 2013 (mandataire : Egis Eau - cotraitant : Intersite architecte). L'année 2014 permettra d'affiner le projet, les travaux devraient être lancés fin 2014 pour une mise en service fin 2015.

avec des études complémentaires, principalement géotechniques, permettant de déterminer les systèmes de fondations des bassins, et une seconde phase permettant d'étudier les techniques et process à employer pour 5 des 6 bassins prévus (bureau d'étude SAFEGE).

Parallèlement, le bassin de stockage restitution des Vergnes, qui sera le premier construit, fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre séparé notifié fin 2013 (mandataire : Egis Eau – cotraitant : Intersitearchitecte). L'année 2014 permettra d'affiner le projet, les travaux devraient être lancés fin 2014 pour une mise en service fin 2015.

Le renforcement de collecteurs pour permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage restitution.

Dans ce cadre, après le renforcement du collecteur nord et d'une partie du collecteur ouest en 2012, l'année 2013 a permis de poursuivre les travaux :

• Poursuite des travaux sur le collecteur nord : renouvellement et renforcement (diamètre 800 mm sur plus de 700 m – coût 970 000 € HT) rue de Flamina à Clermont-Ferrand, fin 2013 et début 2014.

• Renouvellement et renforcement du collecteur rue de Rabanesse à Clermont-Ferrand (diamètre 1 500 mm – coût 880 000 € HT).

La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération, les études, la gestion, le développement et l'exploitation des ouvrages sont confiés au service Assainissement de Compétence Communautaire (ACC) sous la forme d'une mutualisation de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Communauté. Il contrôle également le prestataire chargé de l'entretien et de l'exploitation de la station d'épuration et du réseau communautaire et met en place un important dispositif de mesures.

L'instrumentation des déversoirs d'orage

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux vis à vis de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines), la mise en place d'un réseau de mesure communautaire performant au niveau des déversoirs d'orage s'est poursuivie. L'objectif est de connaître la quantité et la qualité des rejets urbains véhiculés par le réseau d'assainissement, afin de maîtriser les rejets vers le milieu naturel, et ainsi de préserver et restaurer la qualité des milieux récepteurs.

L'agglomération compte environ 350 déversoirs d'orage, qui déversent par temps de pluie d'importantes quantités de pollution. 62 de ces déversoirs d'orage, les plus importants, doivent être équipés, soit de détecteurs de déversement, soit d'appareils de mesure directe.

Un partenariat innovant avec l'école Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), a permis de modéliser en 3D chaque site, et ainsi avoir une mesure correcte à partir de mesures de hauteur par ultrasons, sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants. Fin 2013, 80 % des ouvrages ont été instrumentés. L'installation et le réglage ont été effectués en régie par le service ACC. Les ouvrages restants seront instrumentés soit après les renforcements de collecteurs correspondants soit après études complémentaires.

La supervision des réseaux d'assainissement

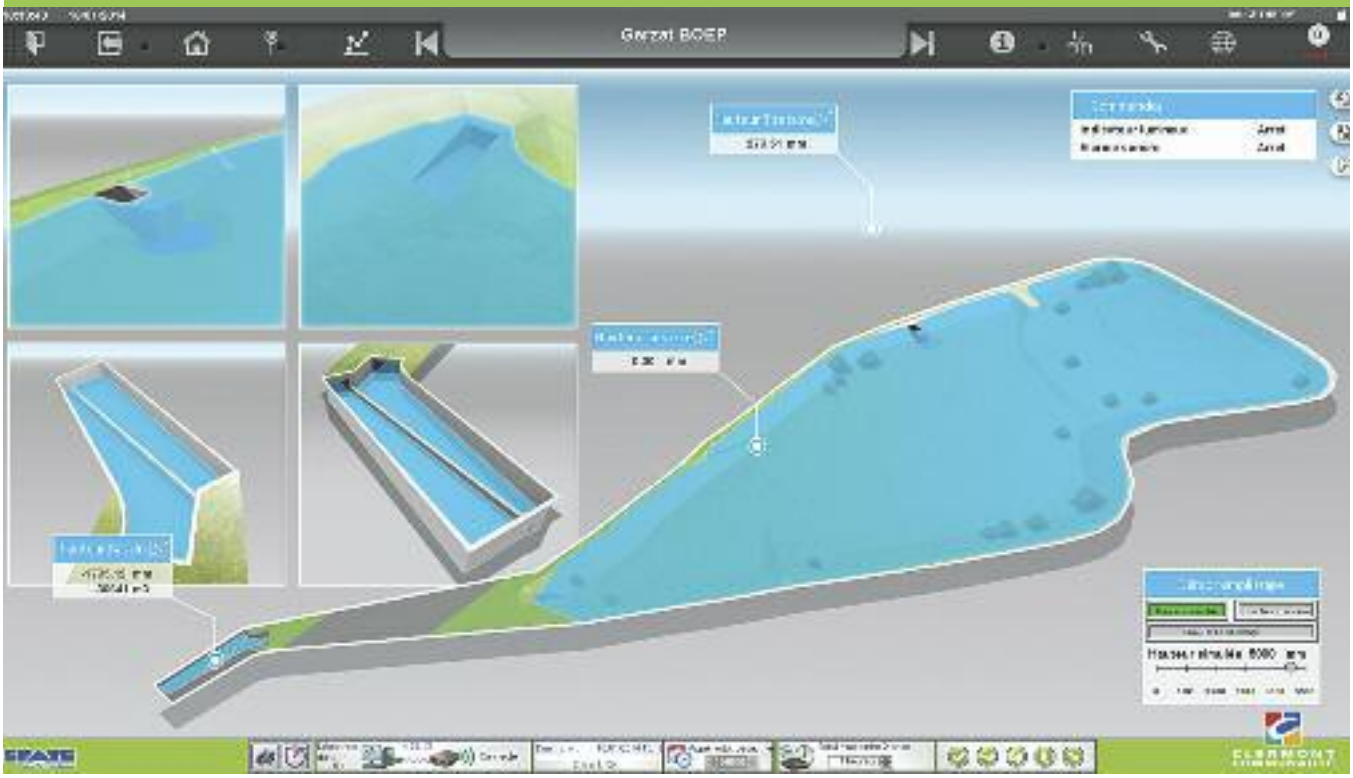
Pour permettre la gestion et l'exploitation des données issues à la fois des capteurs installés sur les déversoirs d'orage mais aussi de celles provenant des stations d'alerte en rivière, l'agglomération s'est dotée en 2013 d'un nouveau logiciel de supervision.

Ce système, représentant un investissement de 280 K€, permettra d'analyser plusieurs dizaines de millions de données individuelles par an, de produire les rapports correspondants et d'alerter en temps réel des pollutions éventuellement détectées.

Vue supervision du déversoir d'orage à Herbet.



Vue supervision du Bassin d'orage "Chantemerle" à Gerzat.





Mise en service en 2004, la station “Les 3 Rivières” est capable de traiter jusqu’à 176 000 m³ par jour, soit une capacité de 425 000 équivalents-habitants. Après 10 ans de fonctionnement, Clermont Communauté souhaite faire un bilan de son fonctionnement et avoir une vision sur les 10 prochaines années. En 2013, une étude a été lancée avec pour thèmes, l’obsolescence des installations, l’amélioration des process et traitement, et un audit énergétique incluant un bilan carbone. Le marché a été attribué pour un montant de 119 200 € (cabinet Merlin). L’étude sera menée en 2014 en 3 phases : diagnostic, propositions d’amélioration techniques, plan pluriannuel d’investissement. Sur le plan énergétique, l’objectif est d’atteindre l’autonomie de la station d’épuration.

Une station d’épuration performante

Le volume total annuel des effluents comptabilisés en entrée de station a été, en 2013, de 21,5 millions de m³, en hausse de 8,7 % par rapport à 2012, mais dans la moyenne des dernières années. La pluviométrie, qui est un des facteurs de variation de ce volume, est aussi revenue à une valeur moyenne après une année 2012 très sèche.

Les taux de dépollution minimum prescrits par arrêtés préfectoral ont de nouveau été respectés en 2013. Les objectifs de performance épuratoire sont donc atteints, voire même largement dépassés comme le montre le tableau ci-après.

La surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées

Dans le cadre du plan national d’action contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants, une surveillance de ces substances dans les eaux traitées, rejetées au milieu naturel est mise en œuvre. Après une campagne initiale de recherche portant sur plus d’une centaine de substances effectuée en 2011 et 2012, 8 substances, dont 5 métaux et 1 pesticide , ont été considérées comme significativement présentes et ont ainsi fait l'objet en 2013 d’une surveillance régulière (dix campagnes d'analyses par an), en lien avec la Police de l'eau et l'Agence de l'Eau.

Pollution traitée en 2013

	Pollution mesurée à l’entrée de station (en tonnes)	Rendement d’épuration moyen en 2013	Norme épuration minimum à respecter
Matières en suspension	3 437	98,4 %	90 %
DBO5 (1)	3 787	98,4 %	91 %
DCO (2)	7 894	94,2 %	88 %
Azote global	959	90,1 %	80 %
Phosphore total	96	82,6 %	80 %

(1) DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : Représente la pollution carbonée biodégradable.

(2) DCO : Demande Chimique en Oxygène : Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.

Remarque : En 2013, une mise en concurrence a été effectuée pour le marché d'exploitation de la Station des 3 Rivières arrivant à échéance. Le nouveau contrat prendra effet au 1er février 2014, pour une durée de 2 ans, avec le prestataire actuel, Véolia eau.

La valorisation des boues d'épuration

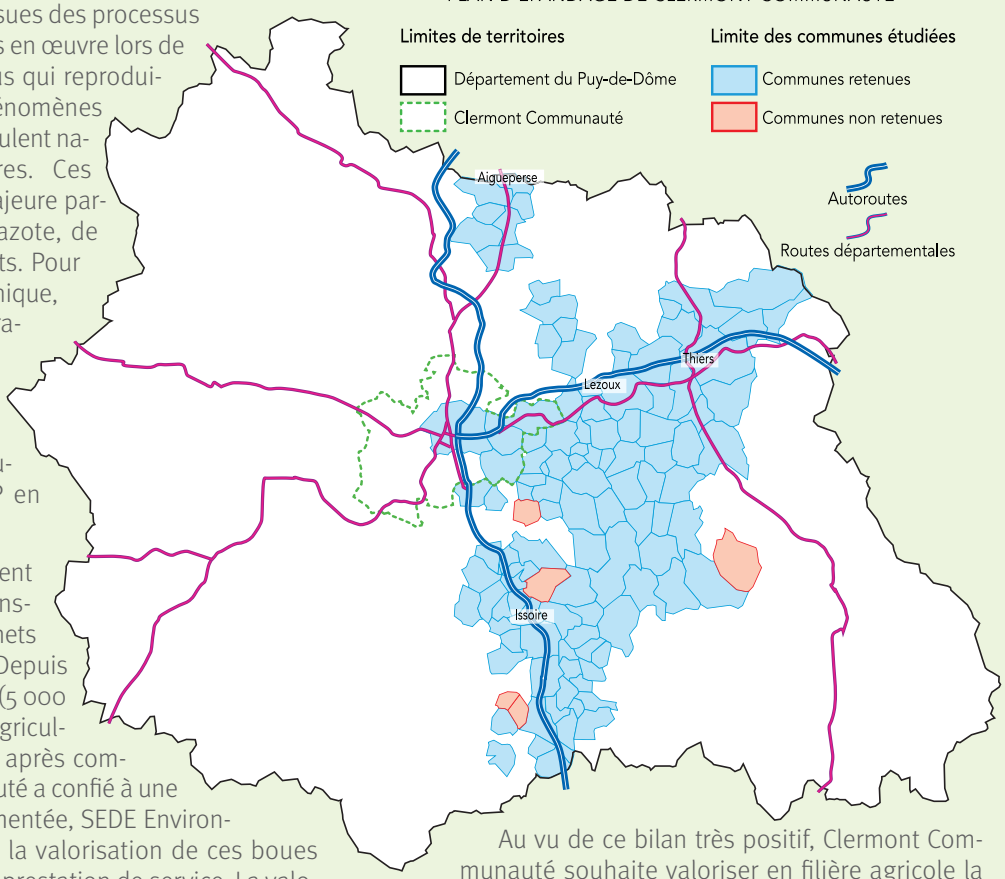
Les boues d'épuration sont issues des processus de dégradation biologique mis en œuvre lors de l'épuration de l'eau, processus qui reproduisent en les amplifiant, les phénomènes de biodégradation qui se déroulent naturellement dans les rivières. Ces boues sont composées en majeure partie de matière organique, d'azote, de phosphore et d'oligo-éléments. Pour devenir un amendement organique, elles sont stabilisées, déshydratées jusqu'à devenir solides (30% de matière sèche) et hygiénisées à la chaux.

La quantité totale de boues humides produites par la STEP en 2013 s'élève à 25 046 tonnes.

Jusqu'en 2010, ces boues étaient intégralement évacuées à l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Puy-Long. Depuis 2011, une partie de ces boues (5 000 tonnes/an) est valorisée en agriculture (par épandage direct ou après compostage). Clermont Communauté a confié à une société spécialisée et expérimentée, SEDE Environnement, la responsabilité de la valorisation de ces boues dans le cadre d'un marché de prestation de service. La valorisation agricole des boues d'épuration est une pratique réglementée et encadrée.

L'évaluation de cette première expérience a démontré que les boues produites sont de grande qualité et permettent l'amendement des terres agricoles avec un produit naturel aux caractéristiques environnementales bien supérieures aux produits chimiques habituellement utilisés.

PLAN D'ÉPANDAGE DE CLERMONT COMMUNAUTÉ



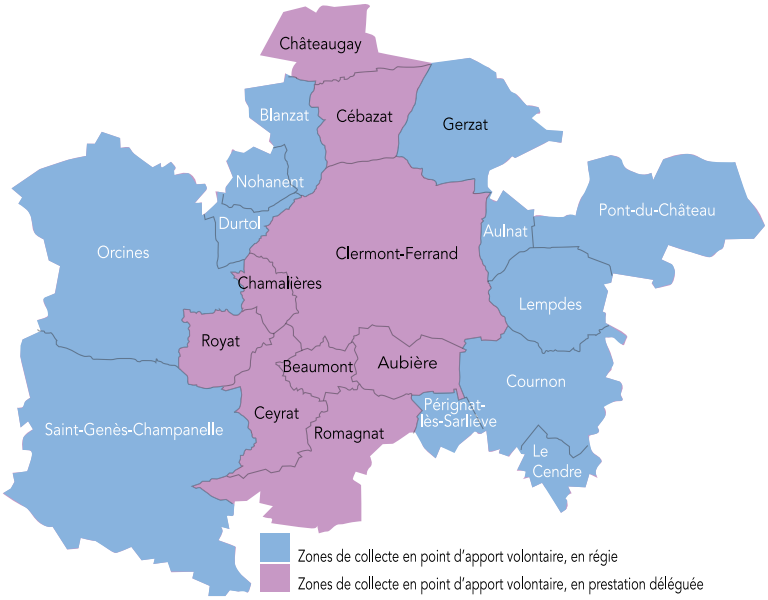
Au vu de ce bilan très positif, Clermont Communauté souhaite valoriser en filière agricole la totalité des boues produites par la station d'épuration. Ce projet d'extension du plan d'épandage permettrait à l'assainissement communautaire de s'inscrire dans une véritable démarche environnementale vertueuse et durable. La loi impose que des études soient réalisées pour préserver l'eau et l'environnement. Celles-ci ont été engagées dès 2012. Par ailleurs, le projet est soumis à enquête publique. Cette dernière a été ouverte fin 2013.



Collectes en porte-à-porte



Collectes en point d'apport volontaire



7 déchetteries sur le territoire de l'agglomération



Optimiser la collecte des déchets

Deux modes de gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés coexistent sur le territoire de Clermont Communauté : un système en régie et des marchés de prestations de services.

Concevoir un service au plus près du citoyen

Clermont communauté propose 7 collectes différentes à l'attention des habitants de l'agglomération : collecte en porte à porte des ordures ménagères brutes et résiduelles, collecte sélective en porte à porte des propres et secs, collecte des cartons des professionnels, collecte sélective des biodéchets, collecte sélective en apport volontaire (verre, papiers – cartons, huile de vidange, bouteilles plastiques), collecte en déchetterie et collecte des encombrants à domicile.

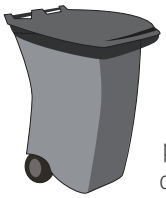
Conduire une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets

La prévention est, en matière de gestion des déchets la première préconisation du grenelle de l'environnement qui fixe un objectif de 7% de baisse de la production des ordures ménagères en 5 ans. Les actions à mener se déclinent au niveau national, départemental et local (EPCI chargés de la gestion des déchets).

Par délibération en date du 21 juin 2013, le conseil de la communauté a approuvé la mise

Déchets collectés en porte-à-porte

Déchets ménagers non recyclés



Ne sont pas compris dans cette dénomination les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets inflammables.

Matériaux recyclables

Ce sont les journaux, magazines, revues, publicités, les papiers cartons d'emballages, les bouteilles ou flacons plastiques, les emballages métalliques en acier ou en aluminium. Depuis avril 2013, les pots et barquettes se recyclent aussi.



Biodéchets



Ce sont les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé), les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés), les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout), les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux). Les déchets verts en grande quantité doivent être apportés en déchetterie.

en place d'un Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) constitué des 18 fiches actions suivantes :

Actions emblématiques nationales

Gestion sur site des biodéchets

1 Développer le compostage individuel
2 Développer le compostage en pied d'immeubles

Actions emblématiques nationales

3 Développer le Stop pub

Évitement de la production de déchets

4 Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective
5 Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire domestique
6 Éviter les emballages
7 Développer le réemploi des textiles
8 Développer le réemploi des meubles et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
9 Favoriser les manifestations publiques éco responsables
10 Promouvoir les couches lavables

Actions de prévention qualitatives

11 Sensibiliser à la réduction des déchets dangereux et communiquer sur les solutions alternatives

Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

12 Sensibiliser les scolaires
13 Sensibiliser les ménages à la prévention et à l'éco consommation

Actions éco-exemplaires de la collectivité

14 Réduire et gérer in situ les déchets verts des services de Clermont Communauté et des Communes
15 Réduire la consommation de papier
16 Développer des techniques alternatives à l'utilisation de produits dangereux dans la Collectivité et dans les communes

Actions à destination des entreprises

17 Soutenir les actions mises en œuvre par les Chambres Consulaires (CMA,CCI)
18 Créer des réseaux et sensibiliser aux actions à développer en interne

Par ailleurs, Clermont Communauté a décidé, le 14 décembre 2013, d'étendre ses consignes de tri des déchets ménagers aux plastiques durs, sur l'ensemble des 21 communes de son territoire.

Jusqu'ici seuls les papiers, cartons, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique étaient desti-



nés à la poubelle à couvercle jaune. Depuis le 1er avril 2013, à ces déchets se sont ajoutés les pots et les barquettes.

Qu'entend-on par pots et barquettes en plastiques ? :

- les emballages de produits frais (boîte de beurre, pot de yaourt, pot de crème, pot de fromage blanc),

- les barquettes de viande et de fromage, les barquettes de fruits et légumes,

- les barquettes pour les viennoiseries, les gâteaux,

- les barquettes de pâtes fraîches, de charcuterie,

- les boîte d'œufs et de confiserie ;

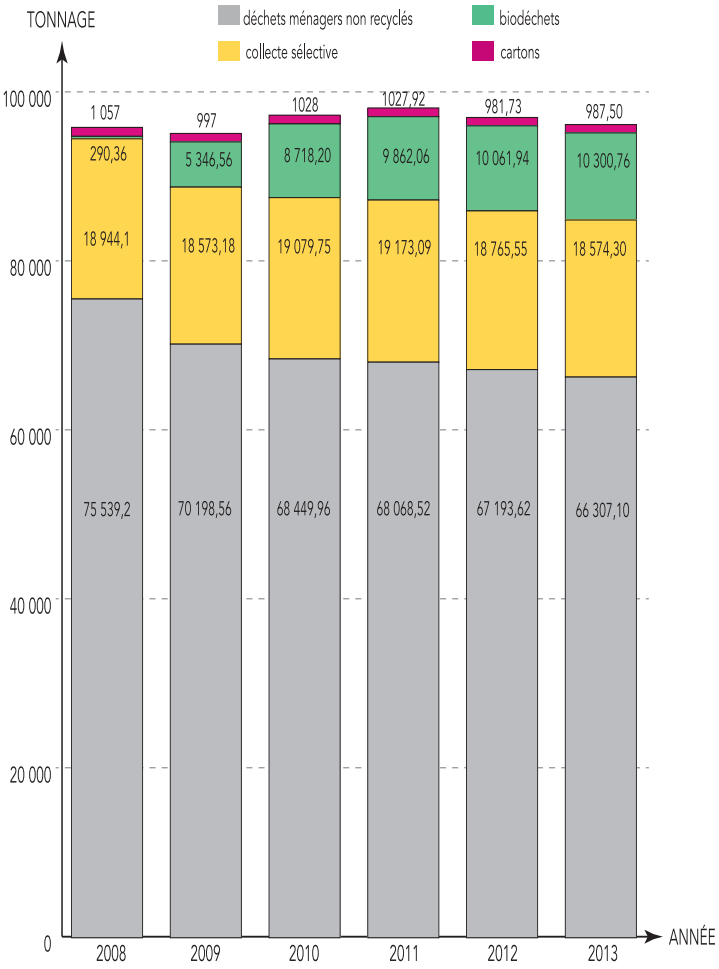
- les blister rigides (emballage de piles, d'ampoules, de jouets).

L'ensemble de la population de l'agglomération clermontoise est concerné par ces nouvelles consignes qui n'entraîneront aucun changement dans l'organisation actuelle de la collecte des déchets, seule la taille des bacs pouvant être réajustée en fonction des besoins.

L'extension des consignes de tri permettra d'augmenter sensiblement la part valorisée des déchets ménagers et de faciliter le geste du tri des usagers.

L'enjeu de l'opération est de trier et recycler plus de types de déchets mais aussi, de profiter de cette nouveauté pour sensibiliser et inciter à trier davantage les déchets déjà recyclables jusqu'ici.





Une production de déchets en baisse constante

La crise a-t-elle un impact sur la production de nos poubelles ? C'est la question que l'on peut se poser en observant les chiffres de ces trois dernières années, pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

Si les biodéchets ont connu une belle progression (+2,37% en un an) et les cartons une légère augmentation (+0,59%), la tendance est, en effet, à la baisse pour les autres flux et s'accentue encore en 2013 pour un même nombre d'habitants :

- ordures ménagères (-1,32%)
- collecte sélective (-1,02%)

Si les industriels ont tendance à réduire l'épaisseur de leurs emballages, il y a néanmoins, à l'évidence, un effet de la crise sur la production des déchets qui suit souvent la courbe de la consommation. Les politiques environnementales appelant les citoyens à réduire leurs déchets à la source commencent sans doute aussi à porter leurs fruits.

Investir pour des équipements modernisés

Un système de vidéoprotection est en fonctionnement depuis décembre 2013 sur 6 des 7 déchetteries de l'agglomération. Ce matériel a été installé dans trois buts :

- mettre en sécurité les usagers et les gardiens des déchetteries pendant les périodes d'ouverture de l'équipement
- réduire les dégradations de matériels et les actes d'incivilités qui peuvent être perpétrés à l'intérieur et aux abords des sites durant la fermeture des équipements
- sécuriser le gisement de déchets collectés.

La mise en place de ces matériels s'est accompagnée d'un travail en partenariat avec les forces de l'ordre qui sont sollicitées pour intervenir ou pour investiguer dans le cadre d'enquêtes.

Ces travaux ont nettement contribué à améliorer les conditions de travail des gardiens et permettent de constater une augmentation des flux de déchets collectés.



LES MOYENS DE L'ACTION

Clermont Communauté compte 527 agents titulaires répartis à raison de :

- **filière administrative** **124**
- **filière technique** **208**
- **filière sportive** **51**
- **filière culturelle**.....**138**

S'ajoutent également 10 non titulaires permanents, 2 emplois aidés, 5 apprentis, 15 emplois d'avenir et des remplaçants pour assurer la continuité du service public.

Par rapport à 2012, le personnel communautaire a progressé dans le cadre du passage en régie de l'ensemble des déchetteries, de l'ouverture de la médiathèque Aimé-Césaire, et de mesures de résorption d'emplois précaires. Il compte 40 titulaires de plus : 2 dans la filière administrative, 16 dans la filière technique, 5 dans la filière sportive et 17 dans la filière culturelle ; les non titulaire permanents ont diminué de 6, les emplois aidés de 7 ; il y a en revanche 3 apprentis de plus et 14 emplois d'avenir.

L'administration de la collectivité est assurée par 7 Directions générales qui concourent à la mise en œuvre du projet d'agglomération, elles-mêmes décomposées en directions et services.

Certaines directions sont en charge directe de secteurs d'intervention dégagés dans le projet d'agglomération ; leur activité est donc retracée dans les différentes thématiques développées précédemment : habitat, économie, mobilité, solidarité, sport, culture et environnement.

D'autres directions ont une vocation transversale, amenées à intervenir dans ces différents secteurs pour apporter leurs compétences spécifiques dès la conception et jusqu'à la mise en œuvre des projets.

REPÈRES

- **Plus de 200 marchés publics** (supérieurs à 20 000 € HT) avec près de 65 % d'entreprises locales et départementales
- **Les rencontres avec les entreprises** ont été multipliées en présence des principaux élus chargés des marchés publics, pour mieux connaître le tissu économique et en retour faire connaître les projets et les attentes de Clermont Communauté
- **568 offres ont été déposées.** Les entreprises répondent de plus en plus aux marchés publics (plus 30% par rapport à 2012)
- **370 délibérations** ont été adoptées lors de 7 conseils communautaires

Intervenir en amont et tout au long des projets

Dès le lancement des projets, la **Direction des affaires juridiques et instances** est associée pour vérifier la faisabilité des opérations envisagées, travaillant ainsi sur la videosurveillance dans les équipements communautaires, l'attribution des subventions, les conventions de mutualisation avec les communes, le syndicat mixte dédié aux biotechnologies, la création du syndicat mixte métropolitain, l'adhésion au dispositif départemental de téléalarme pour les personnes âgées.

Elle suit également les contentieux, assiste aux expertises judiciaires et à celles liées aux sinistres dans le cadre des contrats d'assurance dont elle assure également la gestion. Elle analyse les conventions et les contrats que la collectivité entend passer pour vérifier leur sécurité juridique.

Les réflexions sur la composition de la future assemblée l'ont mobilisée ainsi que plusieurs directions pour l'aménagement en conséquence de la salle du Conseil de la Communauté dans des délais et un calendrier très contraint pour ne pas perturber la tenue des instances communautaires.

Le **Service patrimoine bâti communautaire** est associé à toutes les opérations de construction généralement conduites en mode projet et gère le suivi, l'entretien et les opérations de réhabilitation sur les équipements.

En 2013, plusieurs opérations phares illustrent son activité :

- travaux de réhabilitation de la patinoire communautaire avec remplacement du système de production de froid, la mise en accessibilité du site et la requalification des façades à poursuivre en 2014

- reconfiguration de la piscine-Est à Lempdes avec début des travaux de gros oeuvre

- modification des châssis vitrés de l'ESACM (pour l'amélioration du confort thermique)

- travaux d'embellissement de la bibliothèque du Patrimoine



La salle du conseil communautaire dans sa nouvelle configuration.



De gros travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour la patinoire de Clermont Communauté.



À la phase de reconstruction de la piscine Marcel-Boubat, se succèderont les travaux de finitions pour une ouverture prévue en 2014.

- 2ème phase de travaux de rénovation de la médiathèque de Jaude pour améliorer les conditions d'accueil du public

- réfection de la toiture de l'ECP La Muscade à Blanzat

Pour réaliser ces opérations, les programmes de travaux doivent être anticipés en liaison étroite avec les services utilisateurs, notamment lorsque des fermetures partielles ou totales sont nécessaires.

Le service a également continué en 2013 à s'engager dans un certain nombre d'actions en matière de maîtrise de l'énergie avec :

- le renforcement systématique de l'isolation des toitures lors des travaux de réfection de l'étanchéité

- la mise en place de compteurs énergie au stade Gabriel-Montpied et à la patinoire (ce début de comptage de l'énergie devrait impacter d'autres bâtiments en 2014)

- le remplacement des appareils d'éclairage en place par des systèmes plus économes en énergie (LED) (médiathèques Croix-de-Neyrat et de Jaude, coursives au Centre aquatique les Hautes-Roches, circulations à Artenium,...)

- le changement des groupes froid pour les pépinières d'entreprise et la patinoire.

Plus spécifiquement, et en concertation avec la **Mission Développement Durable,** sont en préparation :

- l'ouverture à la concurrence pour le marché de fourniture de gaz,
- une réflexion sur la valorisation des certificats d'énergie et plus anecdotique, l'aménagement d'un jardin comestible au stade nautique Pierre-de-Coubertin.

Conformément à la loi Handicap de 2005, les travaux de mise aux normes pour assurer l'accessibilité à tous des équipements recevant du public (ERP) se sont poursuivis.

En 2013, l'accent a plus particulièrement été mis sur les cheminements extérieurs (ex : mise en place de jardinières au centre aquatique Les Hautes-Roches) et l'accueil (banques d'accueil au stade nautique Pierre-de-Coubertin, "refonte" du parking et banques d'accueil à Pascalis 1 et à la pépinière Jean-Claret).

Profitant des travaux de réfection de la patinoire, les emplacements pour les personnes à mobilité réduite ont été revus et un ascenseur réglementaire a été installé.

La pose de flashs dans les sanitaires à destination des personnes sourdes ou mal entendantes a également commencée.

À rappeler aussi que pour les équipements sportifs, les travaux de mise aux normes des sanitaires, vestiaires et circulations ont été effectués en régie tout au long de l'année.

En 2013, la **Direction des systèmes d'information, des télécommunication et du SIG** s'est mobilisée aux côtés des directions opérationnelles afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers dans les équipements communautaires et afin d'améliorer le système d'information, outil indispensable à la production du service public.

2013 est l'année de l'arrivée de la vidéprotection dans de nombreux équipements communautaires : les stades nautiques Pierre de Coubertin et les Hautes Roches (juillet – Direction des Sports), le parc logistique Clermont Auvergne (octobre – Direction du Développement Economique) et les 7 déchetteries (décembre – Direction des Déchets). Grâce à ces caméras, les actes d'incivilité sont en baisse, en particulier dans les piscines. Toutes ces installations ont été mises en œuvre après autorisations préfectorales. Sur un plan plus technique, la sécurité informatique de la pépinière Pascalis a également été revue et renforcée au profit des entreprises locataires.



La DSIT-SIG a également développé de nouveaux services numériques en lignes au profit des usagers. Tout d'abord la bibliothèque spécialisée du patrimoine (Direction du Développement Culturel) a été intégrée au portail de la bibliothèque numérique d'agglomération. Ainsi le catalogue des ouvrages est consultable sur le web et des expositions virtuelles mettent en

valeur la richesse documentaire de cet équipement. Ensuite un logiciel de demande des subventions “sport” a également été mis en ligne pour faciliter les démarches des clubs et l'instruction des dossiers déposés auprès de la Direction des Sports. Enfin, un télé-service permettant aux usagers de demander leur carte d'accès en déchetteries a également été mis en service en fin d'année (Direction des Déchets).

Communiquer sur l’action communautaire



Ces diverses actions et interventions sont relayées par le **Service communication** dans les différents supports mis en œuvre par la Communauté : son magazine Clermontcommunauté.info, son site internet www.clermont-communaute.net et plusieurs campagnes de communication.

Clermontcommunauté.info : Tiré à 152 000 exemplaires, le magazine de la communauté d’agglomération a mis l’accent en 2013 sur le “big bang” du numérique dans les bibliothèques, l’eau (du robinet et de nos rivières), la situation unique de l’agglomération aux portes des volcans et le soutien à l’activité sportive avec ses 4 dossiers thématiques.

De nombreuses plaquettes ont été réalisées : la lettre d’information de la médiathèque Aimé-Césaire dont l’édition s’est poursuivie en 2013, les dépliants relatifs au Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) et à la Cellule Grands Chantiers, les dépliants consacrés aux équipements nautiques et aux bibliothèques, la réédition de la plaquette du site des Côtes, la plaquette consacrée aux rivières.

Un nouveau site internet à l’horizon 2015 : Le site Internet de Clermont Communauté a 11 ans. En 11 ans, les habitudes des internautes ont considérablement évolué. Aujourd'hui le site ne répond plus aux standards de navigation et aux attentes des citoyens toujours plus demandeurs de services et d'informations disponibles en ligne.

Dans ce contexte, un appel d'offre pour refondre totalement le site de Clermont Communauté a été lancé afin de construire un site qui corresponde au mieux aux attentes des administrés et qui soit une vitrine forte de l’institution. En 2013, la page d’accueil du site actuel a été revue, et l’espace de cartographie des zones d’activité économique et les cartes de bruit ont été mis à jour.

La communication événementielle : Les relations presse et l’organisation d’évènements (en collaboration avec le cabinet du Président et le service mutualisé protocole, évènements de la Ville de Clermont-Fd) ont suivi l’actualité communautaire : l’inauguration de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat, l’inauguration de l’exposition consacrée à Aimé-Césaire, les championnats de France d’Athlétisme Élite au stadium Jean-Pellez, la pose de la 1ère pierre des nouveaux vestiaires du complexe sportif de La Prade construits dans le cadre du programme des Équipements communautaires de proximité à Cébazat, la visite du parc d’activités de La Fontanille à Lempdes, la présentation du système de vidéoprotection installé sur le parc logistique Clermont Auvergne, les championnats de France de patinage en couple, la visite de chantier de la piscine Est à Lempdes, l’extension des consignes de tri des déchets, les 40 ans de la patinoire, le lancement de l’expérimentation du véhicule individuel Public Autonome (VIPA) au CHU Estain, la carte et la cérémonie des voeux, les travaux à la médiathèque de Jaude, l’inauguration de la base de vie







Campagne de communication digitale collective dans le cadre de l'association Auvergne Nouveau Monde.

à la régie communautaire, l'inauguration de la zone humide à Saint-Genès-Champanelle,

On notera encore la 12ème édition de La Clerco avec une campagne d'affichage sur panneaux 4 x 3 m et bus et des insertions publicitaires, la journée des nouveaux arrivants, la frise Clermont Communauté en actions, la conférence "Métiers en devenir, métier d'avenir" ou la réalisation d'un film promotionnel des équipements sportifs...

Dans le cadre de l'adhésion de Clermont Communauté à Auvergne Nouveau Monde, une campagne de communication digitale a été lancée du 4 au 17 novembre 2013, en collaboration avec le Conseil général de l'Allier, Vichy Val d'Allier, la Ville du Puy-en-Velay, et les agences régionales de développement. Bilan de cette campagne : 5 millions d'affichages (bannières ou habillage home page) sur les sites web du Nouvel Observateur, de Libération, de l'Express et de Sciences et Avenir, et plus de 15 000 clics vers la page Clermont Communauté de la campagne.

CTout Com, le journal interne : Ce mensuel, destiné aux agents, rend compte des actions de la Communauté et de la vie des services. Il est complémentaire à l'intranet.

Le Rapport d'Activité et le Bilan Social : Ces supports répondant à des obligations légales sont également conçus en interne. Le Rapport d'Activité retrace l'activité annuelle des services. Le Bilan Social, quant à lui, offre une vision de la vie de l'établissement.

Poursuivre l'élan de la coopération

Ces directions assurent également les fonctions support administratives et techniques indispensables au bon fonctionnement de la Communauté, voire d'autres collectivités ou établissements publics, dans le cadre de mutualisations ou de coopérations.

Une mutualisation renforcée :

Les collaborations avec les communes se poursuivent, qu'elles soient engagées de manière formelle, dans le cadre de conventions de mutualisation, ou plus souples dans le cadre de groupes de travail, d'assistances ponctuelles, etc.

Une politique d'achat groupée a été mise en œuvre avec la création d'un club acheteurs constitué avec les communes et le syndicat mixte des transports en commun, afin d'échanger sur les expériences, mutualiser les compétences et réaliser des économies d'échelle. Elle s'est concrétisée par la passation de groupement de commande papier avec de nombreuses communes de Clermont Communauté.



En 2013, les **conventions de mutualisation**, établies pour la période 2012-2014, entre Clermont Communauté et les communes ont montré leur efficacité et la pertinence des collaborations en place. Leur révision à la marge en début d'année a permis d'ajuster les besoins et les moyens de chacun afin d'optimiser les ressources nécessaires à l'action publique. Cumulées, ces conventions passées avec 17 communes représentent 29 équivalents temps plein mutualisés.

La Communauté valorise également sa matière grise auprès d'établissements dont elle est membre, dans l'objectif de rationaliser les ressources de la sphère publique.

La mutualisation avec l'école supérieure d'art et le SMTC se poursuit et une nouvelle s'est déployée avec le syndicat mixte Biopole Clermont Limagne créé en fin d'année 2012. Il s'agissait d'aider à sa création et à la mise en œuvre de son fonctionnement : suivi de ses instances, préparation de son budget, des mises à disposition des équipements transférés et des transferts

de dette, passation des marchés pour optimiser les divers contrats conclus par les collectivités adhérentes en définissant les besoins pour passer des contrats globaux plus intéressants. Cette mise à disposition de services communautaires a été formalisée avec plusieurs directions : développement économique, commande publique, finances, affaires juridiques, systèmes d'information et patrimoine bâti, dans des proportions variables, dans le cadre d'assistance au fonctionnement du syndicat mixte.

La mutualisation avec le syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne, créé fin 2013, est également amorcée, principalement sur les aspects organisation des instances et budgétaire.

Clermont Communauté a également initié un réseau des référents formation avec ses communes membres, le SMTC et le CNFPT pour répondre à des besoins non couverts par l'offre habituelle du CNFPT. Cela permet de participer à développer une identité communautaire, par un soutien formation aux réseaux professionnels "groupement de commande", "finances", "RH".

Cela contribue à prévenir un risque ou à porter un enjeu pour les collectivités, comme par exemple la formation "gérer un projet de dématérialisation" ou sur le "ré-accueil d'un agent après une longue absence".

Les relations mises en œuvre avec les communes en matière d'observatoire fiscal se sont poursuivies, avec des échanges autour d'un diagnostic fiscal du territoire et la recherche d'indicateurs pertinents.

Développer une vision prospective

Ces Directions contribuent à déployer des services, conduire des projets structurants pour la Communauté, assurer sa promotion et la modernisation de ses actions, qu'elles soient portées directement par les directions ou gérées en mode projet.

Clermont Communauté : une agglomération aux portes d'un parc naturel

Dans son projet d'agglomération, Clermont Communauté a exprimé son ambition de devenir une éco-métropole. Quatre de ses communes appartenant au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Clermont Communauté a souhaité s'engager, dès 2011, dans un partenariat avec ce dernier par le biais d'une convention dite "agglomération-porte", dont l'objet est de réaffirmer les grands enjeux propres au territoire que sont le développement durable et l'attractivité.



À l'entrée en vigueur de la nouvelle charte du Parc pour la période 2013-2025, la convention a été renouvelée. Ses axes de travail concernent la gestion des pratiques motorisées dans les espaces naturels, la maîtrise et l'accompagnement des flux de loisirs et routiers, le développement et la promotion de circuits courts, de filières agro-alimentaire et de la pierre volcanique, les échanges culturels et pédagogiques auprès des habitants et des scolaires. L'appui technique et l'expertise du Parc des Volcans est également sollicitée sur des projets communautaires relatifs aux espaces naturels.

Par ailleurs, avec la nouvelle charte, de nouveaux statuts sont entrés en vigueur permettant à présent aux EPCI d'adhérer au syndicat mixte du Parc. Souhaitant être plus étroitement associée à ses décisions et actions, Clermont Communauté a donc décidé d'adhérer au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



● Des échanges ville-campagne pour renforcer les liens.

Il s'agit d'une opération d'éducation au développement durable pour les écoles élémentaires du secteur du Puy-de-Dôme du Parc des Volcans et de l'Agglomération Clermontoise.

Elle a pour objectif de découvrir les enjeux du développement durable dans son environnement local, à la campagne comme à la ville et de les partager avec une autre classe.

Des binômes sont constitués pour l'année scolaire et, au travers de journées d'animation et de coordination, abordent des thèmes tels que la nature en ville, les transports, la culture, les paysages, le village, l'alimentation et les productions agricoles.

Pour l'année 2013, 12 classes ont participé à l'opération.

Attractivité du territoire : un partenariat actif

L'Office de Tourisme et des Congrès de Clermont-Ferrand apporte, depuis plusieurs années, son expertise à l'agglomération sur la réactualisation du jalonnement hôtelier, les projets de développement de réalité virtuelle appliquée au tourisme ainsi que la mise à jour de l'information touristique pour le site internet de l'agglomération.

En octobre, l'Office de Tourisme accueillait pour la première fois, le Congrès National des Offices de Tourisme de France, pour lequel plus de 650 congressistes et près de 200 exposants étaient présents.

Ce rendez-vous d'envergure nationale a constitué une véritable opportunité de communication sur l'image de la métropole et à cette occasion, l'agglomération a souhaité renforcer son partenariat.

Déploiement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

En 2013, La DRH a travaillé de concert avec les services pour réunir les données concernant les postes et les compétences au sein de la collectivité afin d'enrichir l'organigramme et les fiches de poste. Les 540 fiches de poste ont été revues pour mieux détailler les activi-

tés et compétences nécessaires.

Une formation a été suivie par les cadres de la collectivité (9 sessions de formation pour 70 participants) pour harmoniser les contenus et en vue d'optimiser l'utilisation de la fiche de poste.

L'organigramme de Clermont Communauté a été détaillé au plus fin des équipes et en spécifiant les intitulés de poste.

Un travail sur la fonction de manager a été entrepris par l'élaboration d'un référentiel des activités managériales après des séances de travail avec des cadres de différents niveaux pour chaque direction.

Un plan de formation pour l'encadrement

Après avoir défini le rôle et les codes internes du management par la construction d'un référentiel des activités managériales et une enquête interne, un plan de formation des cadres sur deux ans a été construit. Lors du dernier trimestre 2013, les 100 encadrants de la collectivité ont bénéficié d'une formation aux fondamentaux du management, suivront des formations plus spécifiques et des groupes de travail dédiés en 2014.

Une Cellule interne au service de la mobilité

La Cellule d'accompagnement et de maintien dans l'emploi propose les adaptations nécessaires pour toute situation d'agent ayant des difficultés personnelle, médicale ou sociale. Il peut s'agir de mobilité, de formation ou d'organisation différente mais pour chaque cas, une solution concertée est recherchée pour l'agent et pour le service concerné. En 2013, la Cellule a du intervenir sur les situations d'une quinzaine d'agents.

15 emplois d'avenir recrutés

Clermont Communauté a souhaité inscrire le dispositif Emploi d'avenir dans une perspective de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) afin que les postes proposés apportent une réelle opportunité d'emploi voire un parcours de qualification pour les jeunes recrutés.

Une "Charte pour la réussite des emplois d'avenir à Clermont Communauté" a été signée pour définir les modalités de collaboration entre Clermont Communauté, le PLIE, les 2 missions locales et le CNFPT. Un "club des tuteurs" animé conjointement par la DRH et le PLIE s'est réuni pour échanger sur les problématiques d'accueil et d'intégration des jeunes embauchés.

15 emplois d'avenir ont été recrutés, 50% d'entre eux sont issus de ZUS et chacun d'entre eux est engagé dans un parcours de formation.

Redimensionner les services

Plusieurs services se sont renforcés et restructurés pour faire face à l'évolution de leur volume d'activité.

Le service "Patrimoine Bâti Communautaire" s'est vu renforcé par l'arrivée au cours du 1er semestre 2013 d'un emploi d'avenir pour les petits dépannages et entretiens dans les bâtiments, puis en septembre 2013 d'un technicien chargé de la gestion et la maintenance du patrimoine communautaire ainsi que de la maîtrise d'énergie. À cette occasion, le service Patrimoine Bâti Communautaire s'est organisé en deux pôles : le pôle Maîtrise d'ouvrage et le pôle Maîtrise d'oeuvre.

Il s'est également doté du logiciel ATAL, outil opérationnel depuis décembre 2013 qui permet le suivi de toutes

les demandes d'interventions. Une formation a été dispensée en interne auprès de tous les responsables.

La Direction des finances s'est également structurée autour de deux pôles, “budget et exécution budgétaire” et “ressources et fiscalité”, et renforcée avec l'arrivée d'une adjointe à la Directrice pour prendre en charge le second pôle, activer la mise en œuvre de l'observatoire fiscal mutualisé et pouvoir assumer les mutualisations en développement.

Démarches de modernisation et de performance de l’action publique



Le processus de dématérialisation engagé avec les marchés publics, se poursuit. Un logiciel de gestion et dématérialisation des rapports et délibérations (webdelib) a été mis en œuvre par les directions des systèmes d’information et assemblées et instances après une phase test sur la Direction générale des moyens et ressources sur le dernier trimestre 2012. L'étape suivante est la dématérialisation avec la Préfecture.

Se prépare également la dématérialisation des pièces financières (bordereaux, mandats et titres, pièces justificatives) qui sera obligatoire à partir de 2015 dans le cadre du nouveau protocole d’échanges de données de la Direction générale des finances publiques. Couplée à un dispositif de signature électronique, elle est source d’amélioration de la performance et de la qualité de service pour les fournisseurs de la Communauté et génératrice d’économies sur les flux papiers. Les travaux préparatoires et les tests ont été finalisés par la Direction des finances avant de lancer en 2014 le processus de dématérialisation des pièces justificatives, impactant l'organisation de l'ensemble des services de la Communauté.

Cette démarche, qui doit être appréhendée de manière globale sur les pôles ressources de la Communauté, nécessite des compétences techniques spécifiques pour coordonner les logiciels métiers, la gestion et l’archivage électronique de documents, les signatures et parapheurs électroniques, etc.

La DSIT-SIG accompagne les autres directions dans cette démarche ainsi que la modernisation de leur fonctionnement.

La solution de monétique assurant la gestion des piscines a été complètement repensée et restructurée pour fiabiliser son exploitation (Direction des Sports). Le service du Patrimoine Bâti s'est vu doté d'un logiciel permettant de gérer les bâtiments communautaires et les nombreux travaux nécessaires à leur entretien. Enfin une solution complète de supervision technique a été mise en œuvre au profit du service de l'Assainissement Communautaire pour surveiller, à terme, l'ensemble du réseau.

La DSIT-SIG a également travaillé sur le cœur du système d'information en installant de nouveaux serveurs de stockage des données permettant ainsi de sécuriser le patrimoine informationnel de Clermont Communauté. L'ensemble de la téléphonie a également été remplacé par une solution plus fonctionnelle et permettant de diviser par 4 les coûts d'exploitation. Concernant le système d'information géographique (SIG), la DSIT a engagé un important travail sur la refonte et la mise à jour de sa solution devenue obsolète, solution qui est mutualisée avec les Communes membres.

Le pôle SIG a également rédigé un cahier des charges



● La sécurité sur les produits et services informatiques exige une vigilance de tous les instants.

sur la qualité des livrables numériques. Ce document de référence est à la disposition de toutes les directions et de toutes les communes pilotant des travaux d'aménagement afin de pouvoir exploiter dans les meilleures conditions possibles les données issues de ces opérations.

La Communauté se préoccupe également de l'optimisation de ses dépenses, notamment en se dotant de tableaux de bord mensuels de la masse salariale et d'exécution du budget. En complément, des revues de gestion sont organisées par le service du contrôle de gestion plusieurs fois par an avec les principales directions, la Direction générale, les Directions des finances et des ressources humaines afin de suivre régulièrement leur activité et l'exécution de leur budget. Une revue de gestion spécifique est également organisée pour le suivi des recettes et notamment des co-financements qui peuvent être obtenus.

Au terme de deux générations de contractualisations entre la Communauté d'agglomération et le Conseil général, l'année 2013 a vu la signature de la troisième contractualisation appelée désormais Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) adopté en Conseil de la Communauté en date du 15 février 2013.

Le CTDD affiche une enveloppe globale de 9 M€ sur la période 2013-2015, répartie à hauteur de 6M€ pour le volet communautaire et de 3M€ pour le volet communal.

Les axes d'intervention s'orientent vers les projets de développement économique innovant, la réhabilitation thermique de l'habitat ainsi que les projets communautaires structurants.

Pour l'année 2013 et au regard de la temporalité des projets communautaires, plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été déposés, représentant un montant de subvention de près de 950 000 €.

Veiller à l'équilibre budgétaire

Le compte administratif 2013 traduit la mise en oeuvre du projet d'agglomération, avec 41,6M€ consacrés aux 3 secteurs phares de son développement que sont :

- l'habitat ..... 10,9M€
- l'économie et l'emploi ..... 9,1M€
- les transports et la mobilité durable ..... 21,6M€

Le sport et la culture mobilisent à eux deux plus de 30,6M€, traduisant l'importance des services offerts à la population ; tout comme les compétences environnementales qui représentent plus de 39,9M€, répartis entre la gestion des déchets, l'assainissement et le développement durable.

Dans la continuité des deux exercices précédents, Clermont Communauté poursuit sa démarche d'investissement, en privilégiant l'autofinancement, afin de ne pas alourdir son endettement.

En opérations réelles de fonctionnement, tous budgets consolidés, les dépenses ont représenté 171,6M€, pour des recettes de 225,1M€, soit une épargne brute de 53,5M€, en progression de 14M€ par rapport à 2012, grâce à des ressources dynamiques et des charges maîtrisées.

En ce qui concerne les recettes, les produits de la fiscalité augmentent de près de 6,3M€, sur un total de 143,2M€. Avec des taux inchangés depuis 2011, cette progression provient de la perception de rôles supplémentaires au titres des exercices antérieurs (+1,7M€) mais surtout de l'évolution des bases. Ainsi, les produits des taxes ménages (la taxe d'habitation et les deux taxes foncières) progressent de 1,1M€, tout comme celui de la cotisation foncière économique, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 2,1M€, la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) de 0,3M€.

Si la DGF diminue de 0,57M€ sur un total de 36,7M€, les produits d'exploitation progressent de 2,4M€ sur un total de 21,4M€, avec la facturation aux organismes extérieurs de leurs apports au CET de Puy Long en année pleine et l'augmentation de la redevance assainissement pour financer la mise en œuvre des investissements prévus au schéma directeur.

Pour ce qui est des dépenses, l'évolution des charges générale de 1,4M€, sur un total de 44,6M€ doit être nuancée.

Elle provient pour plus de la moitié des modifications intervenues sur le traitement des déchets.

Le mode d'exploitation du CET de Puy-Long est passé d'une délégation de service public à un marché à partir de mai 2012. La Communauté paye une prestation pour l'ensemble des flux traités, mais refacture ceux provenant des autres apporteurs, alors qu'auparavant le délégataire ne lui facturait que sa partie.

L'exercice 2013 est également une année de transition pour le traitement des déchets, avec la mise en service industrielle mi novembre de l'unité de valorisation Vernéa, précédée d'une période de test. Les apports de déchets ménagers collectés par la Communauté et traités sur le centre d'enfouissement technique se sont donc réduits à partir de septembre 2013, avec le début des tests alors que les tonnages réceptionnés à Vernéa étaient traités gratuitement pendant cette phase. Quant à la facturation après la mise en service industrielle, elle n'a été produite qu'en mars 2014 et n'a pu être rattachée à l'exercice 2013 faute de précision suffisante ; elle sera donc financée sur l'excédent 2013. Les dépenses de traitement sur l'exercice sont donc minorées par rapport à ce qui était connu lors du vote du budget 2013 mais sont néanmoins en progression par rapport au réalisé 2012.

Quant à l'autre partie, elle provient du budget principal avec pour l'essentiel une progression des prestations de services pour la fourrière automobile (augmentation des véhicules abandonnés) et la téléalarme personnes âgées (en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers, et avec une hausse des recettes en contrepartie), ainsi que des actualisations de coûts (fluides...), le fonctionnement de la médiathèque Aimé-Césaire en année pleine, etc,...

La masse salariale progresse de 1,7M€, sur un total de 25,7M€. La plus grande part de cette progression est liée au passage en régie du haut de quai des déchetteries, aux recrutements pour la médiathèque Aimé-Césaire et à l'embauche d'emplois d'avenir.

S'y ajoutent également le glissement vieillissement technicité (GVT), l'augmentation des cotisations, des revalorisations et l'aide à la souscription d'une mutuelle.

Quelques recettes et atténuations de charges viennent en réduire la portée : aide de l'État pour les emplois d'avenir, mutualisation,...

Les subventions et contributions enregistrent une croissance nette de 1,5M€, sur un total de 32,3M€, provenant principalement de l'augmentation des contributions appelées par le SDIS, l'ESACM, le Valtom, le SMTC et pour la 1ère année le versement de la contribution au Syndicat Mixte Biopôle Clermont Limagne. Quant aux subventions versées aux associations, elles progressent légèrement par rapport à 2012.

L'évolution des charges financières est de 0,3M€ par rapport à 2012, au regard de l'amortissement des 9M€ empruntés fin 2013 et des intérêts courus non échus. L'encours global de dette a été réduit de 2,7M€, passant de 126,6M€ à 123,9M€.

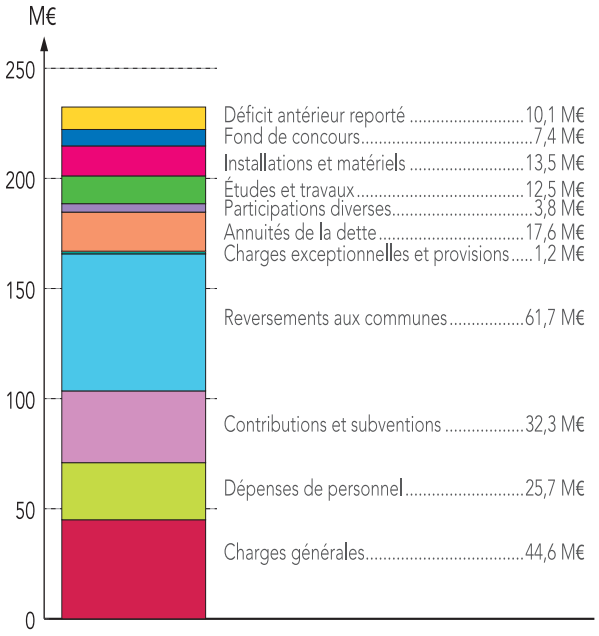
Pour ce qui est des investissements, ils atteignent 59M€ tout confondu en 2013, en progression réelle de 5M€ par rapport à 2012 (hors déficit antérieur reporté).

Les dépenses d'équipement enregistrent ainsi une progression de 8M€, sur un total de 26M€.

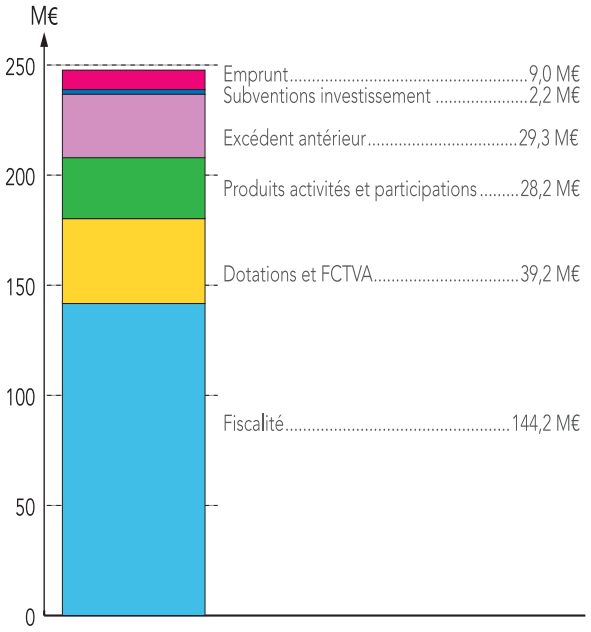
Elles concernent le financement des opérations en cours (reconfiguration de la piscine Est, 1ère tranche des travaux de rénovation de la patinoire, seconde tranche des travaux de rénovation de la médiathèque de Jaude, acquisition de 2 étages et demi supplémentaires dans l'immeuble Le Parvis, aménagement de ZAE, poursuite du programme de réalisation des ECP,...), des investissements courants (voirie, entretien du patrimoine, ...), et l'amorce de certains projets (extension de la bibliothèque Alphonse-Daudet à Gerzat...).

Les fonds de concours enregistrent un recul de 2,3M€, lié principalement à la dernière année de versement en 2012 du fonds de concours en faveur du "train panoramique des Dômes" (2M€). Ils représentent tout de même 7,4M€ principalement en faveur du logement social, mais également de l'école d'architecture et de la Technopole.

Dépenses réelles 2013



Recettes réelles 2013



ANNEXES

LES STATUTS DE **CLERMONT COMMUNAUTÉ**

(Délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 1999)

Article premier : création

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des dispositions introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement età la simplification de la coopération intercommunale, il est créé entre les communes d'AUBIERE, AULNAT, BEAUMONT, BLANZAT, CEBAZAT, LE CENDRE, CEYRAT, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, CLERMONT-FERRAND, COURNON D'AUVERGNE, DURTOL, GERZAT, LEMPDES, NOHANENT, ORCINES, PERIGNAT LES SARLIEVE, PONT DU CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT GENES CHAMPANELLE, une communauté d'agglomération, par transformation et extension de la communauté de communes créée le 31 décembre 1993.

Article 2 : dénomination

La communauté d'agglomération constituée entre les communes visées à l'article 1er est dénommée : CLERMONT COMMUNAUTE : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.

Article 3 : siège

Son siège est fixé au PARVIS, 64-66 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Article 4 : durée

En application de l'article L 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est créée sans limitation de durée.

Article 5 : conseil de la communauté

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est administrée par un conseil de la communauté dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, conformément aux dispositions des articles L 5216-3, L 5216-4 et L 5216-4-2 du CGCT.

Les sièges sont répartis entre les communes, en fonction de leur population respective, conformément aux dispositions suivantes :

- 2 sièges pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 10.000 habitants,
- 3 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 10.001 et 15.000 habitants,
- 4 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 15.001 et 30.000 habitants,
- 23 sièges pour la ville de CLERMONT-FERRAND, étant entendu qu'un siège supplémentaire lui sera attribué chaque fois que le nombre de sièges des autres communes augmentera de 3.

Le nombre d'habitants dont il est tenu compte pour la répartition des sièges est celui de la population avec double compte, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu.

Conformément à l'article L 5211-8 du CGCT les membres du conseil de la communauté suivent le sort du conseil municipal qui les a désignés quant à la durée de leur mandat. Toutefois, en cas de suspension, de dissolution du conseil municipal qui a procédé à leur désignation, ou de démission de tous ses membres en exercice, ils continuent leur mandat jusqu'au renouvellement du conseil municipal et la désignation de nouveaux délégués par le nouveau conseil.

Les règles de convocation du conseil communautaire, de quorum et de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants.

Les communes désignent pour chacun des sièges dont elles disposent, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant participe aux séances du conseil de la communauté avec voix délibérante.

En cas de changement pour quelque cause que ce soit d'un délégué titulaire, il est procédé à une nouvelle désignation du délégué suppléant.

Article 6 : bureau

Le bureau de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION comprend un représentant de chaque commune adhérente.

Le conseil de la communauté élit le président et les vice-présidents.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat des membres du bureau sont celles fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau dans l'impossibilité d'assister à une réunion, pourront se faire représenter par leur suppléant au conseil de la communauté.

Article 7 : délégation

Le bureau peut, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, exercer par délégation une partie des attributions du conseil de la communauté.

Le bureau rend compte de ses travaux, lors de chaque réunion du conseil de la communauté.

Article 8 : président

Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur et au directeur adjoint dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Article 9 : modification des statuts - adhésion nouvelle - retrait de commune

Le conseil de communauté décide des modifications aux présents statuts, de l'admission de nouvelles communes ou du retrait des communes adhérentes, dans les formes et selon les procédures des articles L 5211-16, L 5211-13, L 5211-18, L 5211-19, L 5211-20 du CGCT.

Article 10 : représentation dans divers organismes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION peut adhérer et être représentée dans un autre établissement public de coopération intercommunale ou dans des associations dont l'objet s'inscrit dans ses compétences statutaires.

Le conseil de communauté désigne ses représentants dans les organismes et associations auxquels il apporte son concours financier.

Article 11 : conséquence de la création de la communauté d'agglomération sur les structures de coopération existantes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION se substitue de plein droit au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, en ce qui concerne toutes les compétences transférées.

La communauté d'agglomération se substitue de plein droit aux communes dans les autres établissements publics de coopération intercommunale dont le périmètre chevauche le sien pour les compétences facultatives que la communauté d'agglomération exerce.

Article 12 : compétences de la communauté d'agglomération

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences définies aux alinéas 1 à 3 du présent article.

Article 12-1 : "compétences obligatoires"

1°) En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire, qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ; mise en oeuvre des Pays.

3°) En matière d'équilibre de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4°) En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Article 12-2 : "compétences optionnelles"

1°) Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination (collecte) et valorisation des déchets (traitement) des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L 2224-13; soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie.

3°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Article 12-3 : "Compétences facultatives dont celles déjà exercées par CLERMONTCOMMUNAUTE ou transférées du S.I.E.A.C. :

- Etude et réalisation du schéma d'assainissement pluvial.
- La construction, l'entretien et l'exploitation de réseaux d'assainissement d'eaux usées intercommunaux ; de stations de relèvement d'eaux usées ; de la station d'épuration.
- Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil, dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements publics dédiés à la lecture publique, ainsi que la conception et la mise en oeuvre sur l'agglomération de l'ensemble des services aux habitants dans ce domaine.
- Organisation des services de secours et de défense contre l'incendie.
- Téléalarme personnes âgées.
- Crématorium.
- La réalisation et gestion du jalonnement routier, piétonnier et hôtelier.
- Entretien et restauration des cours d'eau non couverts de l'agglomération clermontoise.
- Constitution en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier des réserves foncières nécessaires à l'implantation des équipements nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'action communautaire.
- Mandat de maîtrise d'ouvrage publique, pour le compte :
  des communes,
  des établissements publics de coopération intercommunale,
  des syndicats mixtes, dans les domaines de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), des équipements culturels, des équipements sociaux.
- Mission de prestations de services pour le compte :
  des communes,
  des établissements publics de coopération intercommunale,
  des syndicats mixtes,

dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville, de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de l'action culturelle, de l'action sportive et de l'action sociale.

- La numérisation du cadastre.
- Études et réalisation d'infrastructures de réseaux haut débit de télécommunications.
- Soutien au projet Très Haut Débit (THD) de la Région Auvergne.
- La création et la gestion d'un service public de fourrière de véhicules au sens du décret du 23 mai 1996.
- Élaboration et mise en oeuvre de schémas d'itinéraires de promenades et découverte : étude préalable, travaux d'aménagements d'itinéraires, aménagement d'aires de stationnement, mise en place et entretien du balisage, mise en place et entretien de la signalétique afférente, mise en place et entretien d'équipements, édition de documents de promotion, tels que définis dans le cadre d'un schéma communautaire.
- Accompagnement du développement culturel communautaire (voir annexe I).
- Soutien communautaire aux sports (voir annexe II)

Article 13 : clause de sauvegarde au bénéfice d'une commune

Conformément à l'article L 5214-20 du CGCT, le conseil de communauté recueille l'avis du conseil municipal concerné par une décision communautaire entraînant des effets la concernant seule.

Article 14 : ressources

En application de l'article L 5216-8 du CGCT, les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent :

1°) Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C et et 1609 nonies D du code général des impôts.
2°) Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération.
3°) Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
4°) Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes.
5°) Le produit des dons et legs.
6°) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
7°) Le produit des emprunts.
8°) Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L 2333-64.

Article 15 : conditions patrimoniales et financières du transfert des compétences

Les biens, meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise, par les autres syndicats et par les communes, sont transférés à la communauté d'agglomération clermontoise, qui est substituée de plein droit dans les droits et obligations en résultant.

Article16

Les clauses de droit et les conditions de fonctionnement qui ne sont pas rappelées dans lesdits statuts seront réglées d'après la législation en vigueur en la matière et notamment les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ANNEXE AUX STATUTS

Compétence : « Accompagnement du développement culturel communautaire »

Pôles identitaires de développement (domaines concernés)

- pôle archéologie et environnement
- pôle image
- pôle lecture
- pôle pratiques musicales

Objectifs de transversalité

- la prise en compte des enjeux métropolitains par les acteurs culturels
- la prise en compte des objectifs de développement culturel par les acteurs économiques et sociaux
- la prise en compte des objectifs de la Politique de la Ville par les acteurs culturels
- la mise en place d'un dispositif permanent de diagnostic, d'évaluation et de prospective culturel pour le territoire
- l'élaboration et l'animation d'une charte territoriale de service public culturel, en collaboration avec les acteurs, les communes membres et les collectivités partenaires
- l'identification des pratiques de concertation et de travail en réseau comme étant des critères d'évaluation d'actions et de projets l'approche partenariale avec l'Education Nationale et la Région et le Département des questions d'enseignement et de formation optionnel, spécialisé et professionnel culturel et artistique
- l'approche partenariale avec la DRDJS, la Région et le Département des questions d'attractivité métropolitaine culturelle de l'agglomération pour les jeunes
- la mise en synergie des acteurs culturels, artistiques, économiques et de recherche pour développer le secteur des TIC sous l'angle du développement culturel
- le développement d'une plate forme européenne sur les enjeux de l'information culturelle et artistique dans la presse écrite et audiovisuelle régionale et nationale
- le développement d'un réseau de salles de spectacles missionnés sur les enjeux de la résidence de création et de la diffusion des productions locales
- le développement d'un dispositif d'accompagnement du spectacle vivant « jeune public"

Compétence : « soutien communautaire aux sports »

Fonctionnement des clubs sportifs

- clubs communautaires issus d'une fusion ou entente de plusieurs clubs sis sur différentes communes de l'agglomération clermontoise
- les équipes de haut niveau de l'agglomération au titre de l'attractivité des territoires
- les clubs sportifs qui sont seuls sur l'agglomération à proposer une discipline quelque soit leur niveau de compétition au titre de la diversité des pratiques et de l'animation du territoire

Organisation de manifestations (critères ni hiérarchisés, ni cumulatifs)

- la manifestation a lieu sur le territoire de l'agglomération
- la manifestation est nationale, voire internationale
- la manifestation a un caractère événementiel
- le public visé est important
- la manifestation a un impact sur l'économie locale
- la manifestation a un impact en terme de promotion de l'agglomération.

NOTES



Création graphique : Romain Daurat

64 /66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand cedex1
E-mail : dermont-communaute@agglo-dermont.fr - Internet : dermontcommunaute.net - Tél. 04 73 98 34 00 - Fax 04 73 98 34 01

clermontcommunauté
.environnement

RAPPORT
2013

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



CLERMONT
COMMUNAUTÉ

AVANT-PROPOS

Le cadre réglementaire

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, est présenté au conseil de la communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

Outil d'information et de transparence de la gestion du service public d'élimination des déchets, ce rapport doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SUR LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire (ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets, verre) diminuent assez nettement, par rapport à 2012 (- 1,39 %) avec 366,56 kg par habitant en 2013 contre 371,75 kg par habitant en 2012.

La collecte des biodéchets continue quant à elle de progresser, avec 10 300,76 t collectées en 2013 (+ 2,37%).

Pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables collectés en porte-à-porte (bac jaune), les productions sont en baisse avec - 1,32 % pour les ordures ménagères et -1,02 % pour la collecte sélective en porte-à-porte.

Enfin, concernant la collecte du verre en points d'apport volontaire, celle-ci est quasi-stable (+ 0,03%).

Une fois ces éléments détaillés, on constate néanmoins que la part valorisée des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire atteint 35,79 %, soit un taux quasi-identique à celui de 2012 (35,55%).

Les quantités **des déchets collectés en déchetteries** sont équivalentes à celles de 2012 (+ 0,07 %). Néanmoins, la part des déchets valorisés progresse de 2,43 % alors que les déchets non valorisés baissent de - 8,09 %. Le taux de valorisation, en déchetteries, dépasse 75 %, en 2013.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le taux de détournement global sur le territoire de Clermont Communauté progresse de + 1,79 % et il s'élève à 46,52 % en 2013.

SUR LES ASPECTS FINANCIERS

En 2013, le coût de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire à l'habitant est de 74,14 € contre 68,71 € en 2012 (+ 7,90 %). Ces coûts comprennent : la collecte des bacs et leur maintenance, la collecte des points d'apport volontaire, la désinfection des bacs, le traitement des déchets, les amortissements, les intérêts des emprunts liés à la collecte, les coûts de personnel, les frais de structure ainsi que la communication. En 2013, le budget total pour la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire s'élève en dépenses à 31 812 269,03 € et en recettes à 10 925 486,94 €.

Le coût de collecte en déchetterie à l'habitant passe de 13,22 € (2012) à 13,69 € (2013). Ces coûts comprennent : le stockage, le transport et le traitement des déchets réceptionnés en déchetteries, les coûts d'entretien et de matériels, les coûts de personnel. En 2013, le budget total pour les déchetteries s'élève en dépenses à 4 374 864,19 € et en recettes à 3 519 340,47 €.

En 2013, le coût global par habitant (coût des collectes et coût des déchetteries) est de 87,82 € (81,93 € en 2012) soit une augmentation de 7,19 %.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

La prévention est, en matière de gestion des déchets, la première préconisation du Grenelle de l'environnement qui fixe un objectif de 7 % de baisse de la production des ordures ménagères en 5 ans. Les actions à mener se déclinent au niveau national, départemental et local (EPCI chargés de la gestion des déchets). Par délibération en date 21 juin 2013, le conseil de la communauté a approuvé la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) constitué de 18 fiches actions.

LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION DANS LES DÉCHETTERIES

Afin de garantir la sécurité de ses personnels et des usagers mais également de protéger ses équipements face aux dégradations, Clermont Communauté a étendu, en 2013, le périmètre de vidéoprotection à l'ensemble de ses 7 déchetteries.

DES INITIATIVES NOUVELLES

Après la mise en place de la poubelle à couvercle vert d'eau, destinée aux biodéchets, Clermont Communauté a décidé de franchir une nouvelle étape en étendant ses consignes de tri des déchets aux emballages en plastique sur l'ensemble de son territoire, en limitant néanmoins cette opération aux plastiques durs (pots et barquettes). Cette opération a débuté le 1er avril 2013 sur l'ensemble des 21 communes de Clermont Communauté.

Ces nouvelles consignes de tri doivent permettre d'augmenter sensiblement la part valorisée des déchets ménagers mais également de faciliter le geste du tri des usagers.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE
4-6
LA COLLECTE DES DÉCHETS
7-15
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
16-23
LA COMMUNICATION ET LES ANIMATIONS
24-27
LES MESURES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
28-31
LE COÛT DU SERVICE
32-37
LES CHIFFRES CLÉS
38-41
TRIER + POUR ENFOUIR -
42-43

LE CONTEXTE

Clermont Communauté est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 21 communes. Il s'étend sur 30 330 hectares et compte 281 727 habitants.

Le territoire est constitué des communes suivantes (recensement INSEE au 1er janvier 2014, population municipale*) :

AUBIÈRE (9 475 habitants)
AULNAT (4 076 habitants)
BEAUMONT (10 908 habitants)
BLANZAT (3 793 habitants)
CÉBAZAT (7 509 habitants)
CEYRAT (5 444 habitants)
CHAMALIÈRES (17 497 habitants)
CHÂTEAUGAY (3 156 habitants)
CLERMONT-FERRAND (140 957 habitants)
COURNON-D'AUVERGNE (19 063 habitants)
DURTOL (1 984 habitants)
GERZAT (10 389 habitants)
LE CENDRE (4 801 habitants)
LEMPDES (8 397 habitants)
NOHANENT (1 968 habitants)
ORCINES (3 282 habitants)
PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE (2 671 habitants)
PONT-DU-CHÂTEAU (10 632 habitants)
ROMAGNAT (8 049 habitants)
ROYAT (4 490 habitants)
SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE (3 216 habitants)

Clermont Communauté collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises dans le cadre de marchés publics.



LES HABITANTS DE CLERMONT COMMUNAUTÉ BÉNÉFICIENT DE 8 COLLECTES DIFFÉRENTES :

- *la collecte des ordures ménagères,*
- *la collecte sélective des propres et secs en porte-à-porte,*
- *la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,*
- *la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte,*
- *la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre, huile de vidange),*
- *la collecte en déchetteries,*
- *la collecte des encombrants à domicile,*
- *la collecte des déchets de soins des particuliers.*

* Dans le cadre de l'harmonisation des rapports annuels sur le département, il a été convenu entre tous les EPCI de prendre, comme base de référence, la population municipale et non la population double compte.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

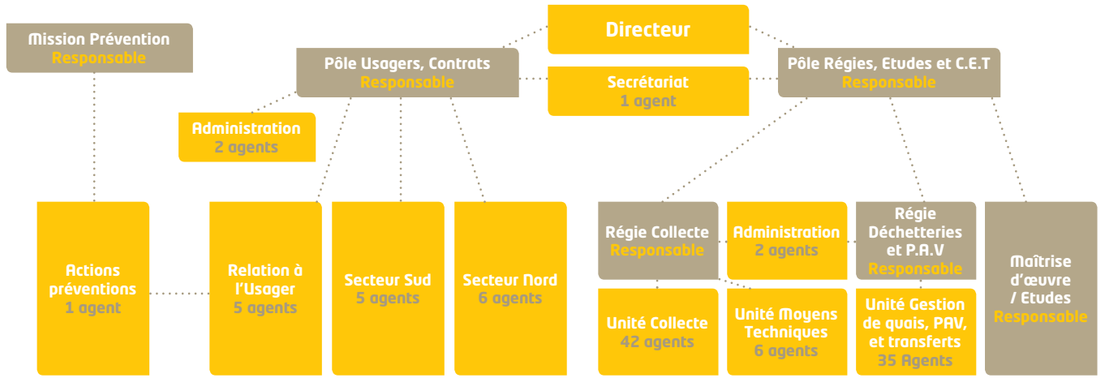
Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			verre	papier/plast	
Aubière	D	D	D	D	D
Aulnat	R	R	R	R	R
Beaumont	D	D	D	D	D
Blanzat	D	D	R	R	D
Cébazat	D	D	D	D	D
Ceyrat	D	D	D	D	D
Chamalières	D	D	D	D	D
Châteaugay	D	D	D	D	D
Clermont-Ferrand	D	D	D	D	D
Cournon d'Auvergne	R	R	R	R	R
Durtol	D	D	R	R	D
Gerzat	D	D	R	R	D
Le Cendre	R	R	R	R	R
Lempdes	R	R	R	R	R
Nohanent	D	D	R	R	D
Orcines	R	R	R	D	R
Pérignat-lès-Sarlième	D	D	D	D	D
Pont-du-Château	R	R	R	R	R
Romagnat	D	D	D	D	D
Royat	D	D	D	D	D
Saint-Genès-Champanelle	R	R	R	D	R

D = prestation déléguée | R = prestation en régie

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date du début de contrat	Date de fin de contrat
Collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte des biodéchets) sur Clermont-Ferrand	VEOLIA	01/01/2009	31/12/2015
Collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, collecte sélective, collecte de biodéchets) sur les autres communes	VEOLIA	01/01/2011	31/12/2014
Tri des déchets issus des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire	ECHALIER	01/01/2010	31/12/2013
Collecte des points d'apport volontaire	ECHALIER	03/08/2010	02/08/2014
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	PLASTIC OMNIUM	26/05/2012	25/05/2013
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes	PLASTIC OMNIUM	01/01/2010	31/12/2013
Désinfection des bacs roulants	VEOLIA	01/11/2009	31/10/2013
Collecte des encombrants à domicile	VALVERT	01/01/2010	31/12/2013
Dépollution des bacs à huile	VALVERT	01/10/2012	30/09/2014
Maintenance des conteneurs enterrés	VALVERT	28/01/2013	27/01/2015
Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy-Long	VEOLIA	27/05/2012	26/05/2013
Gestion des déchetteries - Blanzat, Clermont-Ferrand, Romagnat	SITA VEOLIA	01/10/2011 01/10/2012	30/09/2012 30/09/2013

Afin d'assurer ces prestations, Clermont Communauté compte 110 agents au sein de la Direction Gestion des Déchets et 2 agents au sein de la Mission Prévention / Financement du Service Déchets.



La Collecte *des déchets*



LA COLLECTE...

... en porte-à-porte

> PRÉSENTATION

Clermont Communauté assure 4 collectes en porte-à-porte : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des biodéchets.

Les ordures ménagères ont été conduites, sur les trois premiers trimestres, au centre de stockage de Puy-Long puis ensuite progressivement au pôle de traitement Vernéa.
Les emballages issus de la collecte sélective et de la collecte des cartons des professionnels sont acheminés jusqu'au centre de tri Echalier.
Les biodéchets sont compostés à la plate-forme d'Aubiat.

> LES ORDURES MÉNAGÈRES

Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- **les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.**
- **les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs**
- **les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.**

Ne sont pas compris dans cette dénomination : les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.

> LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- **les journaux, magazines, revues, publicités, etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les briques alimentaires,**
- **les emballages métalliques en acier et en aluminium**
- **les bouteilles et flacons en plastique,**
- **les pots et barquettes en plastique.**

> LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces).

> LES BIODÉCHETS

Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) :

- **Les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café et filtres, sachets de thé)**
- **les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés)**
- **les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout)**
- **les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux) en petite quantité.**



> MODALITÉS

Les habitants disposent de bacs noirs/gris pour déposer leurs ordures ménagères, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs emballages, et les résidents de maisons bénéficient de bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets. Ceux-ci sont désinfectés une fois par an et leur taille dépend du nombre d'habitants.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (ordures ménagères et collecte sélective) afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certain cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés (ordures ménagères, verre).

Les professionnels qui bénéficient de la collecte des professionnels disposent d'un bac à couvercle bleu.

> FRÉQUENCES DE COLLECTE

• LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-Ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

> Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• LA COLLECTE SÉLECTIVE

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

> Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

> Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Secteur	Saison	Fréquence
Zones Industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-Ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

> Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

01

LA COLLECTE...

... en porte-à-porte

> QUANTITÉS COLLECTÉES (en tonnes et en kg/hab)

Matériaux collectés	2012	2013	Évolution
Ordures ménagères résiduelles	67 196,62 t (239,60 kg/hab)	66 307,10 t (235,36 kg/hab)	- 1,32 % (- 1,77 %)
Collecte sélective	18 765,55 t (66,91 kg/hab)	18 574,30 t (65,93 kg/hab)	- 1,02 % (- 1,47 %)
Collecte des biodéchets	10 061,94 t (35,88 kg/hab)	10 300,76 t (36,56 kg/hab)	+ 2,37 % (+ 1,91 %)
Cartons des professionnels	981,73 t (3,50 kg/hab)	987,50 t (3,51 kg/hab)	+ 0,59 % (+ 0,13 %)
TOTAL	**97 002,84 t (345,90 kg/hab)**	**96 169,66 t (341,36 kg/hab)**	**- 0,86 % (- 1,31 %)**

En 2013, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte diminue par rapport à 2012. Elle représente 96 169,66 t, soit 341,36 kg par habitant en 2013 contre 345,90 kg en 2012. Pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables collectés en porte-à-porte (bac jaune), les productions sont en baisse avec - 1,32 % pour les ordures ménagères et - 1,02 % pour la collecte sélective.

A l'inverse, la collecte des biodéchets et la collecte des cartons augmentent respectivement de 2,37 % et 0,59 %.



01

LA COLLECTE...

... en apport volontaire

> PRÉSENTATION

Clermont Communauté assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- **les emballages en verre,**
- **l'huile de vidange et les bidons mais aussi,**
- **les journaux, magazines, revues, publicités, etc.**
- **les papiers et cartons d'emballages,**
- **les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier.**

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 6 h et 16 h.

> QUANTITÉS COLLECTÉES (en tonnes et en kg/hab)

Matériaux collectés	2012	2013	Évolution
Verre	6 440,85 t (22,97 kg/hab)	6 442,83 t (22,87 kg/hab)	+ 0,03 % (- 0,43 %)
Papier-carton	711,81 t (2,54 kg/hab)	584,46 t (2,07 kg/hab)	- 17,89 % (- 18,27 %)
Bouteille plastique	26,90 t (0,10 kg/hab)	23,87 t (0,08 kg/hab)	- 11,26 % (- 11,67 %)
Huile de vidange	70,92 t (0,25 kg/hab)	50,40 t (0,18 kg/hab)	- 28,93 % (- 29,26 %)

LA COLLECTE...

... en déchetterie

> PRÉSENTATION

Clermont Communauté compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.
Par convention, les habitants des communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint-Beauzire, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié) et Saint-Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries.

Lieu de la déchetterie	HORAIRES D'OUVERTURE		
	Périodes	Jours	Heures
Blanzat Clermont-Ferrand Cournon Gerzat Pont-du-Château Romagnat	Toute l'année	Du lundi au vendredi samedi & dimanche	9h-12h30 / 13h30-19h 9h-19h
Saint-Genès-Champanelle	Toute l'année	Du mardi au samedi	9h-12h / 14h-18H

> CONDITIONS D'ACCÈS

- **Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an. Au-delà 10 €/apport.**
- **Pour les professionnels : 48 € par dépôt.**
- **Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Communauté et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.**

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport).

> FRÉQUENTATION (en nombre de passage)

Lieu de la déchetterie	2012			2013			Évolution
	Part.	Pro.	Total	Part.	Pro.	Total	
Romagnat	96 623	557	97 180	87 131	250	87 381	- 10,08 %
Clermont-Fd	87 438	823	88 261	74 060	427	74 487	- 15,61 %
Blanzat	31 349	50	31 399	50 174	11	50 185	+ 59,83 %
Gerzat	15 916	36	15 952	12 618	23	12 641	- 20,76 %
St-Genès-Champanelle	17 237	52	17 289	20 077	29	20 106	+ 16,29 %
Cournon	38 248	192	38 440	35 146	61	35 207	- 8,41 %
Pont-du-Château	22 971	52	23 023	21 646	32	21 678	- 5,84 %
Total	**309 782**	**1 762**	**311 544**	**300 852**	**833**	**301 685**	**- 3,16 %**

La baisse des fréquentations (- 3,16 %) peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de professionnels apportent leurs déchets sur d'autres déchetteries (privées) et par l'optimisation des apports.

QUANTITÉS COLLECTÉES (en tonnes)

		2012	2013	Évolution
Déchets valorisés	Déchets verts	9 393,50	9 482,92	+ 0,95 %
	Matériaux d'exploitation	12 131,48	11 799,96	- 2,73 %
	Bois	4 881,11	5 555,00	+ 13,81 %
	Ferrailles	1 213,00	1 399,67	+ 15,39 %
	Gros cartons	698,18	602,80	- 13,66 %
	Pneus	115,21	123,08	+ 6,83 %
	Batteries	29,98	20,60	- 31,28 %
	Piles	4,58	19,55	+ 327,00 %
	Huile alimentaire	3,62	3,44	- 4,95 %
	D.E.E.E.	1 021,23	1 173,43	+ 14,90 %
	Gros électroménager hors froid	242,21	330,30	+ 36,37 %
	Gros électroménager froid	119,89	166,13	+ 38,57 %
	Ecran	349,63	326,66	- 6,57 %
	Petits appareils en mélange	309,50	350,35	+ 13,20 %
	Lampes et tubes fluorescents	0,93	2,04	+ 119,35 %
	Bouteilles de gaz	0	32,20	
	Cartouches de gaz	0	0,61	
	Extincteurs	0	5,50	
	Polystyrène	16,60	24,57	+ 48,01 %
	Textiles	61,79	185,85	+ 200,78 %
	Papier Bouteilles plastique Huile de vidange	Inclus dans la collecte des Points d'Apports Volontaires		
	Sous total	29 571,20	30 432,73	+ 2,91 %
Déchets non valorisés	Encombrants	10 478,58	9 713,60	- 7,30 %
	Déchets toxiques	352,52	277,37	- 21,32 %
	Amiante cimentée	66,57	72,50	+ 8,90 %
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	3,53	3,37	- 4,69 %
	Sous total	10 901,20	10 066,83	- 7,65 %
TOTAL DES APPORTS		**40 472,41**	**40 499,56**	**+ 0,07 %**

La quantité de déchets apportés en déchetterie est stable. Plus de 75 % de ces déchets ont été valorisés en 2013.
A noter que la part des déchets valorisés augmente de 2,91 % alors que celle des déchets non valorisés diminue de 7,65 %, les encombrants passant sous la barre des 10 000 t.

De nouveaux flux ont été mis en place en déchetterie sur l'année 2013 : bouteilles de gaz et extincteurs.
Les tonnages par déchetterie sont les suivants : Blanzat (5 172,63 t), Romagnat (7 958,96 t), Gravanches (8 235,20 t), Cournon (10 008,80 t), Gerzat (1 907,72 t), Saint-Genès-Champanelle (2 485,16 t) et Pont-du-Château (4 581,48 t).

01

LA COLLECTE...

... en déchetterie

> LA COLLECTE DES D.E.E.E.

Depuis 2007, Clermont Communauté a mis en place la collecte des D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand, Cournon et Pont-du-Château.

Les D.E.E.E. sont classés en 3 catégories :

1) L'électroménager, ou produits blancs, comprend les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser…

2) Le matériel audiovisuel, ou produits bruns, recouvre les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique…

3) L'équipement bureautique et informatique, ou produits gris, désigne aussi bien les ordinateurs, les imprimantes, les scanners que les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs…

Clermont communauté a signé un contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour les D.E.E.E. (O.C.A.D.3.E) qui fixe les conditions d'enlèvement des D.E.E.E.
Cet accord fixe les modalités de mise à disposition des D.E.E.E. collectés sélectivement par Clermont Communauté qui est alors indemnisée des coûts de la mise en place de cette collecte.
Pour la récupération des produits blancs, Eco-systèmes a admis comme partenaire l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie).

> LA COLLECTE DES D.A.S.R.I.

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.
De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Les personnes concernées récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques dans les pharmacies situées sur le territoire de Clermont Communauté : une boîte en plastique pour les déchets piquants ou tranchants, et un bac en carton pour les déchets mous.

Les usagers trient leurs déchets de soins à domicile et quand les emballages sont pleins et dans un délai maximum de trois mois, ils les portent dans l'une des 6 déchetteries habilitées.
À la déchetterie, le numéro d'identification des conteneurs est relevé afin de garantir une parfaite traçabilité.



01

LA COLLECTE...

... des encombrants à domicile

> PRÉSENTATION

Sont considérés comme encombrants, les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non-toxiques, non-pulvérulents et non-liquides.
Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.
Néanmoins, Clermont Communauté propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m³.
Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, il est demandé une participation de 13 €/ m³ aux usagers

> QUANTITÉS COLLECTÉES (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2012	2013	Évolution
Nombre de m³	318	330	+ 3,77 %
Nombre d'enlèvements	148	136	- 8,11 %
Volume moyen des enlèvements (en m³)	2,15	2,43	+ 12,93 %

Après la collecte, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.

Le traitement
des déchets ménagers



LE TRAITEMENT

Le Centre d'Enfouissement Technique

> PRÉAMBULE

Clermont Communauté est membre du VALTOM qui est un syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme. Par dérogation aux effets habituels d'une adhésion à un syndicat mixte, l'exercice d'une partie de la compétence « Traitement des déchets ménagers » a été conservé par les adhérents du VALTOM, Clermont Communauté ayant continué de gérer le Centre d'enfouissement technique de Puy-Long jusqu'au 31 décembre 2013. Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement la compétence pour gérer, notamment les installations liées au traitement des déchets ménagers et assimilés.

> PRÉSENTATION

Le Centre d'Enfouissement de Puy-Long est situé à l'est de Clermont-Ferrand, en limite des communes de Cournon et de Lempdes. La superficie de l'installation est de 55,08 ha. Il comprend une zone d'enfouissement de 43,36 ha, une zone de compostage des déchets verts de 8 000 m², ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement du centre.

Sont admis sur le site :

- **Les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,**
- **Les déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères,**
- **Les déchets d'origine agricole,**
- **Les déchets verts,**
- **Les déchets non recyclables déposés dans les déchetteries et les bennes,**
- **Les boues provenant des stations d'épuration,**
- **Les encombrants, gravats et produits de démolition,**
- **Les résidus d'unité de tri.**

Tous les matériaux font l'objet d'un contrôle à l'entrée et d'une pesée avec émission d'un bordereau.
Les déchets proviennent des communes de l'agglomération, d'une partie du Syndicat du Bois de l'Aumône, et du SICTOM Issoire Brioude.

> FONCTIONNEMENT

Les « déchets ultimes » (ceux ne pouvant pas être recyclés) sont compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Ces alvéoles constituent un casier d'enfouissement.

D'une surface de 5 ha environ, chaque casier est aménagé selon des normes environnementales renforcées. Quand un casier est rempli, il est recouvert et revégétalisé.
Le centre d'enfouissement est confiné afin de protéger l'environnement des infiltrations. L'étanchéité est assurée par une couche de marne compactée imperméable, une membrane géotextile, une membrane en plastique et une seconde membrane géotextile.

Les lixiviats (eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie) sont captés et conduits par un réseau souterrain jusqu'à la station d'épuration où ils sont traités.

Les ordures ménagères produisent du biogaz par fermentation. Celui-ci est capté par un réseau de tuyaux et conduit jusqu'à la centrale où il est lavé, épuré et séché. Le biogaz sert de combustible pour alimenter deux groupes électrogènes. L'électricité produite passe par des transformateurs puis rejoint le réseau E.D.F.. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers les torchères qui le brûlent.

QUANTITÉS TRAITÉES (en tonnes)

Provenance		Type	2012	2013	Évolution
Provenant du périmètre de Clermont Communauté	Clermont Communauté	Ordures ménagères	67 193,62	46 683,12	- 30,52 %
		Déchets des bennes villes et déchetteries	14 680,82	12 869,42	- 12,34 %
		Boues de station d'épuration des 3 rivières	20 250,80	15 852,90	- 21,72 %
		Gravats démolition villes non utilisables	1 799,46	1 858,28	+ 3,27 %
	Professionnels	Déchets industriels banals	17 953,38	13 778,56	- 23,25 %
	Sous total		121 878,08	91 042,28	- 25,30 %
Provenant hors du périmètre de Clermont Communauté	Syndicat du Bois de l'Aumône	Ordures ménagères	16 091,54	8 949,02	- 44,39 %
		Bennes encombrants et déchetteries	4 081,84	2 252,74	- 44,81 %
	Sictom Issoire Brioude	Ordures ménagères	3 551,38	3 742,68	- 5,39 %
		Bennes encombrants et déchetteries	1 145,24	2 610,74	+ 127,96 %
	Sivom Vallée de l'Auzon	Boues station d'épuration de la vallée de l'Auzon	0	4,20	
	Professionnels	Déchets industriels banals	7 747,76	6 854,22	- 11,53 %
	Sous total		32 617,76	24 413,60	- 25,15 %
Résidus d'unités de tri			22 477,84	20 691,76	- 7,95 %
TOTAL DÉCHETS ENFOUIS			**176 973,68**	**136 147,64**	**- 23,07 %**

Les déchets enfouis à l'ISDND de Puy-Long baissent de - 23,07 %. Cette baisse s'explique par la mise en œuvre du Pôle Vernea, Clermont Communauté ayant apporté une partie de ses déchets (OMR, encombrants, biodéchets) à la fois pour des essais puis la totalité de ses flux à partir de la Mise en Service Industrielle (MSI) de ce site. (Essais : septembre au 15 novembre, MSI : 18 novembre au 31 décembre).

Le pôle Vernéa aura réceptionné durant cette période : 19 623,98 t d'ordures ménagères résiduelles, 556,88 t d'encombrants issus des déchetteries ainsi que 2 034,16 t de biodéchets.

02

LE TRAITEMENT

La valorisation biologique

> PRÉSENTATION

Deux flux sont concernés par la valorisation biologique :

• les biodéchets collectés en porte-à-porte
• les déchets verts collectés en déchetteries et par les communes.

LES BIODÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

En 2013, Clermont communauté a collecté 10 300,76 t de biodéchets sur son territoire. Ceux-ci transitent par le CET de Puy-Long pour être ensuite compostés sur la plateforme d'Aubiat (site géré par la société VEOLIA). Une partie a également été conduite à l'unité de méthanisation du Pôle Vernea.

LES DÉCHETS VERTS

Le traitement de ces déchets est de la compétence du VALTOM et, suivant leur provenance géographique, ils sont traités :
- soit sur la plateforme d'Aubiat gérée par la société VEOLIA
- soit sur la plateforme de Lempty gérée par la société BOILON.

Le compost produit peut être récupéré gratuitement par les collectivités à hauteur d'un tonnage correspondant à 25 % de leurs apports, ou vendu à des particuliers en sacs de 50 litres au prix de 2,28 €.

Au printemps et à l'automne 2013, Clermont Communauté a mis à disposition des usagers des bennes de compost gratuit dans les déchetteries.

> QUANTITÉS TRAITÉES (en tonnes)

	2012	2013	Évolution
Biodéchets	10 061,94	10 300,76	+ 2,37 %
Déchets verts	13 127,33	11 447,22	- 12,80 %
Total	**23 189,27**	**21 747,98**	**- 6,22 %**





02

LE TRAITEMENT

Les déchets des déchetteries

> LOCALISATION ET TYPES DE TRAITEMENT

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles (régie)	Recyclage	ECHALIER	La Gare 62230 Saint-Ours
Déchets verts*	Compostage	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz 63100 Clermont-Ferrand
Déchets verts*	Compostage	BOILON	Domaine de la Tour 63190 Lempty
Gros cartons	Recyclage	ECHALIER	La Gare 62230 Saint-Ours
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges-Bizet 75016 Paris
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation ou matière	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz 63100 Clermont-Ferrand
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean-Mermoz 63100 Clermont-Ferrand
D.E.E.E	Recyclage	ECO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage	RECYCLUM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CARBURANT	17 rue du MontMouchet 63510 Aulnat
Amiante cimentée	Enfouissement	PRESTATAIRE DU MARCHE PUBLIC Voir page 6	
Déchets toxiques	Incinération ou régénération		
Huile de friture	Régénération		
Boîtes DASRI	Incinération		
Cartouches encre	Recyclage		
Bois traité	Recyclage		
Batteries	Régénération		
Ferrailles (délégation)	Recyclage		

* gérés par le VALTOM

02

LE TRAITEMENT

Le Centre de tri

> PRÉSENTATION

Le Centre de tri de la société Échalier est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.
Clermont Communauté a signé un contrat-programme de durée avec Éco-Emballages pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème E. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

> LOCALISATION DES REPRENEURS

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	6 rue Auguste-Bartholdi 75015 Paris
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	RECOVCO AFFIMET	101 route de Choisy BP809 60208 Compiègne cedex
Journaux - magazines	ECHALIER	La Gare 63230 Saint-Ours
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

> FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- **les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),**
- **les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papier-carton, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),**
- **les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).**

Le Centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy-Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont vidés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

> QUANTITÉS TRAITÉES (en tonnes)

	2012	2013	Évolution
Journaux / magazines	12 847,94	11 908,29	- 7,31 %
Cartons	4 372,11	4 698,80	+ 7,47 %
Briques alimentaires	61,35	138,14	+ 125,15 %
Bouteilles plastique PET	665,06	710,68	+ 6,86 %
Bouteilles plastique PEHD	234,34	319,23	+ 36,23 %
Pots et barquettes PET		46,25	
Pots et barquettes PP-PS-PEHD		52,88	
Emballages acier	359,78	351,02	- 2,44 %
Emballages aluminium	31,67	23,15	- 26,89 %
Refus	2 571,12	2 773,83	+ 7,88 %
Total	**21 143,36**	**21 022,27**	**- 0,57 %**

En 2013, la quantité des déchets triés a légèrement diminué par rapport à 2012.

De la même manière que les politiques de prévention menées sur le territoire national et local portent leurs fruits sur le flux des ordures ménagères résiduelles, celles-ci ont des effets également sur la collecte sélective (réduction des emballages, diminution du poids des emballages, évolution des habitudes de consommation). La baisse est somme toute légère (- 0,57 %).

En 2013, Clermont Communauté a étendu, à titre expérimental, ses consignes de tri en intégrant les pots et barquettes en plastique. Globalement, il est à noter que le tri des plastiques recyclés est de 899,40 t à 1 129,04 t soit une augmentation de 25,53 %.

Enfin, le taux de refus augmente (13,19 % contre 12,16 % en 2012), ce qui atteste des efforts de sensibilisation à mettre en œuvre par Clermont Communauté à l'attention de ses habitants.

La communication
et les animations



03 LA COMMUNICATION
et les animations

> LES DOCUMENTS EXPLICATIFS

Des calendriers des collectes ont été réalisés et distribués sur les communes collectées en régie. Le guide des déchets a été distribué aux nouveaux habitants. En 3 pages, il présente les consignes de tri ainsi que l'ensemble des services de collecte des déchets proposés par Clermont Communauté (collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des biodéchets, déchetterie, tri du verre, informations sur le recyclage et le traitement des déchets).

> LE SITE INTERNET

Une nouvelle fonctionnalité a été intégrée sur le site internet de Clermont communauté avec une carte interactive permettant aux particuliers, à partir de leur adresse, d'identifier les points d'apports volontaires les plus proches de chez eux.

> L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AUX POTS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE

Depuis le 1er avril 2013, les pots et barquettes en plastique doivent être déposés dans le bac à couvercle jaune. Une campagne de communication a été organisée, afin d'en informer les habitants. La campagne d'affichage sur le mobilier urbain et sur les bus de l'agglomération clermontoise a été relayée par un flyer A5, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants et par une page mobile, créée à cette occasion. L'information a transité également par les medias (conférence de presse, achat d'espaces publicitaires).

> LA SIGNALÉTIQUE

L'impression des consignes de tri sur les couvercles des bacs de collecte sélective et de biodéchets a été renouvelée. Des panneaux présentant le tri des déchets ont été distribués dans les immeubles et posés sur les containers enterrés. Des sacs de précollecte ont également été distribués aux résidents. Les adhésifs « bac refusé » ont été renouvelés. Les agents de la Direction Gestion des Déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

> LES EXPOSITIONS

En 2013, l'exposition sur les déchets a été installée au collège Gérard-Philippe (Clermont-Ferrand), à la cité Universitaire des Cézeaux (Aubière), à la salle polyvalente de Saint-Genès-Champanelle, ainsi qu'à la Banque Postale (Clermont-Ferrand).

Des dispositifs « easy-tri » ont été installés au stadium Jean-Pellez (Aubière) et dans le cadre du Championnat de France de Tennis Sport Adapté (à Aubière et Romagnat).

> LES RÉUNIONS D'INFORMATION ET LES ANIMATIONS DE STAND

Plusieurs journées de sensibilisation au tri ont été organisées pendant lesquelles les plus jeunes étaient invités à participer à des jeux : en avril à la Salle Voutée de Lempdes, en mai sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, dans le cadre de la semaine de l'agenda 21.

En avril, deux formations ont été organisées pour les employés de la commune de Pont-du-Château afin de leur présenter la problématique des déchets et de les aider dans le tri des déchets.

En mai et juin, dans le cadre de l'animation des jardins familiaux, des matinées récréatives ont été proposées aux enfants du quartier (école et centre de loisirs) : goûter zéro déchet, ateliers compost, plantation.

A l'occasion de la mise en place de la collecte des biodéchets dans les établissements scolaires, administrations et restaurants, des réunions ont été menées à l'attention du personnel (cantines et restaurants scolaires des écoles, collèges, lycées, ESAT, CROUS, hôtels, restaurants, maisons de retraites).

En octobre, une information sur le compostage et le tri des biodéchets a été présentée aux participants de La Clerco, manifestation sportive organisée par Clermont Communauté, avec des animations sur le tri et la prévention des déchets. Plus de 1 300 marcheurs ont ainsi été sensibilisés.

> LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, des animations sont réalisées dans les écoles de l'agglomération par 3 agents de Clermont Communauté. Ces animations sont proposées à l'ensemble des écoles du territoire, le choix des bénéficiaires est réalisé avec des représentants du groupe Développement Durable de l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme. Une rencontre avec les enseignants est ensuite organisée afin de fixer les objectifs du projet et le planning des interventions.

En 2013, Clermont Communauté est intervenue dans des écoles situées sur Clermont-Ferrand, Aubière, Le Cendre, Gerzat, Saint-Genès-Champanelle, Orcines, Pérignat-lès-Sarlième, Châteaugay, Cébazat et Pont-du-Château. Une intervention dans une classe se décompose en 3 à 7 animations définies avec l'enseignement (consignes de tri, recyclage, consommation, prévention, traitement des ordures ménagères…).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) ont bénéficié de réunions d'informations ou d'animations ponctuelles.

En 2013, 221 animations ont ainsi été réalisées (contre 209 en 2012). Ainsi, c'est plus de 80 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit environ 2 200 jeunes qui ont été sensibilisés à la problématique des déchets.

> LES SPECTACLES

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficié des interventions.
Ainsi, le Petit Théâtre Vert a joué à 4 reprises « Julie et la poubelle enchantée », à 5 reprises « Abracadatri » et à 3 reprises « Gaspi birthday ». Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche de la problématique des déchets et servent de bilan aux interventions.

En octobre, le spectacle « Les Ecolopoux » de la compagnie Les Arts Verts a été organisé à la salle La 2Deuche (Lempdes) pour le grand public. L'entrée était gratuite sur présentation d'un déchet de la poubelle à couvercle jaune. 83 personnes ont assisté à cette représentation.



LES MESURES

pour protéger l'environnement et la santé



04 LES MESURES
pour protéger l'environnement et la santé

> CONDUIRE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

La prévention est, en matière de gestion des déchets, la première préconisation du Grenelle de l'environnement qui fixe un objectif de 7 % de baisse de la production des ordures ménagères en 5 ans. Les actions à mener se déclinent au niveau national, départemental et local (EPCI chargés de la gestion des déchets).

Par délibération en date 21 juin 2013, le conseil de la communauté a approuvé la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) constitué de 18 fiches actions suivantes :

ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES
Gestion sur site des biodéchets

- Développer le compostage individuel
- Développer le compostage en pied d'immeubles

ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES

- Développer le Stop pub

ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

- Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective
- Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire domestique
- Éviter les emballages
- Développer le réemploi des textiles
- Développer le réemploi des meubles et DEEE
- Favoriser les manifestations publiques éco-responsables
- Promouvoir les couches lavables

ACTIONS DE PRÉVENTION QUALITATIVES

- Sensibiliser à la réduction des déchets dangereux et communiquer sur les solutions alternatives

SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser les ménages à la prévention et à l'éco-consommation

ACTIONS ÉCO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

- Réduire et gérer in situ les déchets verts des services de Clermont Communauté et des communes
- Réduire la consommation de papier
- Développer des techniques alternatives à l'utilisation de produits dangereux dans la Collectivité et dans les communes

ACTIONS À DESTINATION DES ENTREPRISES

- Soutenir les actions mises en œuvre par les Chambres Consulaires (CMA,CCI)
- Créer des réseaux et sensibiliser aux actions à développer en interne

> LA PROTECTION DE L'AIR

Afin de limiter les rejets de biogaz (gaz issu de la fermentation des déchets enfouis) dans l'atmosphère, un réseau de capteur achemine ce gaz jusqu'à une centrale où il est valorisé en électricité.

La pollution de l'air au CET de Puy-Long se perçoit par les émanations gazeuses et les odeurs, ainsi que par la dissémination de poussières. Pour les limiter, les surfaces en exploitation sont de taille modérée, les alvéoles sont recouvertes régulièrement, le biogaz est capté tout au long de l'exploitation, et l'accès est goudronné.

Dans la mesure du possible, les camions de collecte fonctionnent à énergie propre GNV. Ainsi, la zone déléguée est collectée par des camions fonctionnant au gaz naturel.

> LA PROTECTION DE L'EAU

Les sols sous la zone d'exploitation du CET sont protégés par un dispositif d'étanchéité. Il n'y a donc pas de contact direct entre les sols ou les effluents et les déchets. Afin de protéger les eaux souterraines, des barrières de sécurité en fond et en flanc de casier sont mises en place et un système de drainage des lixiviats est installé qui permet de contrôler la quantité et la qualité.

> LA PROTECTION DES PAYSAGES

Afin de limiter les envols sur le CET, les camions arrivant doivent avoir leur chargement bâché ou couvert par un filet. De plus, le site possède une clôture de 2 m de hauteur et des filets pare-envols au niveau de la zone de vidage. Par jour de grand vent, un ramassage systématique des envols est effectué.

Pour ce qui est des centres-villes de l'agglomération, un effort est mené afin d'enterrer les points de collecte des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, verre).

> LES MESURES D'HYGIÈNE ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les véhicules de collecte bénéficient de lève-conteneurs automatiques, de réservoir à jus sous les bennes et de l'informatique embarquée qui permet de les localiser en temps réel. Les bennes de déchetteries disposent d'un bachage automatique. Chaque agent de collecte bénéficie de tous les équipements de protections individuels (EPI) nécessaires, à savoir : ***gants, vêtements fluorescents, chaussures de sécurité.***

Les véhicules de surveillance des collectes sont équipés : ***bandes réfléchissantes, gyrophare, triangle triflash.***

Afin de limiter le bruit, les équipements de collecte sont insonorisés (bacs de collecte, points d'apport volontaire verre) et les lève-conteneurs sont électriques.

Afin de faciliter le travail de collecte, les horaires ont été définis en fonction du trafic : collecte entre 5 h et 8 h dans les centres-villes, l'après-midi dans les zones pavillonnaires.

De plus, Clermont Communauté bénéficie d'un service prévention qui audite et émet des préconisations sur les activités du service.

> LES DÉCHETTERIES

Afin de sécuriser les déchetteries (usagers, gardiens, biens), Clermont Communauté a étudié la mise en place de vidéo-protection dans ces sites, pour un déploiement dès 2013.

Avec la modification de la réglementation relative aux installations classées, un diagnostic a été mené sur l'ensemble des déchetteries afin d'identifier les points de remise aux normes. A l'issue de ce travail, des travaux seront réalisés à plus ou moins long terme pour répondre à ces exigences réglementaires.

Par ailleurs, avec la prise en régie des « hauts de quais », un travail a débuté en 2012 pour d'une part, doter les déchetteries d'un outil commun de contrôle des entrées, et d'autre part créer un portail interactif à l'attention des utilisateurs de ces équipements.

Enfin, et comme pour les camions de collecte en porte-à-porte, les camions des déchetteries affectés à l'évacuation et au transfert des bennes, ont été équipés de géolocalisation afin d'optimiser leurs trajets.

> LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les conditions de travail des équipes de collecte en régie ont été améliorées avec la réalisation d'une base de vie qui regroupe des nouveaux vestiaires, des nouveaux sanitaires et des nouvelles douches.

Dans le cadre de la sécurisation des collectes tant pour les équipes de collecte que pour les habitants, Clermont Communauté s'est lancée dans une démarche de suppression des marches-arrières. Cette opération se déroule en trois phases : tout d'abord, les communes dites périphériques, puis la commune de Clermont-Ferrand et pour terminer les communes dites régie.

La première phase s'est terminée en 2012 et la deuxième phase (Clermont-Ferrand) a débuté mi-2013 et devrait se terminer mi-2014.

Le coût
du service



05 LE COÛT du service

> LES RECETTES

LES RECETTES PERÇUES PAR LE SERVICES (en euros)

	2012	2013	Évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	28 348 727,00	29 145 273,60	+ 2,81 %

LES AUTRES RECETTES (en euros)

		2012	2013	Évolution
Collecte	Eco-Emballages	1 331 926,24	1 478 560,74	+ 11,01 %
	Ecofolio	278 615,95	367 670,42	+31,96%
	Ventes de matériaux	2 012 263,11	1 909 416,07	- 5,11 %
Déchetteries	C.E.T. Puy-Long - DSP	719 160,55		
	C.E.T. Puy-Long - Revente d'électricité	279 523,06	490 071,89	+ 75,32 %
	C.E.T. Puy-Long - facturation des apports	3 443 400,64	6 675 269,82	+ 93,86 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	4 134,00	4 498,00	+ 8,81 %
	Dépôts en déchetterie	79 580,25	54 194,84	- 31,90 %
	D.E.E.E.	83 914,75	95 053,18	+ 13,27 %
	Ventes de matériaux	84 204,85	245 517,53	+ 191,57 %
	Accès communes extérieures	121 400,77	124 574,92	+ 2,61 %
Total		**8 438 124,17**	**11 444 827,41**	**+ 35,63%**

Les recettes liées à la collecte connaissent une augmentation assez importante, due, pour l'essentiel, à la facturation par Clermont Communauté des apports au CET de Puy-Long, et ce, sur une année pleine (contrairement à 2012).

Les recettes liées aux déchetteries augmentent également de manière assez nette, l'explication venant du changement de mode de rémunération pour la ferraille sur les déchetteries de Cournon, Saint-Genès-Champanelle et Pont-du-Château.

> LES DÉPENSES (en euros)

		2012	2013	Évolution
Dépenses des collectes (collecte et traitement)	Collecte et tri	15 659 682,23	17 210 860,14	+ 9,91 %
	Frais de personnel	2 995 704,11	3 101 247,38	+ 3,52 %
	Traitement des ordures ménagères, des biodéchets, divers - Clermont Communauté	3 411 616,08	3 744 168,69	+ 9,75%
	Traitement des ordures ménagères - Autres	1 895 297,13	4 331 738,76	+ 128,55 %
	Amortissements et frais financiers	1 445 692,30	1 254 599,59	- 13,22 %
	Cotisation Valtom (part budget général)	852 332,16	1 225 940,53	+ 43,83 %
	Droits de sortie du SBA	309 580,86	153 484,86	- 50,42 %
	Communication	69 313,85	90 229,07	+ 30,17 %
	Frais de structures	700 000,00	700 000,00	
	Sous-total	**27 339 218,72**	**31 812 269,03**	**+ 16,36 %**
Dépenses des déchetteries (collecte et traitement)	Blanzat - Gravanches - Romagnat	1 761 406,78	1 272 064,94	- 27,78 %
	Cournon - Gerzat - Pont-du-Château - St-Genès-Champanelle	596 074,84	457 606,45	- 23,23 %
	Frais de fonctionnement		370 871,10	
	Frais de personnel	847 634,82	1 399 472,12	+ 65,10 %
	Cotisation Valtom (part déchets verts des déchetteries)	872 419,20	874 849,58	+ 0,28 %
	Sous-total	**4 077 535,64**	**4 374 864,19**	**+ 7,29 %**
	Total	**31 416 754,36**	**36 187 133,22**	**13,18%**

La hausse des dépenses de collecte et de déchetterie s'expliquent comme suit :

- **Accueil des apports sur Puy-Long sur une année entière (pour 2012, cet accueil avait débuté fin mai).**
- **Facturation par le VALTOM du traitement des ordures ménagères, encombrants et biodéchets de Clermont Communauté sur le pôle VERNEA du 18 novembre au 31 décembre**
- **Révision des prix des marchés de prestations,**
- **La hausse des frais de personnel sur la partie Déchetteries s'explique par le fait que pour 2013, le haut de quai des déchetteries en régie était sur une année pleine (pour 2012, le passage en régie du haut de quai avait eu lieu le 1er octobre 2012).**

05

LE COÛT
du service

> PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES PRESTATAIRES

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Montant versé en 2012	Montant versé en 2013
VEOLIA	Communes périphériques - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	01/01/2009	31/12/2014	4 315 360,05 €	4 453 782,77 €
VEOLIA	Clermont-Ferrand - Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	01/01/2009	31/12/2016	5 463 807,77 €	5 642 604,81 €
ECHALIER	Tri des déchets issus des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire	01/01/2010	31/12/2013	3 252 256,70 €	3 476 477,00 €
ECHALIER	Collecte des points d'apport volontaires	03/08/2010	02/08/2014	211 634,86 €	217 141,68 €
VEOLIA	Désinfection des bacs roulants	01/11/2009	31/10/2014	467 789,02 €	440 064,34 €
VALVERT	Collecte en porte-à-porte des encombrants	01/01/2010	31/12/2013	16 704,76 €	20 924,06 €
VALVERT	Dépollution des bacs à huile	01/10/2012	30/09/2014	74 616,68 €	78 159,48 €
PLASTIC OMNIUM	Clermont-Ferrand - Maintenance et gestion des bacs roulants	26/05/2013	25/05/2014	471 443,78 €	553 064,00 €
PLASTIC OMNIUM	Communes périphériques - Maintenance et gestion des bacs roulants	01/01/2010	31/12/2013	411 261,10 €	464 088,97 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	28/01/2013	27/01/2015	19 349,27 €	27 515,59 €
VEOLIA	Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy-Long - Convention de gestion provisoire			2 706 106,98 €	
VEOLIA	Extension et exploitation du centre de stockage des déchets ultimes de Puy-Long – marchés	27/05/2013	31/12/2014	3 638 718,70 €	6 143 272,06 €
VEOLIA	Traitement des biodéchets	27/05/2013	31/12/2014	332 397,37 €	441 677,61 €
SITA CENTRE EST	Gestion des déchetteries déléguées			270 972,54 €	
VEOLIA	Gestion des déchetteries déléguées	01/10/2013	30/09/2014	1 423 559,61 €	1 266 944,49 €
Total				**23 075 979,19 €**	**23 276 059,97 €**

> LE COÛT DU SERVICE (en euros)

		2012	2013	Évolution
Collectes (collecte et traitement)	Dépenses	27 339 218,72	31 812 269,03	+ 16,36 %
	Recettes	8 069 023,55	10 925 486,94	+ 35,40 %
	Coût	19 270 195,17	20 886 782,09	+ 7,74%
Déchetteries (collecte et traitement)	Dépenses	4 077 535,64	4 374 864,19	+ 7,29 %
	Recettes	369 100,62	519 340,47	+ 40,70 %
	Coût	3 708 435,03	3 855 523,72	+ 3,82 %
Coût du service		**22 978 630,19**	**24 742 305,81**	**+ 7,13 %**

Les chiffres clés



06 LES CHIFFRES CLÉS

> LES QUANTITÉS COLLECTÉES (en kg/hab)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Collecte à domicile et en apport volontaire	Ordures ménagères	307,81	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36
	Biodéchets					0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56
	Collecte sélective	37,26	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93
	Cartons				1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51
	PAV verre	18,20	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87
	PAV papier	5,13	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07
	PAV plastique	0,58	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08
	PAV huile			0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18
	Sous total	**368,97**	**369,05**	**372,92**	**370,24**	**374,23**	**368,86**	**369,01**	**366,11**	**373,84**	**377,96**	**371,75**	**366,56**
	Taux de valorisation	16,58 %	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %	35,54 %	35,55 %	35,79 %
Collecte en déchetterie	valorisé	77,22	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18
	Non valorisé	33,94	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17	38,40	37,14	34,13
	Sous total	**111,16**	**109,24**	**110,85**	**119,75**	**132,05**	**128,84**	**139,63**	**138,43**	**132,48**	**145,38**	**137,87**	**137,31**
Total		**480,13**	**478,29**	**483,77**	**489,98**	**506,27**	**497,70**	**508,64**	**504,54**	**506,32**	**523,33**	**509,62**	**503,88**
Taux de valorisation		28,82 %	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,56 %	46,10 %	45,70 %	46,52 %

> LE TAUX DE DÉTOURNEMENT

Déchets non valorisés **53,48 %**

Déchets valorisés **46,52 %**

> LE COÛT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT (en euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères Coût/hab collectés (collecte et traitement)	53,53	58,39	59,21	63,07	63,29	64,79	68,13	72,44	70,74	70,05	68,71	74,14
Coût/hab des déchetteries (collecte et traitement)	5,34	5,59	10,26	10,59	11,62	12,85	12,36	13,55	14,44	15,41	13,22	13,69
Total		**63,98**	**69,47**	**73,66**	**74,91**	**77,64**	**80,49**	**85,99**	**85,18**	**85,46**	**81,93**	**87,82**
Évolution		+8,68%	+8,58%	+6,04%	+1,69%	+3,64%	+3,67%	+6,84%	-0,94%	+0,33%	-4,13%	7,19%

> LA CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT (en euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contribution moyenne par habitant	56,19	58,03	60,93	65,42	71,74	76,79	80,88	89,18	95,90	98,89	101,09	103,45
Évolution		+3,26%	+5,01%	+7,37%	+9,65%	+7,04%	+5,33%	+10,26%	+7,54%	+3,12%	+2,22%	+2,33%



Trier + pour enfouir −

> 2000

- Clermont Communauté exerce la compétence «Traitement des déchets ménagers et assimilés»

> 2001

- Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy-Long.

> 2002

- Clermont Communauté exerce la compétence «Collecte des déchets ménagers et assimilés»

> 2003

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.
- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.
- Adoption du réglement de collecte communautaire.

> 2004

- Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.
- Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/ Clermont-Ferrand.

> 2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.
- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon.
- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon.
- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).





> 2006

- Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.
- Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.
- Simplification des jours et horaires de collecte.

> 2007

- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarlièvre.
- Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand et Cournon.
- Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

> 2008

- Ouverture de la déchetterie de Pont-du-Château.
- Choix du projet de modernisation du CET de Puy-Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

> 2009

- Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy-Long.
- Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

> 2010

- Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.
- Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

> 2011

- Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.
- Signature d'un programme de réduction des déchets.
- Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

> 2012

- Passage des «haut de quai» des déchetteries en régie.
- Réouverture de la déchetterie de Blanzat.
- Lancement de l'extension des consignes de tri.
- Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

> 2013

- Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.
- Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.



CLERMONT COMMUNAUTÉ

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 Avenue de l'Union Soviétique, BP 231,
63007 Clermont-Ferrand cedex
Tél. 04 63 669 669 / environnement@agglo-clermont.fr

AGREESTUDIO © Photographies : Jodie Way Imprimé sur papier recyclé